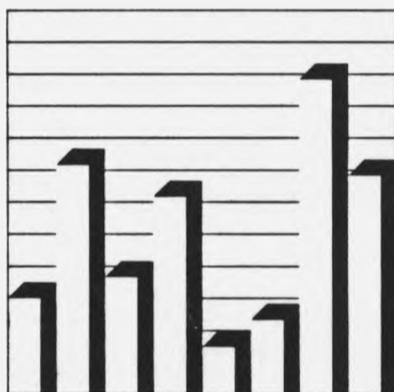


A34A1
E88
1991/92
QL
P. gouv.

**É T U D E
DES CRÉDITS
1 9 9 1 - 1 9 9 2**

Ministère
des Affaires
internationales



**Cahier explicatif
des crédits**



Québec

**ÉTUDES DES CRÉDITS 1991-1992:
CAHIER EXPLICATIF**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
SECTION I - Aperçu général	
. Mandat du Ministère	1
. Organigramme	3
. Personnel	
- Répartition du personnel régulier et occasionnel selon la catégorie d'emploi au Québec et à l'étranger	4
SECTION II - Bilan 1990-1991 et Orientations 1991-1992	
. Faits saillants 1990-1991	5
. Orientations générales 1991-1992	7
. Direction générale États-Unis	10
. Direction générale Europe	16
. Direction générale France	27
. Direction générale Asie et Océanie	34
. Direction générale Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles	39
. Direction générale des Institutions francophones et multilatérales	43
. Bureau des ententes internationales	48
. Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers	53
. Direction générale de la politique commerciale	57
. Direction générale des politiques et priorités	62
. Direction de la coordination et de l'évaluation	67
. Direction du protocole	69
. Direction des communications	72
. Direction de la vérification interne	73
. Direction générale de l'administration	



SECTION III - Synthèse des crédits 1991-1992

	<u>Page</u>
1. Ventilation des crédits votés 1990-1991 et 1991-1992 par élément de programme, territoire et unité administrative.	75
2. Tableau comparatif des crédits votés 1990-1991 et des crédits modifiés par élément de programme	76
3. Tableau comparatif des crédits modifiés 1990-1991 et des crédits 1991-1992 par élément de programme.	77
4. Tableau comparatif des crédits modifiés 1990-1991 et des crédits 1991-1992 par super-catégorie et catégorie de dépenses.	78
5. Ventilation des crédits modifiés et des dépenses probables 1990-1991 par super-catégorie et catégorie de dépenses.	79

Note

La forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la compréhension.

MANDAT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

La mission du Ministère est définie par les mandats et pouvoirs que la loi 42 (1988, chapitre 41), sanctionnée le 10 novembre 1988, confie au ministre des Affaires internationales:

11. Le ministre planifie, organise et dirige l'action à l'étranger du gouvernement ainsi que celle de ses ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière d'affaires internationales.

Il élabore, en collaboration avec les ministères concernés, une politique en matière d'affaires internationales, la propose au gouvernement et s'assure de sa mise en oeuvre. Cette politique doit favoriser le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social.

Il est d'office:

- 1° le conseiller du gouvernement, de ses ministères et organismes sur toute question ayant trait aux affaires internationales;
- 2° le dépositaire de l'original de toute entente internationale ainsi que d'une copie conforme de toute autre entente et, à ce titre, il établit un bureau des ententes et prescrit le mode d'enregistrement de ces ententes.

Il établit et maintient avec les gouvernements étrangers et leurs ministères, les organisations internationales et les organismes de ces gouvernements et de ces organisations les relations que le gouvernement juge opportun d'avoir avec eux.

Il favorise le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec.

12. Le ministre a la responsabilité des activités à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes.

A cet égard, il peut convenir, avec chacun des ministères concernés, de modalités de collaboration.

Il peut également recommander au gouvernement de confier à un autre ministre la responsabilité de certaines de ces activités.

13. Le ministre effectue des recherches, des études et des analyses sur les pays et leur situation géopolitique et économique afin d'informer les ministères et organismes notamment quant aux possibilités d'y exporter des produits et services québécois ou d'y promouvoir les investissements étrangers au Québec.

Il fait la promotion à l'étranger des produits et services québécois, notamment au moyen de missions, de stages, d'expositions ou de programmes d'aide financière, et coordonne les activités des ministères et organismes concernés.

14. Le ministre assure les communications officielles entre d'une part, le gouvernement, ses ministères et organismes et d'autre part, les gouvernements étrangers et leurs ministères, les organisations internationales, les organismes de ces gouvernements et de ces organisations et maintient les liaisons avec leurs représentants sur le territoire du Québec.

Il favorise l'établissement sur le territoire du Québec d'organisations internationales et de représentants de gouvernements étrangers.

15. Le ministre, dans la conduite des affaires internationales, veille à ce que soit respectée la compétence constitutionnelle du Québec.

16. Le ministre assure la participation du gouvernement à l'élaboration et à la mise en oeuvre à l'étranger des politiques et programmes fédéraux ayant des incidences sur le développement du Québec et favorise, à cette fin, la concertation intergouvernementale.

17. Le ministre recommande au gouvernement la ratification des traités et accords internationaux dans les domaines ressortissant à la compétence constitutionnelle du Québec.

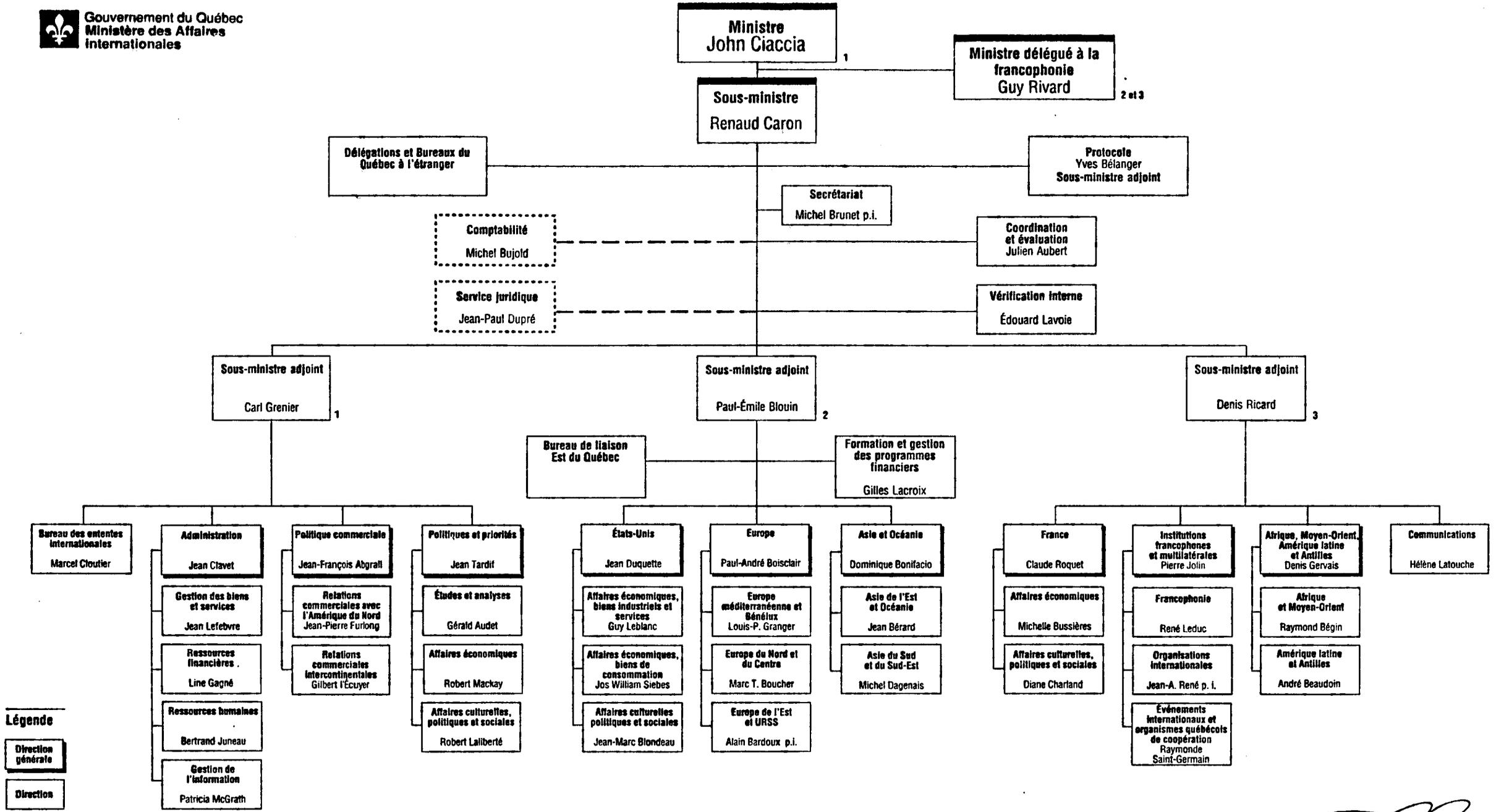
Il assure et coordonne la mise en oeuvre au Québec des traités et accords internationaux impliquant le gouvernement.

18. Le gouvernement peut constituer un comité, présidé par le ministre des Affaires internationales, chargé:

1° de favoriser la collaboration entre les ministères concernés, en vue de l'élaboration par le ministre de la politique en matière d'affaires internationales;

2° d'analyser la programmation des activités à l'étranger du gouvernement, de ses ministères et organismes, de même que celle relative à leurs activités au Québec en matière d'affaires internationales, de faire des recommandations à ce sujet au gouvernement et d'évaluer annuellement les résultats de ces activités;

3° d'exercer toute autre fonction connexe que lui confie le gouvernement.



Légende

 Direction générale

 Direction

1. Société d'exploitation des ressources éducatives du Québec (SREQ)
 2. Agence Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (AQWBJ)
 3. Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)


 Renaud Caron sous-ministre

**MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES
NOMBRE D'EMPLOYES PAR STATUT, PAR CATEGORIE D'EMPLOI ET LIEU DE TRAVAIL**

Employés réguliers (Equivalent temps complet)

Statut	Québec	Montréal	Etranger	Total
Cadres supérieurs	47	22	18	87
Cadres intermédiaires et professionnels	173	65	69	307
Personnel de bureau et techniciens	201	56	1	258
TOTAL	421	143	88	652

Employés occasionnels (Equivalent temps complet)

Statut	Québec	Montréal	Etranger	Total
Contractuels			4	4
Professionnels	2	.5	65	67.5
Personnel de bureau et techniciens	3.5	1	257	261.5
TOTAL	5.5	1.5	326	333

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Faits saillants 1990-1991

La priorité reconnue au domaine de l'économie parmi les champs d'intervention du Ministère a été confirmée en 1990-1991.

La tendance, amorcée l'année précédente, vers un meilleur équilibre entre les activités de transfert de technologies et de prospection d'investissements d'une part, et celles de promotion des exportations d'autre part, s'est confirmée.

À cet égard, il est utile de noter qu'au-delà de la prospection des marchés et des activités de soutien prévues au programme d'aide à l'exportation du Ministère (APEX), un accent a été mis sur l'identification des réseaux de distribution pour le marché américain en particulier, afin de saisir les opportunités accrues d'expansion sur ce marché favorisées par l'Accord de libre-échange.

L'importance de cet accord s'est par ailleurs vu renforcée par la perspective de son élargissement au Mexique et par la menace d'une poussée protectionniste que l'échec - qu'il faut souhaiter provisoire- des négociations de l'Uruguay Round, en décembre dernier, a rendu plus présente.

La prospection des investissements et des accords industriels et technologiques et la promotion commerciale ont été plus dynamiques en Europe et en Asie afin de mieux positionner les entreprises québécoises à la fois sur le grand marché en construction de l'Europe de 1993 et le marché en forte croissance d'Asie.

Dans la perspective de la création d'un bloc économique en Amérique, les relations avec l'Amérique latine se sont intensifiées dans nombre de secteurs. La promotion de l'expertise québécoise a connu un nouvel essor tant dans cette région qu'en Afrique.

En matière de science et de technologie, l'action internationale a consisté principalement à accorder un soutien aux chercheurs québécois impliqués dans des projets de recherche scientifique ou de développement technologique menés conjointement avec des partenaires étrangers. Cette coopération s'est développée, notamment avec la France et les communautés de Belgique et ainsi que dans le cadre de la participation du Québec à la coopération multilatérale francophone. Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a cherché à étendre cette coopération à d'autres pays, notamment avec les États-Unis et le Japon.

Dans le domaine de la culture, des communications et de la langue, l'activité internationale s'est concentrée autour des objectifs suivants: favoriser la création d'un espace culturel et audiovisuel francophone; renforcer le potentiel des industries québécoises de la culture, des communications et de la langue en leur facilitant l'accès à de nouveaux marchés. La contribution du Québec à la Conférence des ministres francophones de la Culture, le soutien accordé à la promotion à l'étranger des arts et produits culturels québécois, ainsi qu'à l'établissement de partenariats internationaux entre entreprises du secteur de l'audiovisuel, sont des exemples d'activités que le Ministère a menées en fonction de ces objectifs.

Dans le domaine des ressources humaines, l'action du Ministère vise à accroître le nombre d'immigrants francophones et de ceux qui peuvent fournir un apport à l'économie québécoise. La dimension formation dans les échanges de jeunes avec la France et avec la Communauté française de Belgique a été renforcée.

Dans le domaine du **développement social** et de **l'environnement**, l'action internationale a consisté à favoriser l'établissement d'une coopération autour de sujets d'intérêt commun, principalement avec la France, ainsi qu'à assurer la promotion de l'expertise québécoise, principalement dans certains pays d'Amérique latine, de même qu'auprès de certaines institutions internationales de financement. En matière d'environnement, l'exercice 1990-1991 a été marqué par l'amorce de projets de développement technologique avec un certain nombre de pays offrant une expertise intéressante pour le Québec, dont la France, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni; le Québec a participé à la préparation de la Conférence des ministres de l'Environnement des pays francophones.

Dans le domaine du **rayonnement**, qui regroupe les activités dont l'objectif principal est de faire connaître la réalité du Québec à l'étranger, un soutien a été assuré aux grands événements internationaux les plus susceptibles de faire connaître avantageusement le Québec à l'étranger, à établir des relations suivies avec les médias étrangers et à accueillir des journalistes étrangers, à accorder un soutien aux centres d'études québécoises à l'étranger, à organiser des tournées, conférences, semaines d'information et à faire la promotion d'événements ou de manifestations, à caractère notamment culturel, telle que la tournée du Cirque du Soleil aux Etats-Unis et en Europe.

Dans le domaine des **relations intergouvernementales et institutionnelles**, les principales activités menées par le Ministère au cours de l'exercice 1990-1991 ont été liées à la participation du Québec à certains forums internationaux ou régionaux, telles que la Conférence des ministres francophones de la Culture et la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'Est du Canada, à l'organisation de missions et visites ministérielles, en direction ou en provenance principalement de pays européens, à l'organisation de missions auprès de certaines ~~organisations~~ ~~internationales~~ ~~représentant~~ un intérêt particulier pour le Québec, dont l'OCDE et la Banque mondiale, et à la conclusion de nouvelles ententes intergouvernementales, notamment en matière de sécurité sociale.

Les visites ministérielles en Europe centrale sont particulièrement significatives en raison de leur caractère stratégique pour le développement de relations durables avec un ensemble de pays ayant un grand potentiel de développement à moyen terme.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Orientations 1991-1992

Les transformations importantes que connaît la scène internationale ont un impact réel sur le Québec. Elles nous conduisent à adapter notre politique pour nous assurer que l'action internationale du gouvernement, de ses ministères et organismes contribue effectivement au développement économique, social, culturel et politique du Québec ainsi qu'à son rayonnement à l'étranger.

Les travaux consacrés au cours des derniers mois à l'élaboration d'une politique d'affaires internationales devraient conduire à un ensemble de propositions qui permettront de renforcer l'action internationale du Québec en favorisant la synergie des efforts autour d'objectifs partagés.

La présentation de cette politique et sa traduction en plan d'action donneront lieu à des efforts importants de concertation entre le Ministère et ses partenaires québécois publics et privés.

L'exercice de programmation intégrée des activités internationales du gouvernement, mis en place il y a deux ans, sera poursuivi et fournira une occasion de traduire dans la programmation des divers intervenants les orientations de la politique.

Les priorités de l'action internationale au cours du prochain exercice iront au développement économique (recherche d'investissements étrangers destinés à renforcer la structure industrielle, promotion des exportations, promotion du tourisme international), au développement des échanges scientifiques et technologiques, au développement de nos industries de la culture et de la communication et l'amorce d'un effort particulier visant le développement de nos ressources humaines.

En termes opérationnels, le Ministère cherchera à concentrer les efforts autour d'objectifs majeurs, à développer notre connaissance des territoires où nous sommes implantés en privilégiant les domaines prioritaires et à développer une concertation étroite et suivie avec nos principaux partenaires québécois. En outre, la mise en place d'un plan directeur de gestion de l'information devrait favoriser l'efficacité de l'action du Ministère aussi bien au Québec que dans son réseau de représentations à l'étranger.

Dans le domaine économique, les orientations retenues pour 1991-1992, qui s'inscrivent dans la foulée des lignes de force des années précédentes, devraient trouver tout leur sens et leur articulation dans la politique d'affaires internationales en préparation.

Le Ministère continuera à participer aux discussions entourant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et à celles qui s'amorcent avec le Mexique et il suivra de près l'évolution des négociations commerciales multilatérales afin d'assurer la sauvegarde des intérêts du Québec.

Les communautés culturelles seront plus étroitement associées au développement de l'action internationale du Québec, notamment dans la prospection des investissements, l'accueil d'investisseurs et la préparation de missions commerciales.

En matière de prospection d'investissements, l'accent sera mis sur ceux qui apparaissent les plus susceptibles de renforcer la structure industrielle ou la capacité de R&D du Québec. Les projets pouvant être réalisés en coparticipation avec des entreprises locales ou en y associant des capitaux québécois seront privilégiés.

En matière de transfert de technologie, la mise en place d'un réseau de circulation d'offres et de demandes de technologie originant d'entreprises québécoises et visant les partenaires étrangers pertinents, devrait se concrétiser. Baptisé OPTECH, ce projet a été conçu par le MICT et le CRIQ auxquels le MAI s'est joint pour l'organisation du volet international. Le réseau sera géré conjointement par les trois partenaires.

Les efforts de promotion des exportations favorisent d'abord les entreprises capables d'une pénétration durable des marchés étrangers, notamment par des alliances stratégiques ou des implantations. L'identification des réseaux de distribution continuera d'être une préoccupation importante du Ministère, surtout aux États-Unis où les équipes spécialisées sont maintenant à pied d'oeuvre.

Dans le domaine de la science et de la technologie, la priorité sera accordée au renforcement de la coopération internationale dans les secteurs stratégiques pour le développement du Québec et avec les partenaires étrangers les plus susceptibles d'apporter une contribution significative à ce développement. Dans cette perspective, le renforcement de la coopération avec la France et certains autres pays européens, l'établissement et l'accroissement d'une semblable coopération avec les États-Unis et le Japon, ainsi que l'implication encore plus grande des chercheurs québécois dans les réseaux d'information et de recherche établis dans le cadre de la coopération multilatérale francophone constituent les grands objectifs autour desquels s'articulera l'activité du Ministère dans ce domaine.

Dans le domaine de la culture, des communications et de la langue, l'action internationale visera essentiellement à favoriser le renforcement du potentiel de création et de production des industries québécoises les plus performantes et à accroître l'impact des activités de diffusion culturelle à l'étranger dans les secteurs d'excellence de la création et de la production artistiques québécoises. Dans cette perspective, les activités qui seront privilégiées sont celles qui sont les plus susceptibles de favoriser l'établissement de partenariats internationaux ou d'alliances entre les entreprises ou regroupements d'entreprises québécoises ayant une base solide au Québec et des entreprises étrangères pouvant leur faciliter l'accès à des marchés étrangers. Une attention toute particulière sera accordée aux projets impliquant des entreprises de l'audiovisuel, en raison d'une part de la capacité de production qu'ont acquise les entreprises québécoises de ce secteur, ainsi que des perspectives de croissance qui existent sur certains marchés étrangers, notamment européen et en raison, d'autre part, de l'appui qu'elles peuvent apporter à la diffusion à l'étranger de la production culturelle du Québec.

Dans le domaine des ressources humaines, la priorité sera accordée à la sélection et au recrutement d'immigrants pouvant contribuer au développement du Québec et à l'augmentation, parmi ces immigrants, du nombre de francophones et d'investisseurs. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux projets visant à favoriser autant la formation de jeunes Québécois et Québécoises à l'étranger que celle d'étudiants étrangers au Québec, aux niveaux avancés et dans les disciplines les plus directement reliées aux nouvelles opportunités et exigences de développement qu'offre le contexte de la mondialisation des échanges. En outre, en matière d'échanges de jeunes avec la France et la Communauté française de Belgique, l'accent sera mis sur les projets ayant pour objectif de contribuer à la formation des jeunes et, par conséquent, au développement des ressources humaines du Québec ainsi que de celles de ses partenaires.

Dans le domaine du **développement social** et de **l'environnement**, l'action internationale visera essentiellement à favoriser le renforcement ainsi que la promotion de l'expertise québécoise. Dans cette perspective, la coopération établie, principalement avec la France, en matière d'affaires sociales sera poursuivie et portera prioritairement sur les problèmes organisationnels et socio-sanitaires majeurs que partage le Québec avec ce pays. Cette coopération sera complétée par des activités de promotion de l'expertise québécoise en matière d'affaires sociales et susceptibles d'intéresser principalement certains pays d'Afrique et d'Amérique latine. En matière d'environnement, l'action du Ministère visera à encourager l'établissement de positions communes avec les États-Unis d'une part, et entre les pays francophones d'autre part, à accroître la coopération scientifique et technologique, notamment avec la France et certains autres pays européens, et à promouvoir l'expertise québécoise, plus particulièrement en Amérique latine.

En matière de **rayonnement**, le Ministère visera prioritairement à faire connaître à l'étranger les aspects les plus significatifs de la réalité économique du Québec, de manière à encourager les partenaires étrangers les plus susceptibles d'apporter une contribution à ce développement à poursuivre et à étendre leurs échanges avec le Québec. Une attention toute spéciale sera accordée à l'évaluation de l'impact que pourrait avoir la diffusion à l'étranger d'informations concernant l'évolution de la situation politique au Québec et, le cas échéant, à l'élaboration de stratégies visant à assurer la circulation à l'étranger d'une information conforme à la réalité.

En matière de **relations intergouvernementales et institutionnelles**, la priorité sera accordée au développement de relations avec les gouvernements des pays qui sont les principaux partenaires du Québec ainsi qu'avec les organisations internationales et les institutions locales ou régionales représentant un intérêt particulier pour le Québec. Dans cette perspective, le Ministère apportera son concours à la planification ainsi qu'à l'organisation des missions et visites ministérielles susceptibles de contribuer au resserrement des liens avec des gouvernements étrangers, poursuivra ses efforts en vue d'encourager certaines organisations internationales à s'implanter au Québec et privilégiera les activités visant à promouvoir les intérêts et l'expertise du Québec auprès de décideurs étrangers.

DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTATS-UNIS

Mandat

La mission confiée à la direction générale consiste à élaborer et à proposer, dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère, une stratégie de relations avec le territoire américain, à établir la programmation des activités qui en découlent pour faire en sorte de contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social. Elle doit gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés, et en évaluer les résultats et la pertinence.

Bilan 1990-1991

Suite à la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le MAI a renforcé son action pour mieux exploiter les opportunités offertes par le marché américain, notamment dans les délégations et bureaux.

En collaboration avec le MICT, le MAI a organisé 14 missions ou séminaires d'investissements ainsi que 29 déplacements individuels. Quant au volet transfert de technologie, 19 accords industriels sont présentement en cours de négociation.

Le MAI a collaboré étroitement avec le MICT, le MAPAQ et la SDI au développement de la capacité exportatrice des entreprises québécoises en favorisant leur participation à des expositions et des missions commerciales et techniques, ainsi qu'en assurant une fonction d'animation et de consultation auprès des entreprises.

Ainsi, 507 visites industrielles ont été faites dans les entreprises et 1 044 entreprises ont été accueillies pour des rencontres et des consultations. De plus, 234 visites et consultations ont été organisées auprès d'autant d'entreprises en concertation avec d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec.

Sur un total de 424 dossiers APEX reçus et traités par les directions économiques, 225 ont été à ce jour acceptés, ce qui a engagé un budget de plus de 2 millions \$. 32 avis favorables ont été soumis à la SDI dans le cadre du volet marketing international du programme de crédit implantation. 29 missions du MICT et 22 du MAPAQ ont été réalisées.

Malgré le ralentissement général de l'industrie touristique, les bureaux du Québec ont généré de nouvelles ententes de promotion avec des grossistes et des détaillants américains. Le début d'une liaison aérienne directe Québec-Boston facilitera les flux touristiques.

Outre la participation du Québec aux activités du Comité NICE, la visite à New York de la ministre de l'Énergie et des Ressources a permis de relancer la coopération dans le domaine énergétique. Le contrat d'exportation de 340 MW d'Hydro-Québec vers le Vermont a été approuvé.

Le ministère des Transports a réalisé 39 missions d'acquisition d'expertise impliquant 68 personnes sur le territoire américain.

Le nouveau programme de soutien aux activités en recherche et développement scientifique et technologique a retenu 11 projets de coopération Québec/États-Unis en enseignement supérieur et recherche scientifique. Également, la fusion des projets "Duke" et "Kalamazoo" a permis la tenue d'une conférence où participaient des industriels québécois et américains du secteur de la foresterie. Il y a eu signature d'une entente entre l'Université Western Michigan et l'UQTR touchant les pâtes et papiers et la foresterie.

Par ailleurs, l'entente avec CALTECH de la Californie n'a pas été renouvelée parce que cette institution se consacre essentiellement à la recherche fondamentale. L'entente avec le Massachusetts Institute of Technology a toutefois été reconduite car elle répond davantage aux attentes des PME, l'accent étant mis sur la recherche appliquée.

Dans le domaine de la culture, sont à signaler la participation d'éditeurs québécois au Congrès de l'"American Booksellers Association", la tenue de l'exposition "Exchange Boston - Montréal", le projet en animation au "Maritime Building" de New York, la distribution du catalogue "Books from Québec" à 5 grandes librairies américaines, la subvention à "SUNY Plattsburgh", la mission d'ICOM '92 à Chicago et la participation au "Next Wave Festival" de New York où 5 troupes et personnalités québécoises représentaient le Canada.

Dans le secteur des communications, plusieurs missions d'acquisition d'expertise ont eu lieu sur le territoire américain.

En ce qui a trait aux questions reliées à la langue, le programme de bourses destinées aux professeurs américains de français a été réalisé. Il fera néanmoins l'objet d'un réaménagement au cours du prochain exercice. Une attention plus grande a été accordée à la clientèle américaine et aux contacts avec les associations de professeurs américains lors de leur séjour au Québec.

Dans le secteur de l'immigration, signalons l'effort de recrutement fait auprès des clientèles francophiles dans les milieux universitaires de la Nouvelle-Angleterre.

En matière d'enseignement et de formation, on sait que le gouvernement américain a mis sur pied un programme d'échanges d'universitaires avec les pays étrangers, intitulé programme Fulbright. Des rencontres avec le Service des affaires publiques du Consulat général des États-Unis à Montréal et le ministère de l'Éducation ont conduit à la réalisation d'un premier programme d'échanges Fulbright aux niveaux secondaire et collégial. La publicité, qui doit paraître à la fin de l'automne 1991, ouvrira ce programme aux collèves américains ainsi qu'aux cégeps.

Dans le cadre du programme d'Études québécoises, les programmes "Research Grant" et "Faculty Enrichment Grant" ont été réalisés encore cette année. Ces bourses comptent pour environ 45% du budget total du programme des études québécoises. Sur les 47 projets reçus, 24, traitant surtout de sujets relatifs aux sciences sociales et aux humanités, ont été retenus.

Le développement rapide des connaissances et des nouvelles technologies a amené le ministère de la Santé et des Services sociaux à participer aux plus importants congrès internationaux dans le domaine de la santé. Le MAI a apporté son soutien technique et logistique à la réalisation de 5 missions dans ce secteur.

Par ailleurs, les ajustements aux nombreux changements engendrés par les innovations technologiques et la restructuration des marchés conduisent à repenser les questions de main-d'oeuvre, de formation professionnelle et les diverses formules appliquées à la sécurité du revenu. Ainsi, 2 missions ont été organisées pour des intervenants québécois.

Dans le cadre de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'Est du Canada, le Québec a terminé son mandat de coprésidence du Comité sur l'environnement en juin 1990, avec la participation du premier ministre, monsieur Bourassa. Comme l'avait souhaité le Comité sur l'environnement, le Président a ratifié, en novembre de la même année, le "Clean Air Act" qui régit la politique américaine en matière de pollution atmosphérique, ce qui a facilité la conclusion d'une entente officielle entre les deux pays. Cet accord a été signé lors du Sommet canado-américain le 13 mars 1991.

Par ailleurs, une rencontre au niveau ministériel a eu lieu au Wisconsin, au mois d'août, dans le cadre de l'entente Québec-Wisconsin en matière d'environnement. Les participants se sont entendus pour prolonger l'entente pour une période de 5 ans.

Le Comité Québec-Vermont sur la gestion des eaux du Lac Memphrémagog s'est réuni à deux reprises pour élaborer son programme de travail. Une rencontre tripartite au niveau ministériel Québec-Vermont-New York a eu lieu au mois d'avril dans le cadre de l'entente sur le Lac Champlain.

L'année 1990 a marqué le 50^e Anniversaire de la Délégation générale du Québec à New York. Dans le cadre des festivités, le ministre, monsieur John Ciaccia, s'est rendu à New York à l'occasion de la Saint-Jean.

A la suite du succès qu'ont connu les événements promotionnels "Semaine du Québec" à Boston et Hartford l'an passé, la Délégation du Québec à Boston a répété cette activité à Providence, Rhode Island, du 3 au 7 décembre, avec la participation du ministre du Tourisme, monsieur André Vallerand. Ce type d'activité permet aux participants de se familiariser avec différents aspects de la vie québécoise: culture, éducation, économie, gastronomie, tourisme, etc.

Les délégations ont de plus développé des liens soutenus avec les médias américains, particulièrement par l'envoi, au Québec, de certains journalistes importants et par le maintien de contacts réguliers, spécialement lors des crises survenues à l'occasion de l'échec du Lac Meech et de la crise amérindienne.

La présente année a été marquée par le développement important des relations avec la région des Grands Lacs. Ainsi, le Québec, représenté par l'Adjoint parlementaire du Premier Ministre, participait, en mai dernier, à la première Table ronde élargie du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs qui portait sur l'Europe 1993. La Conférence voudrait voir ces tables rondes élargies se tenir chaque année. Par ailleurs, et pour la première fois, la Commission des Grands Lacs tenait sa réunion semi-annuelle en dehors des États-Unis, à Montréal, en mai dernier. Le Québec est, depuis 1989, membre observateur de la Commission et, à ce titre, a également participé à la rencontre annuelle de la Commission en septembre. Le Québec s'est aussi associé au Groupe de travail de la Commission sur le circuit touristique Saint-Laurent-Grands Lacs et est partenaire à part entière de ce projet de promotion touristique régional.

La Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'Est du Canada tenait sa 18^e rencontre à Mystic, Connecticut, en juin dernier, sous les coprésidences du gouverneur du Connecticut, monsieur O'Neill, et du premier ministre Bourassa. Cette année, la rencontre traitait de la coopération régionale dans le cadre du libre-échange et d'Europe 1993. Un accord général de coopération économique a été signé à cette occasion entre les Gouverneurs et les Premiers Ministres. En raison de la situation constitutionnelle, un important dispositif logistique a dû être mis en place pour les membres de la délégation et les journalistes québécois.

La Commission mixte Québec-Vermont entame sa deuxième année d'activités en structurant ses secteurs d'intervention autour de deux grands pôles: l'économie et le tourisme. Dans le premier cas, une étude des forces économiques régionales devrait permettre l'émergence de réseaux d'affaires, notamment dans la distribution. En tourisme, un certain nombre de projets ont été mis en place pour créer une zone touristique transfrontalière misant sur la force d'attraction des ressources complémentaires de l'Estrie et du Nord du Vermont.

Des raisons d'ordre budgétaire et des considérations électorales à Albany ont été la cause de la remise de la rencontre Cuomo - Bourassa qui est maintenant prévue pour mai 1991. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre d'échanges prévus annuellement entre le Premier Ministre du Québec et le Gouverneur de l'État de New York qui ont débuté en 1983.

En plus de la coprésidence du premier ministre Bourassa à la rencontre de Mystic, Connecticut, 8 visites ministérielles se sont déroulées sur le territoire américain. Le ministre du Tourisme, monsieur André Vallerand, a fait une visite de promotion à New York et Boston en juin dernier, s'est rendu à Providence, R.I., en décembre et à Los Angeles en janvier 1991. Le ministre de l'Environnement, monsieur Pierre Paradis, s'est rendu au Wisconsin au mois d'août pour y rencontrer son homologue dans le cadre de l'entente de coopération en matière d'environnement Québec/Wisconsin. La vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, madame Lise Bacon, s'est rendue à New York et à Albany, les 14 et 15 juin, pour rencontrer le président de "New York Power Authority", monsieur Richard Flynn, et le commissaire à l'Énergie de l'État, monsieur William Cotter. En octobre, madame Bacon coprésidait un colloque sur l'énergie à Lake Placid, avec son homologue new-yorkais. Le ministre des Affaires internationales s'est rendu au New Jersey, à New York et au Massachusetts les 13, 14 et 15 novembre, en plus d'avoir participé aux fêtes du cinquantenaire de la Délégation générale de New York. Monsieur John Ciaccia y a prononcé plusieurs discours et rencontré plusieurs personnalités des milieux universitaires et des affaires. Enfin, la ministre des Affaires culturelles, madame Liza Frula-Hébert, a effectué un voyage de travail à Washington en janvier dernier pour y rencontrer les entreprises américaines importantes dans la distribution cinématographique.

Du côté américain, le sénateur républicain du Vermont, monsieur James Jeffords, est venu au Québec les 13 et 14 août dernier pour s'enquérir des programmes de santé du Québec ainsi que de la politique du gouvernement du Québec en matière d'environnement.

Orientations 1991-1992

La direction générale a concentré ses efforts autour de trois fonctions principales: l'intervention sur le marché ou la réalité américaine, la constitution de réseaux de contacts dans plusieurs secteurs et le développement d'une approche selon un schéma ou une matrice qui permettra l'identification des tendances américaines pour mieux mettre à jour, et de manière continue, la stratégie relative aux États-Unis.

En matière de développement industriel et d'investissements, l'action de la direction sera axée sur l'exploitation du système OPTECH et sur le développement de partenariat des deux côtés de la frontière.

Dans le domaine du commerce, les nouveaux moyens mis en place tant au siège que dans le réseau, dont les conseillers techniques et les banques d'informations, permettront de mieux orienter l'action des entreprises québécoises aux États-Unis et de les mieux positionner sur le marché nord-américain.

L'action touristique aux États-Unis, orientée jusqu'à maintenant vers les grossistes, s'étendra graduellement aux consommateurs et aux agences de voyages. Des créneaux plus spécifiques, comme les congrès, le tourisme culturel et le tourisme d'affaires seront explorés davantage.

Dans le dossier énergétique, la direction générale s'appliquera à mettre en oeuvre les orientations retenues dans la politique d'affaires internationales.

La direction générale entend, dans le domaine de la science et de la technologie, accroître la coopération Québec/États-Unis dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et développer un nouveau volet pour des centres spécialisés des cégeps faisant déjà de la recherche appliquée pour les entreprises québécoises. La recherche de nouveaux «ponts technologiques» se poursuivra tout en intensifiant les liens avec celui du Massachusetts Institute of Technology.

En matière culturelle, de concert avec le ministère des Affaires culturelles et la SOGIC, les territoires de New York, Boston et Los Angeles seront privilégiés. L'action de la direction portera essentiellement sur le soutien à l'industrie et à la diffusion culturelle des arts traditionnels et d'avant-garde dans une perspective d'élargissement des marchés. La tenue d'un séminaire sur l'exportation et des démarches préliminaires en vue d'une étude de marché aux États-Unis sont prévues.

Des missions d'acquisition d'expertise, le suivi et l'analyse de l'ensemble du secteur, la collaboration à TV5, un effort spécial pour la promotion du cinéma et des tournages publicitaires constituent les principales activités prévues dans le secteur des communications.

Les activités retenues relativement à la langue sont la promotion du matériel pédagogique québécois pour l'apprentissage du français langue seconde, un séminaire avec l'Association québécoise des écoles de français et le secteur privé pour élaborer une stratégie sur les États-Unis ainsi que des activités promotionnelles pour que les professeurs américains de français viennent se perfectionner au Québec.

Suite à l'énoncé d'une nouvelle politique du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et à la fermeture de Montréal-étranger, les orientations générales et mandats des conseillers à New York et Boston ont été revus et ajustés. En plus de couvrir plus de territoire, ils effectueront un recrutement plus actif dans les universités du Nord-Est américain et chez les groupes francophones.

Les programmes existants en enseignement et formation pour les professeurs de niveaux universitaire et secondaire seront maintenus. Le niveau collégial ne sera pas touché, faute de clientèle américaine.

Un programme d'échanges d'étudiants universitaires sera mis sur pied, en particulier en commerce et administration, pour des stages en entreprise à New York et Boston, avec la collaboration de PACE University. De même, des échanges d'emplois d'été, dans le cadre de l'Entente Québec/Vermont, sont aussi projetés.

Des missions reliées entre autres, au développement de la main-d'oeuvre, de la formation professionnelle, de la sécurité du revenu et de la gestion des divers programmes sociaux sont prévues en collaboration avec les principaux ministères concernés.

En environnement, seront favorisés le maintien des relations institutionnelles et le développement de mécanismes de coopération dans le sens des intérêts du Québec.

Outre le renouvellement de l'entente générale de coopération avec l'État de New York, un suivi actif de l'Accord Canada/États-Unis sur la pollution transfrontalière sera effectué.

Le Programme d'études québécoises sera l'objet d'un resserrement des critères d'admissibilité et d'un choix de secteurs d'intervention plus actualisés et mieux ciblés.

De même, une collaboration étroite avec la Direction des communications est prévue en ce qui concerne le Programme d'accueil de journalistes américains au Québec.

Par ailleurs, en plus de favoriser le concept «Semaines du Québec» dans les délégations, sera poursuivie la publication des bulletins «Quebec Update». A partir de l'automne 1991, la DGEU organisera une tournée ministérielle de promotion dans certaines grandes villes américaines où le Québec n'a pas de représentation ainsi qu'au Québec. Cette tournée sera suivie d'un séminaire sur les relations Québec/États-Unis.

La Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'Est du Canada demeure un instrument privilégié pour les secteurs de l'énergie et de l'environnement. Par ailleurs, les démarches seront poursuivies pour que la région des Grands-Lacs devienne un troisième pôle de coopération, après l'Etat de New York. La DGEU continuera, enfin, à privilégier les contacts avec les administrations des États prioritaires.

DIRECTION GÉNÉRALE EUROPE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère: élaborer et proposer une stratégie de relations avec l'Europe; établir la programmation des activités qui en découlent et qui visent à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social; gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence.

Bilan 1990-1991

DIRECTION EUROPE MÉDITERRANÉENNE ET BÉNÉLUX

Le bilan sommaire des activités 1990-1991 portera essentiellement sur les coopérations les plus importantes en Europe méditerranéenne et au Bénélux et avec les institutions européennes. Tout d'abord, quelques initiatives ou événements clés:

- . Mission du ministre Gérard D. Levesque dans les grandes capitales financières européennes.
- . Mission du ministre des Forêts, monsieur Albert Côté, auprès du gouvernement hollandais et de la Commission de la Communauté européenne pour présenter les nouvelles politiques québécoises en matière de gestion forestière.
- . Représentations faites par la Délégation générale du Québec à Bruxelles auprès du parlement européen et lettre du ministre John Ciaccia pour exposer la situation dans le cadre de la crise amérindienne.
- . Accueil du premier ministre d'Espagne, monsieur Felipe Gonzales Marquez.
- . Signature d'un arrangement administratif en matière de développement et transfert de technologies avec la région wallonne.
- . Signature d'une entente avec l'Italie en matière de communications.
- . Création d'un comité de réflexion pour la réorientation de nos coopérations avec la Wallonie et la Communauté française de Belgique.

Dans l'ensemble du territoire, 67 dossiers ont été traités dans le cadre du programme APEX, 43 dans le cadre du programme Acheteurs ainsi que 302 dossiers liés à l'exportation.

La zone Bénélux

La tournée du ministre des Finances du Québec en Europe, avec un arrêt à Bruxelles, la visite du président de la Caisse de dépôt et placement du Québec et la visite du président de la Société financière Desjardins sont des indices de la vitalité des flux financiers. La présence de représentants de Power Corp. Canada reflète aussi les liens qui s'établissent entre le Québec et la Belgique.

La DGQB a contribué à concrétiser un important projet d'investissement espagnol de la compagnie CEPSA au Québec: 110 millions \$ en pétrochimie.

L'implantation de deux compagnies wallonnes au Québec, Automatic Systems et Eunate, génère actuellement d'autres projets. La compagnie Agrostar, représentée au Québec par EUNANTE, a signé en février 1991 son premier contrat de fabrication de starters biologiques avec une coopérative du Québec. Un autre projet dans le domaine des équipements reliés à l'épuration des eaux devrait se réaliser. Les ententes de coopération entre la Wallonie et le Québec sont à l'origine de ces projets. Dans le domaine des plastiques, la coparticipation entre une compagnie flamande et une compagnie de Jonquière a permis de relancer un autre projet important.

La compagnie bruxelloise Crossfinance, a établi un bureau d'affaires à Montréal dans le secteur de l'immobilier. La compagnie hollandaise Od & Me, spécialisée dans la fabrication d'équipements informatisés pour la production de disques laser a choisi d'établir son bureau de services pour l'Amérique du Nord dans la région de Montréal. Une phase d'expansion est prévue pour la prochaine année. Ces derniers projets, modestes au départ, créent de nouveaux emplois et ouvrent de nouveaux champs d'activités au Québec dans trois secteurs.

Par ailleurs, la compagnie TECH-REEP de Ville Saint-Laurent a débuté des opérations dans la Province du Luxembourg pour desservir son marché européen. La compagnie de logiciels DESTIN a aussi choisi de s'implanter dans la région de Bruxelles pour desservir le marché européen. Deux autres compagnies de services du Québec ont choisi de s'établir à Bruxelles: Performance Group Corporation et ADS Associés.

L'augmentation du personnel québécois en poste à Bruxelles dans deux firmes conseils déjà établies démontre aussi l'augmentation du volume d'affaires entre le Québec et la Belgique. Au cours de l'Année financière, 42 nouveaux projets d'investissements et de recherches de partenaires ont été amorcés. Pour 5 d'entre eux, des missions de prospection ont déjà été réalisées et des études de faisabilité sont en cours. Dans le domaine de la biotechnologie, une mission de groupe a été réalisée aux Pays-Bas et en Belgique. Des projets de coparticipation sont en cours d'évaluation avec l'apport de capital de risque d'une société belge et québécoise. Dans le domaine de la prospection des investissements, des missions de neuf intervenants de la CUM, du MICT et de différents commissariats industriels du Québec ont eu lieu. Au cours du présent exercice, six sociétés du territoire ont choisi de s'établir au Québec. Au total, 125 dossiers liés à l'exportation ont été traités.

Avec la Communauté flamande il est important de souligner les efforts consentis par les partenaires pour associer les entreprises, les universités et les centres spécialisés. A ce chapitre, 14 missions québécoises de coopération en recherche scientifique et en développement technologique ont été effectuées, notamment en matière de micro-électronique. 7 missions en éducation et 2 missions axées sur les technologies nouvelles ainsi que sur la formation liée à l'emploi ont été réalisées, 6 autres missions québécoises ont porté sur les dossiers de l'environnement.

En matière de culture, l'année a été marquée par l'attribution des Prix de musique contemporaine Québec/Flandre. Du côté québécois, c'est la pianiste Louise Bessette qui s'est mérité ce prix. Le réalisateur québécois Michel Brault a présenté son film "Les noces de papier" au Festival du film de Flandre, en octobre 1990. Il a obtenu le Prix de la meilleure réalisation.

L'Italie

Le bureau de Milan a accueilli plusieurs missions en provenance du Québec dans le secteur de l'investissement, dont celles de la Ville de Bromont et du MICT. Ces rencontres ont contribué à la mise à jour de 66 dossiers d'investissement. Par ailleurs, plusieurs rapports institutionnels ont été établis et consolidés auprès d'importants interlocuteurs locaux dont la Confindustria, le Cestis/Région lombarde, le SUEX/Région Émilie-Romagne, la Chambre de commerce extérieur Piedmontaise et les principales associations sectorielles. Au total, 122 dossiers liés à l'exportation ont été traités. Par ailleurs, la préparation de la Semaine Italie-Québec (5-11 mai 1991) a constitué une tâche particulièrement importante.

À l'occasion de la participation du MAI avec le MICT, le CRIQ, l'ITM, l'INO et l'ULBVAR au 6^{ème} Salon international des nouvelles technologies et de l'innovation, à Turin en novembre 90, une entente d'échange de technologie reliée au programme OPTECH a été signée par le CRIQ et le MICT avec le Centro Estero Camera Piemontese (CECCP) pour le traitement de dossiers industriels d'échanges de technologies.

Au plan culturel, une importante délégation québécoise, dirigée par la ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la Famille, madame Violette Trépanier, a participé aux cérémonies de canonisation de Mère Marguerite D'Youville, au Vatican, deux missions ont eu lieu pour l'organisation des fêtes commémoratives de la fondation de Montréal et pour l'organisation de l'exposition prestigieuse "Gestes et visages de la Renaissance italienne", en 1992, au nouveau Musée national du Québec.

Une mission ministérielle dans le secteur des communications a permis de sensibiliser le milieu audiovisuel italien à l'intérêt réciproque d'une coopération en matière de production, de financement et de diffusion d'oeuvres télévisuelles et cinématographiques. Une autre mission ministérielle a permis de jeter les bases d'une coopération en matière de muséologie, de patrimoine et d'échanges artistiques.

L'Espagne et le Portugal

Le Québec a convenu, tant avec la Catalogne qu'avec Madrid, de donner aux relations bilatérales une orientation résolument économique et d'instaurer une collaboration entre les divers organismes actifs à l'exportation en Espagne et au Québec. C'est ainsi que la COPCA, organisme de promotion des investissements espagnols à l'étranger, s'installera à Montréal plutôt qu'à Toronto. Parallèlement, le Centre d'information et de développement des affaires de Barcelone (CIDEM), la Société pour la promotion industrielle de Bilbao (SPRI) et l'Institut espagnol du Commerce extérieur (ICEX) deviendront des partenaires importants pour le Québec.

Lors de la première visite d'un Chef d'État espagnol au Canada, le Président du gouvernement espagnol, monsieur Felipe Gonzalez Marquez, a rencontré le Premier Ministre du Québec en mai 1990.

DIRECTION EUROPE DU NORD ET DU CENTRE

La zone Nord (Royaume-Uni et pays nordiques)

250 dossiers d'exportation vers le Royaume-Uni ont été traités. Les secteurs touchés sont le bois et les produits du bois, les produits de télécommunications et d'électronique, les produits d'informatique, le meuble, les équipements sportifs et de loisirs, les produits alimentaires et les produits pour l'avionnerie et la défense.

Des missions d'acheteurs ont été accueillies dans les domaines de la transformation du bois ouvré et de la machinerie de scierie.

Le MAI a participé, avec des entreprises québécoises, au grand salon de l'aérospatial de Farnborough et il se prépare à participer à celui d'Interbuild 1991 dans le domaine du bâtiment et de la rénovation.

A la faveur d'une mission du Ministre des Affaires internationales, les liens entre les milieux d'affaires britanniques ont pu être renforcés, principalement avec RTZ, Welcome et Tioxide, afin d'assurer l'expansion au Québec des investissements importants de ces grandes entreprises.

Des entreprises québécoises sont présentes au Royaume-Uni. Parmi les plus importantes, signalons Vidéotron et Bombardier. Vidéotron poursuit sa percée rapide du marché britannique de la câblodistribution et est en train de devenir un acteur majeur dans ce secteur au Royaume-Uni. Bombardier a poursuivi la consolidation de sa présence en Europe en acquérant la Société Procor Engineering, spécialisée dans les équipements ferroviaires.

Outre les coopérations réalisées en 1989, entre autres avec Glaxo et British Gas, il y a lieu de signaler celles qui se sont installées entre des firmes britanniques et l'Institut de Recherche sur le Magnésium. Quelques ententes sont également en place dans le secteur des biotechnologies.

Plusieurs investissements ont été réalisés au Québec par des firmes britanniques. Les principaux à signaler sont Dowty, avec un investissement de 100 millions \$, l'expansion de Rolls-Royce et Smith & Nephew, l'acquisition de Howe Richardson par le groupe Staveley, celles de la distillerie Schenley par Guinness, de Niagara Lockport par BTR, de Canada Packers par Hilldowns.

Les implantations de firmes québécoises au Royaume-Uni sont également suivies de près et encouragées pour un meilleur positionnement dans l'Europe de 1993.

Une grande attention est portée à la promotion de l'image d'excellence du Québec dans des secteurs de pointe, notamment l'aérospatial, les télécommunications et les biotechnologies.

Un certain nombre d'acheteurs des secteurs de la climatisation et des pâtes et papiers sont venus au Québec en provenance des pays nordiques et huit industriels québécois ont participé au salon SPCI, spécialisé dans le domaine des pâtes et papiers. C'est le plus grand salon mondial dans le domaine. Cette participation a permis la création de nombreux contacts entre des industriels québécois et européens.

L'intérêt pour les études québécoises s'est manifesté par l'organisation de deux tournées de conférences à travers la Suède, le Danemark et la Finlande.

Sous l'égide de l'Institut de Migration de Turku (Finlande), s'est tenu un important congrès sur les minorités multiculturelles dans les pays industrialisés ayant comme comparaison le Québec, le Canada, la Finlande et la Suède.

La zone centre (l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche)

Les relations avec l'Allemagne se sont intensifiées au cours de 1990-1991, notamment en Saxe, land le plus développé de l'Allemagne de l'Est, tout en accentuant la coopération avec la Bavière. L'accent a été mis sur le développement technologique, sur la prospection de nouveaux investissements, sur le commerce international, sur la formation, sur l'environnement et sur les relations gouvernementales. A la fin de l'exercice, 52% des activités (en nombre) auront touché l'économie et 20% la science et la technologie.

Le fait majeur en 1990-1991 est la visite au Québec du président de la République fédérale d'Allemagne, monsieur Richard Von Weizsäcker. Cette visite a permis de resserrer davantage les liens et de donner une plus grande visibilité au Québec en Allemagne et un essor nouveau à l'entente Bavière/Québec. Cette entente a conduit à l'accord CRIM/Forwiss dans le domaine de l'informatique et à un second dans le domaine de l'ingénierie, entre l'Ecole polytechnique de Montréal et l'Université technique de Munich.

En commerce international, le MAI a participé à la promotion Tengelmann dans 65 hyper-marchés allemands. De cette opération, 11 entreprises québécoises ont vu leurs produits retenus. Une mission commerciale bavaroise au Québec dans le cadre de la coopération Québec/Bavière a également eu lieu.

La DENC a participé à plusieurs autres activités importantes: deux missions en informatique, un forum et un séminaire; trois missions de prospection des marchés, l'une à la foire Médica, l'autre à Berlin, et une autre de coopération tiers-pays (entreprises RFA et Autriche). Une mission a été réalisée à Davos (Suisse) afin de prendre contact avec les plus importants décideurs européens.

En science et technologie, deux missions ont été réalisées dans le secteur de l'aérospatial, l'une à l'occasion de la foire ILA-90, et l'autre avec des entreprises québécoises, l'Ecole polytechnique de Montréal et l'Université de Concordia. Plusieurs programmes personnalisés ont été développés, surtout dans le secteur du recyclage des déchets dangereux.

L'implication de la délégation a été déterminante, afin que la commission mixte Canada/RFA se déroule à Montréal en 1991, à l'occasion du 20e Anniversaire de la coopération scientifique et technologique Canada/Allemagne.

La Délégation de Dusseldorf a organisé des visites ministérielles en Allemagne et en Suisse, dont celles du ministre des Finances (prise de contacts avec les grandes banques allemandes et suisses), du ministre de la Main-d'Oeuvre, de la Sécurité du Revenu et de la Formation professionnelle et celle du ministre des Affaires internationales pour participer au symposium international de Davos.

Dans le domaine culturel, la DENC a apporté son support technique et financier aux participants québécois à la foire du livre de Francfort et supporté les tournées des troupes Carbone 14 et Overtigo. Elle a également organisé des "journées du Québec en Bavière" et participé au CINARS '90 en vue de promouvoir les industries culturelles québécoises.

En matière d'enseignement, l'intensification des contacts avec la DAAD et l'accueil de deux missions relatives à la formation professionnelle sont à signaler. La DENC coordonne la préparation d'un séminaire sur la formation professionnelle qui se tiendra à Montréal en octobre prochain.

En matière de rayonnement culturel et éducatif, le soutien aux associations locales et universités intéressées aux études québécoises se poursuit.

La Communauté économique européenne

A la suite de la production et de l'analyse des rapports de différents ministères sur les impacts de l'Europe '93, la DGE a été saisie d'un premier rapport d'étape sur les stratégies à mettre en place pour faire face à l'instauration d'un Marché unique en Europe occidentale.

Le MAI avait organisé, en 1989, un colloque sur Europe '93 à Montréal. Il a fait de même en octobre dernier à Québec. Enfin, en mars 1991, la DGE a organisé un colloque portant spécifiquement sur l'impact des nouvelles normes européennes sur les entreprises québécoises.

D'autre part, la DGE a assuré, en 1990-1991, la poursuite de l'étude de faisabilité sur l'utilisation de l'hydrogène comme vecteur énergétique et son transport intercontinental. Le comité euro-québécois qui traite de cette question s'est réuni trois fois. Le rapport de l'étude de faisabilité est prévu pour juin 1991.

DIRECTION EUROPE DE L'EST ET URSS

Des changements très profonds sont intervenus dans plusieurs pays d'Europe de l'Est au cours de l'année.

Au plan politique d'abord. Ainsi, la plupart des pays de la région ont connu pour la première fois en quarante ans des élections véritablement démocratiques.

Au plan économique ensuite. Plusieurs pays se sont engagés fermement sur la voie de la mise en place d'une économie de marché; la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie se sont distinguées par l'ampleur des réformes entreprises. Celles-ci visent, à des degrés divers, à privatiser les sociétés d'États, à diminuer les subventions, à libéraliser les prix et à supprimer le contrôle des changes. Elles ont comme corollaires inévitables la restructuration des marchés financiers et l'adoption de nouvelles lois relatives à l'investissement étranger.

C'est dans ce contexte en évolution rapide que la Direction Europe de l'Est et URSS a oeuvré, en 1990-1991, à faire progresser les relations à caractère économique du Québec avec cette région du monde.

En Tchécoslovaquie, c'est à la faveur d'une mission ministérielle, dirigée par monsieur John Ciaccia au mois de mai 1990, que plusieurs dossiers économiques ont substantiellement progressé, notamment dans le secteur des télécommunications, des biotechnologies et de l'environnement. Le ministre des Affaires internationales recevait des autorités gouvernementales l'offre de mettre un immeuble à la disposition des intervenants québécois. Celle-ci devait se concrétiser dès le 30 janvier avec l'inauguration par monsieur Ciaccia du Centre commercial et culturel du Québec à Prague. Le centre, régi par le Conseil d'Affaires tchèque et slovaque du Québec, fournit, dans un contexte encore difficile, les services nécessaires aux intervenants québécois ou aux Tchécoslovaques désireux de faire affaires avec le Québec. Enfin, mentionnons qu'une mission commerciale a été réalisée en janvier dans le secteur agro-alimentaire et que le comité mixte gérant l'entente de coopération Québec/Tchécoslovaquie s'est réuni à deux reprises.

Les liens avec la République socialiste fédérative de Russie, avec laquelle le Québec a signé une entente de coopération dès 1988, se sont développés. Une mission commerciale, dirigée par monsieur Gérald Tremblay, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Développement technologique, à Moscou, en juillet 1990, a permis d'effectuer la promotion des intérêts québécois dans le secteur commercial et d'étendre une coopération déjà active aux secteurs des technologies de l'information et des biotechnologies. La réception, en mars 1991, d'une mission russe dirigée par monsieur Khomyakov, ministre et premier vice-président du comité d'État à l'économie, a permis de définir un nouveau programme de coopération pour les années 1991-1992, mettant l'accent sur la coopération économique, scientifique et technique.

En Hongrie, l'intervention devait d'abord permettre la participation d'entreprises québécoises à deux foires commerciales internationales dans les secteurs de l'agro-alimentaire et de l'informatique. La création de la Chambre de Commerce Canada/Hongrie, dont le siège social est à Montréal, a été appuyée par le MAI, qui a soutenu un projet de coopération dans le secteur boursier. Une réunion du comité mixte responsable de la coordination du mémoire d'entente, tenue à Budapest au mois de décembre, a défini de nouveaux projets de coopération, dont certains ont déjà débuté, alors qu'une mission ministérielle réalisée au mois de mars a permis d'apporter un appui de haut niveau aux initiatives québécoises dans divers secteurs.

La Pologne et la Roumanie ont vu leurs relations avec le Québec progresser à un rythme particulièrement rapide en 1990-1991. La Chambre de Commerce Canada/Pologne a été créée en mai 1990; une mission multi-sectorielle, dirigée par le sous-ministre de l'Agriculture, s'y est rendue en septembre. Une mission ministérielle, a pu faire progresser les intérêts des entreprises, explorer des avenues de coopération, et signer une entente de coopération avec ce pays.

Les relations avec la Roumanie ont connu un élan nouveau, à l'occasion de missions ministérielles présidées par monsieur Guy Rivard, ministre délégué à la Francophonie.

Si, pour des raisons évidentes, l'accent a été mis plutôt sur le développement de relations économiques, les autres secteurs n'ont pas été négligés pour autant. C'est ainsi que les missions réalisées par le MAI comprenaient plusieurs représentants des secteurs universitaire, institutionnel et culturel. Le centre ouvert à Prague dessert également les intervenants actifs dans ces secteurs.

Diverses interventions à caractère culturel se sont concrétisées, notamment dans le cadre de l'entente avec la RSFSR: ainsi, des professeurs québécois spécialisés en études nordiques se sont rendus cet été à Novosibirsk; le ministère a appuyé la coopération du Musée de la Civilisation avec des musées russes. Un programme détaillé de coopération pour 1991-1992 dans le secteur culturel a été défini en mars lors d'une mission réalisée dans ce pays. Enfin, signalons que le Québec s'est aussi préparé à accueillir des immigrants en provenance de ces pays, puisque dès la fin du mois de janvier 1991 il a ouvert un bureau d'immigration à Vienne.

Orientations 1991-1992

Les opportunités que présente l'Europe et une analyse d'ensemble des besoins et intérêts du Québec ont conduit à l'adoption d'une perspective à moyen terme pour arrêter les orientations des activités sur le territoire européen.

L'Europe présente de grandes possibilités en matière économique, que ce soit pour la prospection d'investissements, les acquisitions de technologies, les perspectives de copartariat industriel et les marchés de consommation. Ce vaste marché est souvent ignoré par les entreprises québécoises. C'est vers des objectifs de prospection d'investissements, de transfert et de développement technologique que tendront les efforts sur ce continent au cours des prochaines années.

En collaboration avec le gouvernement fédéral, seront organisés des séminaires visant des publics d'affaires très ciblés afin de sensibiliser et d'informer les milieux d'affaires quant au potentiel européen.

Il est important d'exploiter les ressources que l'Europe présente dans le domaine scientifique et technologique, grâce aux programmes de coopération scientifique et technique que la CEE met en oeuvre et qui peuvent être ouverts à des participations de pays tiers. Pour ce faire, quatre voies sont retenues: le développement de projets porteurs dans des secteurs où les partenaires bilatéraux du Québec sont impliqués dans les programmes européens; l'exploration du potentiel de coopération entre les instituts et centres de recherche spécialisés du Québec et le Centre commun de recherche de la CEE, plus particulièrement dans le domaine de l'environnement et le secteur de la télédétection; priorité est donnée à la mobilité des jeunes chercheurs et au séjour de chercheurs québécois en Europe; enfin, un nécessaire arrimage universités, centres de recherche et entreprises dans les activités liées à la science et à la technologie.

La conjoncture européenne incite à accroître les activités d'immigration. D'une part, la mobilité des personnes, à partir notamment des pays de l'Europe centrale et de l'Est, sera favorisée par les nouvelles ouvertures des pays européens. La qualité de l'éducation, de la formation professionnelle et les connaissances linguistiques que l'on y retrouve sont des critères déterminants qui incitent à y faire du recrutement.

Faire connaître la réalité du Québec aux milieux économiques, financiers, culturels et institutionnels constitue un objectif important pour chacune de nos délégations sur le continent européen.

L'approche régionale constitue pour le Québec une stratégie intéressante en Europe. Le Québec trouve déjà là des partenaires précieux qui sont autant de portes ouvertes à l'Europe. La Flandre et la Wallonie sont des alliées avec lesquelles le Québec a intérêt à entretenir des liens privilégiés. Les premières approches avec la Bavière sont prometteuses. Une deuxième région en Allemagne, la Saxe devrait permettre d'explorer avec plus de succès la partie Est de l'Allemagne. Berlin, capitale importante sur le plan scientifique et technologique, constitue également une cible importante.

Du côté de l'Italie, une attention particulière sera consacrée à la Lombardie, au Piémont et à l'Emilie-Romagne. Du côté de l'Espagne, les provinces de Madrid et de Catalogne, feront l'objet d'une approche systématique en 1991-1992. Un des objectifs sera de réévaluer la pertinence d'une ouverture de délégation dans l'une ou l'autre région.

Enfin, une évaluation devra être faite des ententes existantes, de leur pertinence et de l'intérêt d'en développer avec de nouveaux partenaires.

L'Allemagne

Par le biais d'une série de missions importantes, le Québec doit bien se positionner pour permettre à ses entreprises de participer pleinement à la reconstruction de l'infrastructure de l'Allemagne de l'Est et à la modernisation de son industrie.

La Délégation du Québec à Dusseldorf développera un programme cohérent de suivis auprès des investisseurs allemands déjà installés au Québec (au-delà de 60 entreprises). La direction compte participer à un certain nombre de salons et de foires, l'Allemagne offrant un accès précieux aux technologies nouvelles dans les secteurs prioritaires.

Le Royaume-Uni

Au plan commercial, le Royaume-Uni est le deuxième partenaire commercial du Québec; le Québec y intensifiera ses échanges en matière économique, scientifique et technologique dans les secteurs de l'aéronautique et des biotechnologies en particulier, afin de diminuer le déficit commercial avec ce pays.

Pays nordiques

Les activités du Bureau du Québec à Stockholm porteront surtout sur l'investissement et le transfert de technologies. De plus, les dossiers d'exportation confiés aux Ambassades canadiennes depuis l'été 1989 seront récupérés. A cet égard, trois activités de groupe dans les secteurs prioritaires (télécommunications, produits chimiques, équipement médical) seront réalisées.

Bénélux

Le Bénélux représente pour le Québec un niveau d'échanges qui en fait le premier partenaire européen. Les Pays-Bas sont le quatrième plus important investisseur au Canada. Le nombre de projets de transferts de technologie et de partenariats a doublé en 1989.

La stratégie au Bénélux sera établie en fonction des mutations institutionnelles importantes qui ont prévalu en Belgique et selon que les interventions relèvent des domaines de portée nationale et communautaire (Belgique francophone, néerlandophone et germanophone) ou régionale (Wallonie, Flandre, Bruxelles-Capitale).

La semaine Italie-Québec (5-11 mai 1991) sera l'événement majeur, dans la mesure où elle permettra de concrétiser ou de déceler des occasions d'affaires particulièrement dans les secteurs prioritaires des télécommunications, de l'informatique, de la robotique et de l'automatisation.

En Espagne et au Portugal, les efforts porteront tout particulièrement sur les produits et services de haute technologie: télécommunications, câbles, géomatique, logiciels, produits et services liés à la défense, etc., sur les produits et techniques de sauvegarde de l'environnement, sur les produits de la mer (poissons et fruits de mer) ainsi que sur la technologie liée à l'éducation et aux soins médicaux (ordinateurs, consoles de contrôle, etc.) Des séminaires d'investissements conjoints MAI-MICT sont prévus en juin à Barcelone, Madrid et Bilbao.

En général et pour l'ensemble des territoires de la DEMB, les efforts iront en priorité à l'aide aux entreprises dans l'identification des opportunités d'affaires, tant au niveau de l'exportation des produits québécois, que des investissements conjoints.

La Communauté européenne et le Conseil de l'Europe

Les douze procèdent graduellement à un transfert des pouvoirs et responsabilités du niveau des États à celui de la communauté et tentent collectivement d'instituer des coopérations économiques renouvelées avec l'Est. L'Europe communautaire joue donc un rôle tout à fait déterminant dans la création de la grande Europe. Les politiques et les décisions communautaires auront un impact déterminant sur les relations du Québec avec les pays qui en sont membres. Comme pays tiers, il sera appelé à privilégier de plus en plus, directement ou via le Canada, les interlocuteurs de la Communauté Européenne elle-même.

L'existence d'un Accord-cadre Canada-CEE auquel le Québec a accès permet au Québec de faire valoir ses intérêts et de tirer profit des opportunités générées par l'Europe des Douze.

Sur le plan économique, il est de première importance que les milieux économiques et financiers québécois soient informés de ces nouvelles réalités. L'implantation en Europe devra être encouragée et des outils financiers adéquats devront être développés. La CEE s'est dotée d'instruments nombreux et importants afin de promouvoir la recherche. Près de cinquante programmes sont en voie de réalisation, dans tous les secteurs. Plusieurs de ces programmes sont accessibles à des pays tiers.

Dans le domaine de la culture et des communications, les législations communautaires sur l'audio-visuel pourront avoir un impact sur les coproductions avec les pays tiers. Par ailleurs, la CEE a mis en place des programmes pour favoriser les échanges d'étudiants et de jeunes chercheurs (ERASMUS, COMETT, LINGUA). Là aussi, des possibilités de participations québécoises existent.

Le MAI procédera au suivi et à l'analyse des mesures législatives et des politiques communautaires d'intérêt pour le Québec, dans le but d'informer les partenaires québécois, d'identifier pour les entreprises les possibilités offertes par les programmes communautaires d'aide aux PME européennes, d'évaluer les possibilités d'échanges de chercheurs québécois et européens dans le cadre des programmes de la CEE et avec le CCR et d'accentuer la participation à l'Accord-cadre Canada-CEE, permettant ainsi une plus grande implication des entreprises et centres de recherche du Québec.

Le Conseil de l'Europe, d'autre part, regroupe 24 pays. Ses travaux touchent aux secteurs de la culture et de l'éducation, des affaires régionales et de l'aménagement du territoire, de la santé et des affaires sociales. Il offre au Québec une porte d'accès à des instances politiques et administratives qui ne seraient pas autrement accessibles.

Dans cet esprit, le MAI s'impliquera très activement dans la réunion informelle que tiendront au Canada les 24 ministres de la Justice membres du Conseil de l'Europe, en juin 1991.

L'Europe de l'Est et l'URSS

Les Accords de libre-échange, l'acceptation de nouveaux membres et l'attribution de statuts d'observateurs témoignent de la volonté de la Communauté de créer un espace économique européen qui pourrait englober l'Europe du Centre, de l'Est et l'URSS. Ceci va affecter fondamentalement l'évolution politique et économique de ces pays et, par voie de conséquence, les relations avec le Québec. Une bonne connaissance des décisions prises à Bruxelles, au Conseil de l'Europe et à la CSCE permettra également de raffiner les actions du Québec dans les pays de l'Est; car même si les pays d'Europe de l'Est vont chercher à diversifier leurs partenaires, ils vont conserver les liens traditionnels avec les pays d'Europe de l'Ouest, où le Québec est depuis plus longtemps présent.

À court terme, on ne peut pas s'attendre à ce que de nombreux marchés pour des biens et services québécois s'ouvrent à l'Est, même si les besoins sont énormes et facilement identifiables.

Le volume des activités du Québec dans cette région du monde est en croissance. Sans négliger les autres secteurs, la priorité sera donnée aux relations à caractère économique, plus particulièrement avec la Hongrie et la Tchécoslovaquie, et à un degré moindre avec la Pologne et la Roumanie, alors que l'on assistera à une consolidation des relations avec la RSFSR.

La direction se propose en particulier d'identifier et saisir les occasions d'affaires et de maintenir une présence significative du Québec dans les secteurs économiques et commerciaux des pays prioritaires, par la diffusion et l'échange d'informations et tout autre moyen adéquat, par diverses activités promotionnelles et missions de groupe, d'utiliser les ententes conclues avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie comme base de développement de relations durables avec ces pays, de poursuivre les activités prévues en vertu de l'entente avec la RSFSR, d'explorer la possibilité d'établir des relations de coopération culturelle et technique, plus particulièrement dans le secteur de la formation et, de contribuer activement à l'entretien des relations intergouvernementales et, plus généralement, au rayonnement du Québec dans les pays jugés prioritaires.

DIRECTION GÉNÉRALE FRANCE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec la France et établir la programmation des activités qui en découlent et visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social; gérer la mise en oeuvre de ses activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence.

Bilan 1990-1991

Au cours de la première moitié de l'exercice financier 1990-1991, la Direction générale France et la Délégation générale du Québec à Paris ont consacré leurs principales activités à la préparation de la visite en septembre 1990 du premier ministre de France, monsieur Michel Rocard, s'inscrivant dans le cadre des rencontres périodiques alternées des Premiers Ministres français et québécois. Pour ce faire, des concertations ont été menées, impliquant des partenaires des secteurs public et privé, en vue de soumettre des propositions aux chefs de gouvernements. Quelques jours avant les dates prévues, Paris et Québec ont convenu de reporter la visite à une date ultérieure. Les consultations se poursuivent, notamment dans le cadre de la prise de poste du nouveau délégué général, monsieur André Dufour, afin de fixer de nouvelles dates.

Par ailleurs, une vingtaine de visites de niveau ministériel ont eu lieu en cours d'année. Du côté québécois, mentionnons les visites en France de la ministre des Communications (20 au 24 avril 1990 et 26 au 30 août 1990), madame Liza Frulla-Hébert, du ministre de la Main d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (24 au 30 avril 1990), monsieur André Bourbeau, du ministre délégué à la Francophonie (9 et 10 mai 1990), monsieur Guy Rivard, du ministre de la Justice, procureur général et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes (11 au 18 mai 1990), monsieur Gil Rémillard, du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (14 au 19 septembre 1990), monsieur Gaston Blackburn, du ministre des Finances (17 et 18 septembre 1990), monsieur Gérard D. Levesque, de la vice-première ministre, ministre de l'Énergie et ministre responsable du développement régional (29 septembre au 4 octobre 1990), madame Lise Bacon, et du ministre délégué aux Forêts (20 au 27 octobre 1990), monsieur Albert Côté. Pour sa part, le Québec recevait le ministre français chargé de la Francophonie (20 au 21 mai 1990), monsieur Alain Decaux, du secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports (21 au 22 mai 1990 et 11 au 13 novembre 1990), monsieur Roger Bambuck, de la secrétaire d'État chargée des droits des femmes (2 au 5 juin 1990), madame Michèle André, de la secrétaire d'État chargée de la consommation (24 septembre 1990), madame Véronique Néiertz, du président de l'Assemblée nationale et ancien premier ministre (7 et 8 novembre 1990), monsieur Laurent Fabius, du ministre de la Recherche et de la Technologie (9 novembre 1990), monsieur Hubert Curien, et de la ministre déléguée de la Communication (19 et 20 novembre 1990), madame Catherine Tasca.

Enfin, comme cette année marquait le 25^e anniversaire de la coopération franco-québécoise, des actions particulières ont été menées pour souligner l'événement. C'est ainsi que, du côté québécois, une motion spéciale a été déposée le 22 mai 1990 par le ministre des Affaires internationales, monsieur John Ciaccia, en présence du secrétaire d'État français chargé de la Jeunesse et des Sports, monsieur Roger Bambuck. Un numéro spécial de la revue Québec-France a été préparé et diffusé en août 1990. Enfin, une quinzaine de rencontres, organisées de concert avec l'Association Québec-France, dans les principales régions du Québec, devaient, d'octobre à décembre, souligner cet anniversaire et rendre hommage aux principaux acteurs régionaux de la coopération franco-québécoise.

Orientations 1991-1992

La Direction générale France entend profiter de la visite au Québec du Premier Ministre français pour donner une nouvelle impulsion aux relations franco-québécoises. Il s'agirait en fait de concrétiser la volonté clairement exprimée par messieurs Rocard et Bourassa, lors de leur dernière rencontre à Paris, en janvier 1989, d'assurer une sorte de partenariat franco-québécois dans un certain nombre de secteurs stratégiques.

Dans le domaine des relations intergouvernementales, la Direction générale France désire, de concert avec la Délégation générale du Québec à Paris, assurer une présence soutenue auprès des autorités françaises, y compris notamment par le biais de rencontres de niveau ministériel, afin de les amener à continuer de privilégier "la voie québécoise" dans leur politique de pénétration du marché nord-américain. En outre, dans le cas des visites ministérielles, un effort particulier sera apporté en vue d'assurer une plus grande visibilité dans les régions françaises jugées prioritaires pour le Québec.

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Bilan 1990-1991

Dans le domaine de l'économie, certains faits saillants découlant de l'action concertée du gouvernement du Québec et des partenaires privés à l'égard de la France sont à souligner pour l'année 1990-1991.

La Direction des affaires économiques France (DAEF) a organisé en collaboration avec l'ACTIM des rencontres industrielles qui se sont tenues à Montréal du 5 au 7 septembre 1990. Une trentaine de sociétés françaises et une centaine d'entreprises québécoises en aéronautique, transport, énergie, nouveaux matériaux et plastiques ont participé à ces rencontres dont l'objectif principal était le maillage d'entreprises. Deux participants français sur trois ont décidé de poursuivre des contacts en vue de la négociation d'accords industriels.

Dans le cadre du programme ACTIM-MAI, 65 missions d'accords industriels ont été organisées, dont 16 ont donné lieu à des ententes; de plus, 31 projets sont en négociation. Les principaux secteurs sont les plastiques et composites, l'agro-alimentaire, les travaux publics et bâtiments, l'équipement industriel et l'informatique.

Quant au programme à frais partagés de Soutien au développement économique (SDE), 50 missions ont été réalisées dans le sens Québec\France et 27 dans le sens France\Québec. Ces missions, ayant pour but l'identification de partenaires ou de technologies, ont concerné essentiellement les secteurs aérospatial, technologie de l'information, transformation du bois, plastiques et agro-alimentaire.

Dans le cadre du programme APEX, 75 demandes d'aide financière ont été reçues et traitées, dont 38 ont été autorisées et 17 sont en voie d'approbation.

Plusieurs investissements ont été réalisés en cours d'année, notamment dans les secteurs de la production cinématographique, la construction, les assurances, le courtage immobilier et autres services financiers, la machinerie agricole, la conférence, l'informatique, les verres spéciaux et le graphite.

Mentionnons aussi l'entente Gaz-metro\Gaz de France et la décision du gouvernement français d'acquiescer douze avions citernes CL-215T de la compagnie Bombardier.

La Direction des affaires économiques a enfin vu à l'organisation de la participation d'industriels québécois à cinq grands salons thématiques en collaboration avec le Service économique de la DGQP:

- 1) Journées européennes des composites.
- 2) TEC '90: La DAEF a organisé une mission groupée avec cinq entreprises et organismes afin de participer à ce salon qui a eu lieu à Grenoble du 17 au 20 octobre 1990 et qui touche les secteurs de télécommunications et de la micro-électronique. Le MICT a pu établir les premiers contacts en vue d'un accord entre le RECITT et le réseau OPTECH.
- 3) Pollutec: La participation d'une quinzaine d'entreprises québécoises au Salon Pollutec qui s'est tenu du 20 au 23 novembre 1990 à Lyon. Plusieurs des entreprises québécoises en étaient à leur première présence en Europe et huit d'entre elles ont soit amorcé des discussions visant un partenariat avec une entreprise française, soit identifié des distributeurs ou réalisé des ventes.

Par ailleurs, cette présence québécoise, tant à TEC qu'à Pollutec, s'inscrivait dans une démarche visant à accroître les relations économiques avec la région Rhône-Alpes, deuxième bassin industriel français après Paris, et l'une des régions motrices de l'Europe.

- 4) PC Forum: Une mission commerciale de cinq entreprises québécoises dans le cadre du Salon du logiciel et de l'informatique industrielle a été réalisée en février 1991.
- 5) APPROFAL: La participation de cinq entreprises québécoises à titre d'exposants au Salon des approvisionnements destinés à la fabrication de meubles. Réalisation: janvier 1991.

Orientations 1991-1992

Les orientations retenues pour le prochain exercice financier sont axées d'abord autour de l'implantation en France des entreprises québécoises désireuses de s'adapter rapidement au marché unique européen de 1993, démontrant par le fait même la pertinence de faire de ce pays une porte d'entrée privilégiée en Europe.

En outre, la DAEF, de concert avec la DGQP, mettra l'accent sur la prospection des investissements français dans des secteurs clés de l'économie québécoise tels l'aérospatial, le transport, les matériaux composites et les biotechnologies.

La DAEF aura aussi comme priorités pour 1991-1992 de favoriser le développement industriel par l'acquisition de technologies dans les secteurs de l'aérospatial, l'industrie des matériaux nouveaux, la biotechnologie et l'environnement.

La DAEF et le service économique de la DGQP orientent aussi leurs efforts vers une pénétration durable des produits québécois sur le marché français tant dans les secteurs de pointe (produits électroniques, informatique, etc.) que dans les secteurs plus traditionnels du bois, du meuble, du vêtement et de l'agro-alimentaire.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES

Bilan 1990-1991

Les activités de coopération à frais partagés entre le Québec et la France dans le secteur des affaires scientifiques, techniques, éducatives, culturelles et sociales se retrouvent à l'intérieur de six modules qui regroupent un total de 34 activités. Il s'agit de la recherche scientifique fondamentale et appliquée (4 activités), du développement économique et technologique (8 activités), de la coopération relative aux communications, au développement linguistique et à la culture (8 activités), de la formation et adaptation des ressources humaines (6 activités), des questions sociales, services publics et développement régional (5 activités) et de la coopération des associations et organismes franco-québécois (3 activités).

Les priorités de cette coopération pour 1990 avaient été établies lors des rencontres annuelles des Premiers Ministres, des visites ministérielles et des sessions de la Commission permanente de coopération franco-québécoise. Les 320 projets retenus sur les quelque 650 présentés par les ministères et organismes ont été le résultat d'un processus de sélection fondé sur les priorités retenues pour 1990: le maintien de liens directs et privilégiés avec la France, le développement de la coopération dans les secteurs stratégiques des industries de l'audiovisuel, des technologies de l'information, de l'environnement et de l'espace, la valorisation des résultats de la recherche, la promotion des industries culturelles, le développement de partenariat recherche-entreprises-administration publique et l'adaptation de la langue française aux nouvelles réalités scientifiques et technologiques.

Les opérations prévues dans le domaine de la recherche scientifique se sont réalisées presque entièrement dans le cadre de projets structurants intégrant les dimensions avancées des sciences, formation de jeunes chercheurs et diffusion de la culture scientifique québécoise. Elles étaient concentrées autour de thèmes prioritaires tels: optique et laser, matériaux nouveaux, sciences de la vie, environnement, conception assistée par ordinateur, immunologie, grandes maladies... Elles ont donné lieu notamment à des centaines de publications dans des revues scientifiques, de même qu'à la coproduction de matériel didactique et de logiciels.

En ce qui concerne les activités d'enseignements technologiques supérieurs, essentiellement orientées vers la recherche appliquée, elles ont porté principalement en 1990 sur l'automatisation de la production et les matériaux composites. Elles auront pour la plupart une application à court terme dans les entreprises associées aux projets.

Les activités du module "développement économique et technologique" davantage axé sur la R&D (biotechnologie, agriculture, forêt, transport, environnement) ont permis la réalisation d'innovations et de transferts technologiques. En voici quelques exemples: contrôle biologique des vaches laitières, traitement des grands brûlés, développement de produits à base de fruits de mer, techniques de production de plants forestiers et techniques d'enrobés bitumineux.

Dans le domaine des communications, les activités ont été surtout concentrées dans les secteurs des industries télévisuelles et des technologies de l'information. Elles ont notamment permis à la partie québécoise d'assurer la promotion d'un système de gestion hospitalier (SIDOCI) auprès des hôpitaux français, et la rencontre de gens d'affaires québécois et français du secteur des industries télévisuelles leur a permis de mieux identifier les problèmes liés à la coproduction de langue française.

En ce qui concerne la coopération dans le secteur de la langue française, elle a principalement permis la réalisation d'un symposium international sur les industries de la langue jumelé d'une vitrine technologique, où des entreprises québécoises, françaises, canadiennes et wallones ont eu l'occasion de présenter leurs produits de pointe, la poursuite de travaux conjoints de terminologie favorisant une meilleure harmonisation des terminologies nouvelles et la promotion du français langue scientifique par le biais de subventions versées aux éditeurs scientifiques, notamment à la revue Médecine-Sciences et à la Revue des Sciences de l'eau.

Quant aux échanges dans le secteur culturel, ils ont permis la participation de plus d'une centaine d'artistes québécois aux plus importants festivals et manifestations culturelles en France, de même que l'attribution d'importants prix littéraires. Une dizaine d'artistes québécois ont eu par ailleurs l'occasion d'exposer en France et une exposition d'artistes du Saguenay a été organisée à Saint-Malo. Dans le secteur des industries culturelles, une quarantaine de missions ont été réalisées: rencontres de producteurs, rencontres industrielles telles Cinars, Radio-activité, Salon du livre et participation de producteurs et journalistes aux grandes manifestations culturelles québécoises.

Au chapitre des ressources humaines, une concertation a été établie avec le MCCI et les Services d'immigration de la DGQP afin d'arriver à une meilleure coordination dans ce secteur et éventuellement de développer une coopération sur le thème de l'intégration des immigrants. Les actions accomplies en administration publique ont permis un renforcement des liens entre établissements de recherche, la tenue du colloque IIAP-ENAP, la formation de stagiaires et le perfectionnement d'une dizaine de fonctionnaires de part et d'autre. En éducation et en formation permanente et professionnelle, les missions ont contribué à des échanges d'expertise et de nouvelles connaissances utiles dans les systèmes d'éducation, à l'élaboration de nouveaux programmes de formation, à des échanges d'expériences de recherche sur la formation en emploi et à la production de documents pédagogiques.

En ce qui concerne les questions sociales, les services publics et le développement régional, les résultats les plus significatifs ont découlé des activités suivantes: élaboration conjointe de programmes de formation destinés aux administrateurs d'hôpitaux, financement et contrôle des coûts de la santé, colloque franco-québécois en réadaptation, formation professionnelle des femmes, réglementation et protection de l'environnement.

Enfin, grâce aux associations Québec-France et France-Québec, près de 800 personnes ont pu traverser l'Atlantique dans les deux sens dans le cadre de programmes d'échanges de jeunes ou de manifestations conjointes d'amitié tel le Congrès des associations qui s'est tenu à Jonquière. Le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise a pour sa part contribué notamment à l'organisation de colloques ayant pour thème la coopération franco-québécoise ou les études québécoises. Quant aux activités de l'OFQJ, elles font l'objet d'une rubrique spéciale du présent document.

Orientations 1991-1992

En ce qui concerne la coopération entre le Québec et la France dans les domaines des affaires scientifiques, techniques, éducatives, culturelles et sociales, les grandes orientations retenues pour 1991-1992 sont les suivantes:

Science et technologie

- susciter la mise en oeuvre d'un nombre accru de projets conjoints de recherche scientifique, technologique et industrielle dans les secteurs de pointe porteurs de retombées économiques et industrielles, notamment dans les secteurs stratégiques de l'espace, de l'environnement et des technologies de l'information;
- engager des actions visant la valorisation industrielle des résultats de la recherche, en particulier dans le secteur des biotechnologies;
- en accord avec les ministères sectoriels concernés, accentuer l'orientation de la coopération technique vers la recherche et le développement, ainsi que la participation de partenaires industriels;
- structurer la connaissance des secteurs d'excellence, de la recherche et de la technologie française pour mieux cibler les actions à Québec et à Paris.

Culture, langue française, communications

- favoriser les actions visant à assurer une plus grande pénétration des produits culturels québécois, d'abord sur les marchés français et éventuellement sur les marchés européens et francophones, avec priorités aux industries de l'audiovisuel, du disque et du livre;
- favoriser une augmentation du nombre de coproductions cinématographiques et télévisuelles entre entreprises québécoises et françaises ainsi que la participation, dans la mesure du possible, d'entreprises d'autres pays européens et du monde francophone;
- développer la coopération dans le secteur stratégique des technologies de l'information et des industries de la langue;
- poursuivre les actions visant à faire du français un outil moderne de développement au sein du monde francophone.

Ressources humaines

- soutenir les actions des Services d'immigration de la DGQP en vue d'augmenter le recrutement d'immigrants francophones indépendants et de gens d'affaires au Québec;
- développer une coopération en matière d'intégration des immigrants;
- soutenir les actions visant une adaptation rapide de la main-d'oeuvre aux besoins nouveaux de la société liés en particulier aux transformations économiques et technologiques.

Questions sociales

- encourager l'action internationale en profitant de l'expertise des partenaires dans la recherche de solutions originales aux problèmes posés par la dénatalité et le vieillissement des populations, les questions socio-professionnelles associées aux changements socio-économiques et les grandes maladies affectant la santé des populations.

Associations et organismes franco-québécois

- maintenir le soutien aux organismes franco-québécois qui jouent un rôle actif et complémentaire à celui du MAI dans les relations franco-québécoises.

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE (OFQJ)

Mandat

L'Office franco-québécois pour la jeunesse est un organisme de coopération franco-québécoise créé par les gouvernements québécois et français pour contribuer au rapprochement et à l'enrichissement mutuel des deux communautés. Il est formé d'une section québécoise et d'une section française.

L'Office a un objectif d'accessibilité et s'adresse prioritairement aux jeunes qui n'ont pas d'autres accès à la coopération franco-québécoise.

Les activités de l'OFQJ ont pour objectif de:

fournir, d'une façon générale, à tous les stagiaires un complément à leur développement personnel;

permettre aux jeunes intéressés par la découverte interculturelle d'avoir accès à un programme de coopération franco-qubécoise;

permettre aux jeunes qui recherchent des possibilités de formation professionnelle d'acquérir des connaissances par des stages pratiques dans l'autre communauté;

permettre à la jeunesse dynamique et créatrice d'acquérir de nouvelles expériences et de faire connaître ses propres expériences dans l'autre communauté.

Bilan 1989

Les programmes de l'OFQJ s'adressent principalement aux jeunes de 18 à 35 ans. Seul le programme "subventions aux groupes" concerne aussi le groupe d'âge de 12 à 18 ans.

En 1989, les programmes Contact, Formation et Recherche et Production ont permis à 1 144 Québécois et Québécoises d'effectuer un stage en France. Les autres programmes, Subventions aux groupes, Bourses, Visas temporaires de travail, Fonds d'innovation, ont appuyé 775 jeunes du Québec dans leurs projets d'échange avec leurs collègues français.

Orientations en 1991

En 1991, l'OFQJ maintient essentiellement les mêmes programmes. La limite inférieure du groupe d'âge de sa clientèle principale a été abaissée à 16 ans.

Le nombre de stagiaires est limité à 1 000 pour les programmes de base. Toutefois, l'OFQJ accentuera son appui à l'animation de la Maison du Québec à Saint-Malo (40 artistes) et s'impliquera dans l'animation de la Place Royale à Québec (20 artistes); l'OFQJ s'associera à la création de la première Université d'été franco-qubécoise sur l'environnement et financera une jeune scène franco-qubécoise aux francofolies.

DIRECTION GÉNÉRALE ASIE ET OCÉANIE

Mandat

Le mandat de la Direction générale Asie et Océanie consiste, dans le cadre des orientations et des priorités approuvées par le Ministère, à élaborer et à proposer une stratégie de relations avec les pays de l'Asie et de l'Océanie, à établir la programmation des activités qui en découlent visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social, à gérer ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et à en évaluer les résultats et la pertinence.

La Direction générale Asie et Océanie comprend la Direction de l'Asie de l'Est et Océanie ainsi que la Direction Asie du Sud et du Sud-Est dont les mandats respectifs sont identiques à celui de la direction générale pour les pays qui les concernent.

DIRECTION ASIE DE L'EST ET OCÉANIE

Bilan 1990-1991

Le Québec a continué à appuyer son action en Asie de l'Est principalement sur ses représentations de Hong Kong et de Tokyo. En matière de développement industriel, la concertation avec le MICT s'est poursuivie en mettant l'accent sur des stratégies visant plutôt le partenariat entre entreprises pour des projets d'accords industriels ou de transferts de technologie que sur la prospection d'investissements industriels directs. Cela s'est manifesté concrètement par des activités promotionnelles beaucoup plus ciblées sectoriellement, particulièrement au Japon, où la recherche de partenaires dans les secteurs identifiés comme prioritaires pour le Québec est devenue la principale priorité de la Délégation.

La signature, en septembre 1990, d'une entente de coopération entre la Chambre de Commerce de Montréal et celle d'Osaka favorisera les échanges technologiques entre entreprises dans les secteurs pharmaceutique, biotechnologique et micro-électronique. Cette entente abonde dans le sens des orientations retenues en matière de développement industriel et technologique. Elle résulte de la participation de la Chambre de Commerce de Montréal à la mission du ministre John Ciaccia, et elle devrait favoriser une concentration des activités en développement technologique non seulement dans la région de Tokyo mais également dans celle du Kansai.

À Hong Kong, où les dossiers d'investissements industriels sont généralement liés étroitement à des projets d'immigration d'affaires, la coordination amorcée entre le Ministère, la Délégation, le MCCI et le MICT a permis de cibler davantage l'action sur les dossiers d'investissements industriels directs ou en coparticipation dans les secteurs de l'électronique, de la machinerie et de l'industrie légère, résultant déjà en un investissement annoncé de 22 millions \$ et créant 250 emplois en Mauricie.

En République de Corée, les efforts combinés du Ministère, du MICT et de la SDI ont abouti à l'annonce d'un investissement majeur de 400 millions \$ par Sammi Steel à son usine de Tracy.

En matière de développement commercial, les activités promotionnelles ont été dirigées vers le Japon pour les secteurs agro-alimentaire et des matériaux de construction, vers Hong Kong et Taiwan pour les secteurs des produits et services reliés à la protection de l'environnement, et vers la Chine et Hong Kong pour les secteurs des télécommunications et des services reliés à l'industrie extractive.

Par ailleurs, la Délégation de Hong Kong a amorcé discrètement mais de façon soutenue le rétablissement de relations d'affaires avec la Chine, particulièrement dans quelques régions cibles, en appui à certains projets concrets de plusieurs centaines de millions \$ poursuivis par des entreprises du Québec. Déjà, un contrat de fournitures d'équipements dans le domaine des pâtes et papiers au montant de 37,5 millions \$ a été conclu.

Le sous-ministre du MAI a également accueilli le vice-ministre chinois des Relations économiques et du Commerce avec l'étranger, monsieur Gu Yongjiang, qui est venu au Canada et au Québec à l'occasion de la réunion annuelle du Conseil commercial Canada-Chine, et il a profité de l'occasion pour lui faire part de l'intérêt du Québec à accroître ses échanges avec la Chine.

Une mission commerciale dans les secteurs des produits reliés à la défense et aux télécommunications a introduit avec succès cinq entreprises sur les marchés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Les efforts promotionnels vers l'étranger ont été complétés par l'accueil de missions d'acheteurs en provenance de Hong Kong dans le secteur des matériaux de construction, du bois et des papiers.

De manière plus générale, tout en tenant compte des limites que les marchés d'Asie et d'Océanie imposent aux entreprises québécoises de biens et de services, les efforts ont été poursuivis pour élargir le bassin d'entreprises exportatrices capables financièrement et avec compétence et patience d'intervenir sur ces marchés: séminaires-marchés sur Taiwan, Export Action 90, diffusion d'informations sur les marchés, concertation avec les sectoriels du MICT ... La collaboration avec le fédéral pour l'expansion des marchés asiatiques s'est aussi poursuivie dans la planification et la réalisation d'activités spécifiques tant au Québec que sur le territoire.

En matière de développement touristique, en conformité avec les orientations et stratégies retenues, c'est vers le Japon que les efforts ont essentiellement porté, spécifiquement auprès des professionnels du secteur et des journalistes.

En science et en technologie, la participation de la direction aux travaux lors des consultations Canada/Japon, l'organisation de trois missions au Japon (une composée de huit industriels et représentants de centres de recherche universitaires dans les secteurs pharmaceutique et biotechnologique, une deuxième des vice-recteurs à la recherche de six universités québécoises réalisée en collaboration avec le MESS, et d'une autre composée de sept industriels et universitaires du secteur de la robotique, qui a aussi séjourné en République de Corée) ajoutées à la participation de 6 sociétés japonaises comme partenaires de l'Institut du Magnesium, sont autant d'activités qui amorcent l'établissement de relations soutenues Québec-Japon en ce domaine.

Avec la République de Chine, la mission au Québec de représentants de la Commission de la Science et de la Technologie de Shanghai a permis d'identifier d'autres champs de coopération entre centres de recherche et universités. Celle-ci, ajoutée au projet en cours de gestion de transport de l'Ecole Polytechnique financé par l'ACDI, permettra d'enrichir la coopération scientifique avec la région de Shanghai.

En matière d'immigration, les objectifs de l'année 1990 pour l'émission de certificats de sélection à partir de Hong Kong ont été largement dépassés et, la catégorie gens d'affaires à Hong Kong représente 62% du total des CSQ émis. La mise en oeuvre d'une entente pilote entre le MCCI et l'Alliance française de Hong Kong pour les immigrants sélectionnés par le Québec devrait permettre une meilleure préparation et avoir un impact positif sur leur intégration dans la société québécoise.

Dans le domaine de l'enseignement et de la formation, le processus de négociation d'une nouvelle entente avec la République populaire de Chine pour l'échange d'étudiants a été initié dans le sens d'une plus grande adéquation aux besoins et six boursiers québécois et six boursiers chinois ont été sélectionnés et ont débuté leurs études universitaires pour l'année 1990-1991.

Avec la République de Corée, l'échange d'un boursier coréen et québécois s'est aussi réalisé. Par ailleurs, onze finissants de troisième année en langue japonaise des Centres d'études de l'Asie de l'Est des universités de Montréal et de McGill ont pu réaliser un stage d'étude intensive au Japon et augmenter leurs compétences en langue japonaise.

La participation de Montréal et Québec aux Florales internationales d'Osaka a certainement été le point fort des activités de rayonnement du Québec au Japon, et plus particulièrement dans la région du Kansai.

Les missions du ministre des Affaires internationales au Japon, en République de Corée et à Hong Kong, de la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration à Hong Kong, du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, ainsi que celle du ministre du Tourisme ont été les événements dominants dans le domaine des relations intergouvernementales et institutionnelles en Asie de l'Est et auront permis de soutenir les efforts du Ministère en matière de développement industriel, commercial et de promotion touristique. Mentionnons aussi l'importante mission au Japon du ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle afin d'étudier les programmes mis en oeuvre dans ce pays en matière de formation professionnelle.

L'élargissement et le renforcement du réseau québécois en Asie de l'Est ont été une préoccupation majeure de la direction au cours de l'année.

L'instauration d'une représentation en République de Corée a été approuvée par le Conseil des ministres et les négociations en cours avec les Affaires extérieures devraient permettre de finaliser la présence du Québec au sein de l'Ambassade du Canada à Séoul d'ici l'été 1991.

L'ouverture d'une antenne à Taiwan, sous la gouverne de la Chambre de Commerce du Québec, devrait se matérialiser sous peu.

La coordination qui s'est faite avec la ville de Montréal dans les dossiers issus du protocole d'entente Montréal-Shanghai, en particulier dans le contexte de la visite au Québec du vice-maire de Shanghai, a permis d'accélérer la reprise des activités de développement en République populaire de Chine et la venue au Québec du maire de Shanghai au printemps prochain. Par ailleurs, suite à la participation de la ville de Montréal à la mission du ministre John Ciaccia au Japon, un rapprochement Montréal-Osaka dans les domaines économique, technologique, culturel et institutionnel a fait l'objet d'une étude conjointe pour identifier les avenues de collaboration.

Orientations 1991-1992

Les orientations retenues en 1990-1991 par la Direction Asie de l'Est et Océanie sont, pour l'essentiel, reconduites pour l'exercice 1991-1992. La priorité qui était accordée à la promotion des intérêts économiques du Québec en Asie de l'Est continuera à canaliser la plus grande partie des ressources. Par ailleurs, l'accent sera mis sur le développement industriel et la prospection des investissements au Japon, en République de Corée, à Taiwan et à Hong Kong. Les accords industriels entre sociétés québécoises et sociétés asiatiques seront privilégiés.

Une attention spéciale sera résolument accordée à la création de partenariats entre entreprises québécoises et asiatiques, car cette approche est la plus efficace pour favoriser la création d'un tissu industriel inter-relié entre le Québec et les régions prioritaires d'Asie de l'Est. Avec le temps, ce tissu industriel sera le garant de la croissance des échanges avec la région Asie-Pacifique.

L'importance croissante accordée au développement technologique résultera en une action plus intense au Japon, en République de Corée et à Taiwan. Cette action prendra la forme d'une coopération scientifique et technologique entre des institutions québécoises et asiatiques et favorisera les accords industriels inter-entreprises.

La stratégie en matière de développement scientifique et de coopération technologique s'articulera autour de deux axes bien définis et différents, selon qu'elle s'adresse aux économies développées ou à celles en développement.

Pour le Japon, la République de Corée et Taiwan, les efforts viseront essentiellement, d'une part, l'enrichissement technologique du Québec par l'établissement de coopérations scientifiques institutionnelles et, d'autre part, l'arrimage des industries québécoises aux nouvelles technologies actuellement en développement en Asie de l'Est, notamment au Japon.

Pour la République populaire de Chine, la direction cherchera à favoriser la diffusion de la culture scientifique québécoise dans les secteurs d'excellence exportables et cela, par l'établissement d'une coopération intergouvernementale ou interinstitutionnelle.

Enfin, il est nécessaire que le Québec puisse compter sur un plus grand nombre de spécialistes de l'Asie afin que les institutions et les sociétés québécoises puissent y avoir recours. Cette préoccupation sera constante et les activités qui en résulteront seront reliées à la priorité économique.

Dans le même esprit, il est important d'encourager en Asie de l'Est des centres d'expertise sur le Québec. En effet, le Québec doit pouvoir compter sur des compétences locales qui serviront d'appui aux efforts de rayonnement, indispensables pour favoriser chez les interlocuteurs asiatiques une meilleure appréciation du caractère moderne et résolument ouvert aux échanges internationaux de l'économie québécoise.

L'essentiel des interventions en matière d'immigration s'articulera autour de l'immigration des gens d'affaires en provenance de Hong Kong.

DIRECTION ASIE DU SUD ET DU SUD-EST

Bilan 1990-1991

Les principales interventions dans cette région du monde ont été concentrées dans les domaines du commerce, de l'immigration et de la coopération. Le Québec y mène des opérations à partir de son bureau économique de Singapour et de l'Ambassade canadienne à Bangkok où sont localisés ses conseillers à l'immigration. De plus, il maintient deux employés dans le nord-est de la Thaïlande pour assumer la maîtrise d'oeuvre d'un projet financé par l'ACDI, qui consiste à assister le ministère de l'Industrie de Thaïlande dans la mise sur pied d'une agence régionale de financement et d'aide-conseil à la P.M.E.

La direction a déployé des efforts particuliers de sensibilisation aux réalités des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est auprès des clientèles d'affaires, du monde universitaire et du monde scientifique. La Conférence Inde-Canada de l'Institut Shastri, qui se tenait à Montréal en juin 1990 sous la présidence du ministre de l'Industrie de l'Inde, a permis de regrouper quelque 150 personnes, très majoritairement du Québec, qui ont pu prendre contact avec des représentants du monde industriel, universitaire et scientifique de l'Inde. En octobre, c'était un séminaire sur la Thaïlande qui permettait de familiariser plus de 100 industriels québécois aux alliances stratégiques recherchées par la communauté d'affaires thaïlandaise. En plus, 6 missions de financiers et d'industriels en provenance de Singapour, de la Malaisie, de l'Inde et du Pakistan ont été réalisées au Québec et se sont vu offrir des programmes de rencontres avec des partenaires québécois appropriés.

Le Ministère s'est également impliqué pour familiariser les industriels québécois aux activités de la Banque asiatique de développement, son mode de fonctionnement et la nature des projets qu'elle financera au cours des prochaines années, notamment en Indonésie, aux Philippines et au Vietnam. Un colloque parrainé par la BAD et animé par ses propres représentants a été tenu à Montréal, suivi d'une rencontre de travail avec le représentant du Canada auprès de cet organisme et d'une mission de quelques industriels à Manille, au siège social de la Banque. Ces démarches ont donné lieu à une concertation entre quelques entreprises québécoises pour améliorer leurs mécanismes de monitoring auprès de cette institution et à l'inscription de nouvelles entreprises à son fichier de fournisseurs.

Quant aux activités du Bureau du Québec à Singapour, quelque 300 consultations individuelles ont été enregistrées et originent soit d'industriels en déplacement dans la région, soit d'entrepreneurs intéressés au territoire et soucieux d'obtenir les informations préalables à une prospection active des marchés du sud-est asiatique. En matière de promotion, sont à signaler la participation d'une douzaine d'entreprises du secteur des matériaux de construction via un stand d'information à SIBEX '90 à Singapour et une vingtaine de participants à des missions de groupe dans les secteurs des télécommunications, de l'aéronautique et des équipements industriels. Ces missions d'hommes d'affaires, parfois associées à des scientifiques impliqués dans la recherche industrielle, se sont déplacées principalement sur l'Inde, la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines. Des premiers efforts de prospection ont été tentés également au Vietnam. A ces opérations de groupe, se sont ajoutées évidemment les consultations techniques obtenues auprès des conseillers en poste à Montréal et l'aide financière individuelle disponible via les programmes APEX et "acheteurs étrangers".

Orientations 1991-1992

En Asie du Sud et du Sud-Est, l'orientation prédominante en 1991-1992 demeurera la nette priorité du domaine économique. Cela devrait se traduire par une capacité améliorée à repérer les opportunités d'affaires dans cette région aux fins d'augmenter les ventes de biens et services mais aussi de réaliser des alliances stratégiques et des transferts de technologie interentreprises. Une participation accrue aux projets d'infrastructures et de formation des ressources humaines dans lesquels s'impliquent les organismes nationaux et internationaux de financement sera également recherchée. La Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie seront les principales cibles en Asie du Sud-Est alors qu'en Asie du Sud, l'Inde sera le seul pays de concentration.

En matière de relations institutionnelles et gouvernementales, l'action sera axée essentiellement sur deux pays: l'Inde et le Vietnam. En Inde, une attention particulière sera accordée en 1991-1992 à l'amorce d'un programme de coopération en matière de recherche scientifique applicable à l'industrie et visant des centres de recherche indiens dont la réputation est établie à l'échelle mondiale. Au Vietnam, seront cernées, avec les autorités du pays, des zones éventuelles de coopération, notamment dans les secteurs des services financiers et bancaires, de l'énergie et des télécommunications, en prévision de son accès prochain aux sources de financement international.

**DIRECTION GÉNÉRALE
AFRIQUE, MOYEN-ORIENT,
AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES**

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec les pays d'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Amérique latine et des Antilles, et établir la programmation des activités qui en découlent et visant à contribuer au rayonnement du Québec ainsi qu'à son développement commercial, culturel, économique, politique et social; gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés, en évaluer les résultats et la pertinence.

DIRECTION AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

Bilan 1990-1991

La programmation 1990-1991 s'est articulée autour du commerce international et de la coopération au développement.

En matière commerciale, la direction a visé à développer les intérêts économiques du Québec en Afrique et au Moyen-Orient en favorisant l'exportation de biens, de technologies et de services. Cette activité a mobilisé la plus grande partie des ressources financières et humaines de la DAMO. S'ajoute à cela la réalisation, comme maître d'oeuvre, de projets financés par l'ACDI.

La DAMO a également fourni au MAI et à l'ensemble du gouvernement du Québec un portrait le plus actuel et le plus précis possible de la situation politique, économique, sociale et culturelle des pays d'Afrique et du Moyen-Orient et, d'autre part, elle a assuré le rayonnement du Québec dans quelques pays retenus comme prioritaires et avec lesquels existent des liens économiques.

La direction a aussi tenté de répondre à des besoins en développement exprimés par quelques pays d'Afrique en mettant à leur disposition principalement des ressources éducatives québécoises pour des fins de formation et de perfectionnement.

Plusieurs des activités réalisées ont été menées avec d'autres ministères et organismes québécois, notamment le MESS, le MEQ, le MAC, le MAPAQ, le MICT, l'OPDQ et le MER.

Les orientations, les priorités et les stratégies proposées dans la programmation 1990-1991 ont été influencées par un certain nombre de facteurs d'ordres politique et économique, socio-culturel et géographique qui sont également valables pour 1991-1992 et qu'il importe de prendre en compte pour assurer quelque succès à l'action du Québec dans ces régions.

- Facteurs d'ordres politique et économique

- L'absence de représentation québécoise en Afrique et au Moyen-Orient, si l'on excepte le conseiller en poste en Côte d'Ivoire et le conseiller d'immigration, fait en sorte qu'il est utile de pouvoir compter sur le ministère des Affaires extérieures et sur chaque ambassade, non seulement pour l'organisation, sur le terrain, de missions commerciales, mais aussi pour l'analyse des marchés et pour le suivi de ces missions. Cela implique aussi que les conseillers et conseillères de la DAMO aient une présence plus active dans les pays qui leur sont assignés.

- La modestie du programme bilatéral québécois d'aide au développement (à l'exception du programme de bourses d'exemption de droits de scolarité) incite à développer, avec l'ACDI et d'autres bailleurs de fonds internationaux, des liens beaucoup plus suivis qui permettent au gouvernement, aux entreprises et aux institutions, dans le cadre de maîtrises d'oeuvre, d'exporter la technologie et les produits québécois vers ces pays.
- Pour affronter les concurrents de taille qui y travaillent, il faut assurer une présence suivie et importante auprès des ministères-clé de pays prioritaires d'Afrique et dans les institutions internationales.
- Facteurs d'ordres socio-culturel et géographique

Le choix des pays et des secteurs retenus pour les activités de la direction repose essentiellement sur les critères suivants:

- Capacité financière des pays d'Afrique et du Moyen-Orient d'acheter les produits et le savoir-faire québécois dans le cadre de financement disponible (ACDI - SEE - Banque mondiale - Banques régionales).
- Corrélation établie entre les besoins de ces pays et la capacité québécoise d'y répondre.
- Perspectives d'expansion des marchés pour des produits, des technologies et des services québécois dont l'excellence et la compétitivité sont reconnues ou démontrables.
- Qualité des relations politiques entre le Québec et l'Afrique dans le cadre des institutions multilatérales francophones.

Toute l'approche de la DAMO est fondée sur le partenariat avec les autres directions du MAI, avec d'autres ministères québécois et fédéraux et avec les entreprises et les institutions en vue d'une action efficace et rentable.

Orientations 1991-1992

L'essentiel des ressources humaines et financières sera affecté à la réalisation d'activités dans les sous-domaines du commerce, de l'enseignement et la formation et au développement de nos rapports avec certaines organisations internationales.

Les missions ministérielles et commerciales, les séminaires, l'usage du programme de bourses et les programmes APEX et Acheteurs étrangers seront favorisés pour soutenir les entreprises québécoises dans leurs projets de ventes de biens, de services et de technologies.

La foresterie, l'agro-alimentaire, les mines, l'énergie, les télécommunications, et les services-conseils sont autant de secteurs d'activités dans lesquels l'expertise québécoise est reconnue.

Les pays de concentration de l'action du Québec seront les suivants: Arabie Saoudite, Koweït, Émirats Arabes Unis, Israël, Iran, Guinée, Côte d'Ivoire, Nigéria, Gabon, Cameroun, Bénin, Zaïre, Angola, Zimbabwe et pays du Maghreb.

DIRECTION AMÉRIQUE LATINE ET ANTILLES

Bilan 1990-1991

La programmation 1990-1991 a été largement orientée vers la réalisation d'activités à caractère commercial. L'organisation de missions et de séminaires, l'utilisation bien documentée des programmes APEX et Acheteurs du MAI, une collaboration de plus en plus étroite et efficace avec quelques ministères québécois (MER, MENVIQ, MCCI, MAPAQ, MESS) et organismes fédéraux ont contribué à faire connaître et à rendre davantage disponibles les biens, les technologies et les services québécois sur les marchés latino-américains.

Une conjoncture économique plus favorable dans certains pays de ce territoire et des perspectives de commerce encourageantes pour les entreprises québécoises ont amené les délégations à accélérer le rythme de leurs activités. Grâce à leur travail soutenu, un nombre croissant d'entreprises québécoises ont réussi à percer ces marchés avec confiance et succès. Grâce aux délégations également, sont mieux connues la force des concurrents internationaux dans les secteurs d'activités où la compétence québécoise pourrait être retenue, les sources de financement dont ces pays disposent, ainsi que les possibilités de partenariat avec le secteur privé de ces mêmes pays. Cependant, l'effervescence économique constatée dans plusieurs pays d'Amérique latine, et notamment dans ceux où le Québec dispose d'une délégation ou d'un bureau, soulève un risque d'éparpillement. Les représentations québécoises doivent donc déployer des efforts constants pour concentrer leurs ressources sur quelques secteurs cibles.

C'est pourquoi la direction a essayé cette année de réaliser ses activités de soutien et d'appui dans les secteurs de l'environnement, de la foresterie, de l'agro-alimentaire et l'agro-industrie, de l'énergie, des mines, de la géomatique et du télé-enseignement. Dans tous ces secteurs, des entreprises et des institutions québécoises ont obtenu ou sont en voie d'obtenir des contrats pour l'exportation de leurs services, de leurs produits ou de leur technologie. Et, signe d'une évolution certaine de la situation économique sur ce territoire, une entreprise vénézuélienne a décidé de réaliser un investissement de 65 millions \$ au Québec dans le secteur de l'aluminium. Deux autres projets d'investissements, en provenance du même pays, sont présentement à l'étude.

Bien sûr, la croissance économique ne touche pas également tous les pays latino-américains et des Antilles. Voilà pourquoi la DALA a concentré ses activités dans quelques pays. Ce sont le Mexique, le Venezuela, la Colombie, le Chili, les Bahamas et la Jamaïque. Elle a également retenu Cuba comme pays prioritaire, en raison de toutes les possibilités vérifiables d'exportation de biens et de services québécois au moment où ce pays aura accès aux prêts des institutions financières internationales. Divers signes laissent entrevoir que l'isolement de ce pays tire en effet à sa fin.

Cependant, force est de constater que les activités à caractère commercial pour les marchés de l'Argentine et du Brésil sont extrêmement réduites. Deux raisons principales expliquent cet état de fait. D'une part, le poids de la dette extérieure de ces deux pays ralentit actuellement leur développement. D'autre part, en ce qui concerne le Brésil principalement, un plan d'action est en préparation et permettra d'identifier les bons secteurs d'activités, avec les bons partenaires, dans les bonnes régions de ce pays, afin de choisir, par la suite, les interventions les plus pertinentes.

Dans les autres domaines d'activités, il s'est avéré que les événements majeurs à caractères institutionnel et culturel ont connu partout des succès remarquables. Les affinités socio-culturelles entre le monde latino-américain et le Québec sont profondes et vivaces. Ces événements (théâtre, cinéma, musique, conférences d'experts dans divers domaines) ont constitué un miroir vivant des réalités québécoises qui suscitent un intérêt grandissant. Et dans ces domaines, les partenaires sont nombreux et variés: universités, centres de recherche, télévisions nationales et corporations diverses.

Orientations 1991-1992

- L'essentiel des ressources humaines et financières de la direction sera affecté à la réalisation d'activités dans six (6) sous-domaines: commerce, culture, enseignement et formation, rayonnement économique et culturel, développement industriel et investissement.
- Seront principalement utilisés les missions et visites ministérielles, les missions commerciales, les séminaires, l'appui à des événements culturels de qualité et d'originalité reconnues, les échanges interuniversitaires, le programme de bourses et les programmes APEX et Acheteurs étrangers pour soutenir et appuyer les entreprises et les institutions dans leurs projets de ventes de biens, de services et de technologies.
- Les activités seront concentrées dans les secteurs où les avantages concurrentiels du Québec sont reconnus: la foresterie, l'agro-alimentaire, les mines, l'énergie, la géomatique, l'environnement, le télé-enseignement et les communications.
- Les pays où le Québec dispose d'une représentation (Mexique, Colombie et Venezuela) et quelques autres pays (Brésil, Chili, Bahamas, Jamaïque) seront priorisés.
- Les ministères avec lesquels des opérations sont conduites (MER - MAPAQ -MENVIQ - MESS) seront associés à la préparation, à la réalisation et au suivi de ces opérations.
- La direction tentera d'acquérir une connaissance du marché brésilien et un plan d'action pour aborder ce marché avec les produits, les services et les technologies du Québec qui peuvent être exportés avantageusement.
- La DALA veillera à répondre à certains besoins de Cuba, principalement dans les secteurs de la foresterie, de l'agro-alimentaire, de la santé et du tourisme où des financements existent ou sont en voie de devenir accessibles.
- Étant convaincus que l'Amérique latine constitue une source importante d'immigration, et que cette immigration peut répondre aux objectifs économiques, culturels et linguistiques du Québec, une attention spéciale sera accordée à ce sous-domaine d'intervention prioritaire pour le Québec.

DIRECTION GÉNÉRALE DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES ET MULTILATÉRALES

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une stratégie de relations avec les organisations internationales francophones et multilatérales, établir la programmation des activités qui en découlent, gérer la mise en oeuvre de ces activités en collaboration avec les partenaires concernés et en évaluer les résultats et la pertinence; de la même manière, élaborer et mettre en oeuvre, en concertation avec les ministères concernés, une stratégie de relations avec les organisations québécoises ayant des activités internationales et coordonner la participation québécoise aux événements internationaux majeurs susceptibles d'avoir des incidences jugées significatives sur le développement politique, économique et socio-culturel du Québec.

DIRECTION DE LA FRANCOPHONIE

Mandat

La Direction de la francophonie exerce le mandat de la Direction générale à l'égard des institutions et associations francophones internationales. Les principales institutions visées sont: la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la Conférence des ministres de l'Éducation nationale (CONFEMEN), la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFESJES), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), le Consortium de télévision Québec-Canada (CTQC) responsable de TV5, le Comité international des Jeux de la francophonie (CIJF) et le Forum francophone des Affaires (FFA).

Bilan 1990-1991

La Direction de la francophonie a été très largement mobilisée par les suivis du Sommet de Dakar et par un soutien particulier à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), en raison notamment des changements intervenus en décembre 1989 lors de la Conférence générale d'Ottawa, où l'on procéda au changement de 4 des 5 directeurs généraux et à l'élection d'un nouveau secrétaire général en la personne de monsieur Jean-Louis Roy.

Dans les relations avec les institutions francophones gouvernementales et non gouvernementales, l'impact des Sommets est considérable et on peut sans doute dire que toutes les activités s'ordonnent autour des programmations issues des Sommets francophones. L'organisation de la Conférence des ministres francophones de la Culture, tenue en novembre à Liège, et celle des ministres de l'Environnement, prévue à la mi-avril 1991, ont aussi mobilisé les énergies de la direction.

Le Sommet de Dakar a décidé de donner à l'ACCT la place qui lui revenait dans la coordination des suivis du Sommet par l'adoption de la résolution portant sur l'avenir des institutions francophones, désignant l'Agence comme opérateur principal des Sommets. L'effort majeur du Québec a consisté à soutenir les démarches faites afin d'associer l'Agence à tous les suivis des Sommets. L'ACCT de son côté a travaillé principalement à une réforme administrative majeure afin de rencontrer les attentes placées en elle par les Chefs d'État et de gouvernement des États membres.

Au cours de l'année, le Québec a été particulièrement actif dans les projets suivants dont la majorité est issue du Sommet de Dakar :

- une contribution majeure à la préparation de la Conférence des ministres de la Culture, en étroite collaboration avec le MAC, où le Québec s'est engagé à contribuer pour 5% au programme d'action quinquennal approuvé par la Conférence et qui sera soumis pour approbation au 4^e Sommet;
- la préparation avec le MCQ de deux conférences des ministres responsables de TV5, l'une à Montréal, l'autre à Bruxelles;
- le lancement du Secrétariat du Forum francophone des affaires (FFA) à Montréal;
- l'appui logistique au ministre délégué à la Francophonie, qui a représenté le gouvernement aux activités majeures de la francophonie, dont l'inauguration de l'Université Senghor à Alexandrie, la Conférence des ministres de la Culture et celle des ministres responsables de TV5;
- la participation d'une délégation québécoise à la CONFEMEN à Bamako au Mali;
- le suivi des activités du CIJF et notre contribution au Bureau de la CONFEJES;
- l'accueil au Québec des activités régulières des programmes de la CONFEMEN et de la CONFEJES, en étroite collaboration avec le MEQ et le MCQ;
- la tenue des instances de l'ACCT à Niamey au Niger. Ces rencontres coïncidaient avec le 20^e anniversaire de l'Agence. Les réunions de travail ont permis de confirmer par un appui sans réserve des États membres un mandat important de réformes au nouveau secrétaire général, monsieur Jean-Louis Roy;
- la préparation de la participation du sherpa québécois à six rencontres du Comité international du Suivi (CIS) à Paris;
- l'accueil et l'organisation des programmes de visite pour le Président du CIS, le sherpa français et plusieurs hauts fonctionnaires de l'ACCT, de la CONFEJES et de la CONFEMEN.

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) a dû redéfinir ses propres statuts pour tenir compte de l'arrivée et du développement de l'Université des réseaux d'expression française (UREF). Le Ministère lui a fourni un soutien permanent pour qu'elle puisse atteindre cet objectif et a prêté les services d'un de ses cadres pour assumer la direction des programmes de l'UREF.

Il faut aussi souligner de nombreuses rencontres avec les principaux animateurs de la vie associative francophone - Association internationale des maires francophones (AIMF), Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), Association internationale francophone des aînés (AIFA), Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES) - afin de faire le point sur leurs activités et faciliter notamment leur prise de contact avec l'ACCT. La vie associative francophone représente pour la Direction de la francophonie les assises populaires sur lesquelles peuvent se construire les grands programmes de coopération vers lesquels s'orientent les organismes francophones intergouvernementaux.

Orientations 1991-1992

L'exercice 1991-1992 verra la réalisation du 4^e Sommet francophone. Prévu initialement au Zaïre, il se tiendra plutôt à Paris en novembre 1991. Le 4^e Sommet francophone devrait normalement permettre de consolider les acquis des conférences précédentes, sans ajouter de nouveaux domaines d'intervention. Il accordera une attention spéciale aux secteurs de la Culture, de la Communication et de l'Environnement en raison des conférences ministérielles tenues depuis le Sommet de Dakar.

Deux autres rencontres importantes sont inscrites au calendrier de la francophonie. En effet, une Conférence des ministres francophones de l'Environnement est prévue à la mi-avril et les États francophones travailleront à développer des positions communes en vue de la Conférence mondiale qu'organisera l'ONU en 1992 à Rio de Janeiro. Le développement durable et l'environnement constituent un objectif majeur dont les efforts rejoignent autant les considérations politiques qu'économiques. Enfin, au début de novembre, se tiendra à Paris le 3^e Forum francophone des Affaires (FFA). Les participants à cette 3^e réunion de la Communauté francophone d'affaires viseront à consolider les opérations du Secrétariat international de cet organisme, dont le siège social est à Montréal, à compléter le réseau du FFA dans les pays africains et à accélérer le développement de la banque de données du FFA mise sur pied en juin 1990.

L'année 1991-1992 sera aussi déterminante pour mesurer la solidité des liens politiques créés depuis la première Conférence des Chefs d'État et de gouvernement à Paris en 1986. La crise du Golfe pourrait avoir entaché les liens de solidarité entre les États membres. Le Sommet devrait notamment avoir pour objectif de resserrer les liens historiques entre les différentes cultures qui participent à la francophonie.

DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Mandat

Le champ d'activités de la Direction des organisations internationales est constitué par l'ensemble des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, à vocation universelle. Les organisations internationales à caractère régional (ex.: Conseil de l'Europe, Banque asiatique de développement) sont traitées par les directions géographiques.

Les objectifs prioritaires de la direction sont:

- favoriser le détachement de Québécois ou de Québécoises auprès des organisations internationales, notamment les institutions financières internationales;
- accroître l'offre de biens et services québécois auprès des organisations internationales;
- favoriser l'implantation au Québec d'organisations internationales;
- favoriser la participation de l'ensemble des instances gouvernementales québécoises aux activités des organisations internationales.

Bilan 1990-1991

Au cours de la dernière année financière, la Direction des organisations internationales a procédé à la mise en oeuvre de la politique envers les organisations internationales non gouvernementales (OING) en administrant les accords avec la Société internationale des télécommunications aériennes (SITA) et l'Association internationale du transport aérien (IATA) et en élaborant les accords avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). La direction a négocié un nouvel accord avec la SITA et a rédigé ou proposé une entente avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Dans le cadre de cette politique d'accueil des organisations internationales, la direction a obtenu qu'un nouveau Secrétariat des Nations Unies s'implante à Montréal. Il s'agit du Secrétariat du Protocole de Montréal dont le but est de protéger la couche d'ozone. En organisant un séminaire Québec/Nations Unies/Banque mondiale, la direction a permis de faire connaître des entreprises de services du Québec auprès de ces deux grandes organisations internationales. La direction a aussi collaboré très étroitement avec la Société du centre de conférences internationales de Montréal (SCCIM) en participant au comité exécutif, au conseil d'administration et au comité de coordination.

Dans le secteur de l'environnement, une mission d'exploration a été réalisée par la direction auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi (Kenya), afin d'engager des collaborations concrètes entre les différents milieux québécois impliqués dans l'environnement et cette agence des Nations Unies. Des activités de formation de personnel seront réalisées à court terme.

Dans le développement de la collaboration avec les institutions financières internationales (IFI), des missions de promotion commerciale ont été réalisées auprès de la Banque mondiale dans des secteurs aussi divers que la santé, la foresterie, le transport, la géomatique et l'enseignement supérieur. À l'invitation de la direction, des chefs de division de la Banque mondiale sont venus au Québec explorer les ressources québécoises en matière d'éducation. Quant à l'OCDE, la direction a participé à l'élaboration de 9 missions, dont une de niveau ministériel, sur des thèmes aussi variés que main-d'oeuvre et formation professionnelle, transport, enseignement supérieur, environnement, science et développement technologique.

En plus de participer à la Conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la direction a représenté le Québec au sein d'une délégation canadienne à l'occasion de l'analyse par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies des deuxième et troisième rapports du Canada au titre du Pacte international sur les droits civils et politiques.

Orientations 1991-1992

L'action du Ministère, et principalement de la DOI, en direction des organisations multilatérales se poursuivra au cours de 1991-1992. Il y aura donc un effort soutenu auprès des IFI et une présence accrue du Québec dans les enceintes internationales traitant d'économie, de travail, d'éducation, de droits de la personne, de science et de technologie.

La DOI poursuivra la recherche d'OIG et d'OING intéressées à s'installer au Québec et à bénéficier de la politique d'accueil du gouvernement du Québec envers ces organisations qui, une fois installées, ont des retombées économiques importantes pour le Québec. Des actions seront initiées vers deux importantes organisations internationales: l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et les contacts se poursuivront avec l'UNESCO, entre autres, à l'occasion du Colloque international des villes et du patrimoine mondial qui se tiendra à Québec au début de l'été.

DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX ET DES ORGANISMES QUÉBÉCOIS DE COOPÉRATION

Mandat

La Direction des événements internationaux et des organismes québécois de coopération (DEIOQC) exerce le mandat de la Direction générale à l'égard des événements internationaux majeurs et d'intérêt, se déroulant au Québec et à l'extérieur, susceptibles d'entraîner des retombées positives sur le développement économique, politique et socio-culturel du Québec. De plus, elle soutient parmi les initiatives non gouvernementales en matière d'événements internationaux celles qui sont de nature à atteindre les objectifs du Québec.

Elle assure par ailleurs les relations du Ministère avec les organismes québécois de coopération internationale, principalement avec la fédération associative de ces organismes, l'AQOCI, de même qu'avec les organismes au mandat comparable qui ne sont pas membres de ladite association.

Bilan 1990-1991

Le ministère des Affaires internationales est sollicité régulièrement pour soutenir des événements qualifiés d'internationaux. Afin de mieux positionner le Québec sur l'échiquier international des véritables événements majeurs, la DEIOQC administre un programme d'aide aux événements internationaux. Ce programme permet d'accorder un soutien aux événements officiels, c'est-à-dire tenus sous l'égide de gouvernements ou d'organisations internationales gouvernementales. Il permet également de cibler l'intervention de la direction en fonction des priorités du Ministère.

La direction s'est conformée aux orientations indiquées par les autorités du Ministère aux chapitres du soutien aux événements culturels, de la définition d'une stratégie de participation aux événements internationaux, de la révision de la relation MAI/AQOCI et de la concertation intraministérielle. À cette fin, la direction a intensifié sa présence dans le milieu non gouvernemental. Elle a ainsi accru ses activités au niveau des grandes villes. Elle a également porté une attention particulière à la coordination interministérielle et intraministérielle.

La direction a également finalisé l'évaluation du Programme d'aide aux événements internationaux multilatéraux. Cette évaluation conclut de façon probante à la pertinence de son maintien. Elle permet de dégager des perspectives d'intérêt pour le Québec.

La direction a produit un mémoire complémentaire relatif à la participation du Québec à l'Exposition universelle de Séville en 1992.

Finalement, la direction a amorcé des échanges avec l'AQOCI visant à une prise en compte des priorités du Ministère, notamment la francophonie.

Orientations 1991-1992

La DEIOQC envisage:

- de mettre l'accent sur le développement et la mise en oeuvre d'un plan de démarchage international d'événements majeurs;
- de consolider la mise en oeuvre du Programme d'aide aux événements internationaux multilatéraux;
- de poursuivre la préparation de la participation du Québec à l'Exposition universelle de Séville en 1992;
- de réaliser une étude de faisabilité sur la participation du Québec à l'Exposition internationale de Vienne-Budapest en 1995;
- d'élaborer, conjointement avec l'AQOCI, un projet triennal d'intervention.

BUREAU DES ENTENTES INTERNATIONALES

Mandat

Le Bureau des ententes internationales du MAI est chargé, en concertation avec les directions, délégations et ministères concernés, d'évaluer la pertinence des projets d'entente internationale. Il participe aux négociations et assure l'expertise-conseil nécessaire auprès des intervenants. Il dirige et coordonne la négociation des ententes et il veille à leur signature et à leur mise en oeuvre. Enfin, il est chargé de la publication, de la révision périodique, de l'enregistrement et de la conservation des ententes internationales du Québec.

Bilan 1990-1991

En matière de fiscalité, des discussions préliminaires ont eu lieu avec l'Italie en vue de la conclusion d'une entente permettant d'éviter la double imposition et d'empêcher l'évasion fiscale. Un projet d'entente a été remis à la partie italienne par la partie québécoise et une première ronde de négociations aura lieu à Rome fin avril 1991. L'entente entre le gouvernement du Québec et l'État du Vermont relative à l'échange de renseignements concernant les taxes sur les ventes au détail, les carburants, les cigarettes et les produits du tabac a également été mise en vigueur le 1^{er} août 1990.

Au chapitre de la sécurité sociale, une entente a été signée à Québec en août 1990: il s'agit de l'Entente Québec-Chypre touchant les prestations de retraite, d'invalidité et de survivants. L'Entente Québec-Luxembourg a été mise en vigueur le 1^{er} avril 1990. Des discussions ont, par ailleurs, été formellement menées en vue de l'entrée en vigueur de l'Entente complémentaire avec le Portugal et de l'Entente avec Chypre le 1^{er} juillet 1991 ou en vue de négociations à organiser (Chili, Jersey-Guernsey, et Pays-Bas). Des négociations ont été amorçées ou poursuivies avec l'Australie, l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande, l'Islande, l'Italie (complémentaire), le Luxembourg (Avenant), Malte, le Maroc, le Sénégal et la Yougoslavie. Responsable de tout ce dossier, le Comité de négociation des ententes de sécurité sociale (CNESS), groupe formé de représentants des ministères et des institutions intéressées sous la coordination du MAI, a tenu des réunions en mai 1990 et en janvier 1991. L'un de ses responsables a aussi pris part, à titre d'observateur, aux réunions du Comité directeur pour la sécurité sociale (CDSS) du Conseil de l'Europe tenues à Lisbonne en avril 1990 et à Strasbourg en octobre 1990.

Des discussions ont été engagées en matière d'adoption internationale avec l'Équateur et la Colombie en vue d'assurer, par le biais d'une entente avec ces pays, que le processus d'adoption d'un enfant étranger par des parents québécois se réalise dans le plein respect des droits des personnes concernées autant au Québec qu'à l'étranger. Une lettre du ministre des Affaires internationales du Québec a été envoyée à son homologue équatorien pour officialiser les intentions du Québec et, pour ce qui est de la Colombie, une rencontre a eu lieu entre le directeur du Bureau du Québec à Bogota, monsieur Jacques Desruisseaux, et madame Mercedes Restrepo Isaza, de "l'Instituto colombiano de Bienestar Familiar", rencontre qui avait également pour but de connaître la réaction de la Colombie à une telle intention. Un projet d'entente sera très bientôt soumis à ces deux pays.

Un groupe de travail, composé de représentants du MESS, du SAIC et du MAI, a été mandaté pour analyser la portée de l'article 24 de la Loi sur le MAI, proposer des modalités d'application et revoir le décret 1847-76 qui excluait de l'application de la loi certaines catégories d'ententes conclues par des organismes publics et gouvernementaux. Le groupe de travail a remis son rapport et a fait adopter, entre autres, un nouveau décret d'exclusion qui permettra d'alléger et d'accélérer le traitement des ententes assujetties à cet article. Une consultation des universités a eu lieu par le biais de la CREPUQ et une tournée de celles-ci est actuellement en cours ayant pour objectif une meilleure compréhension du rôle du MAI en matière d'ententes institutionnelles et l'harmonisation des relations en ce domaine.

Plusieurs ententes de coopération ont également été conclues par le Québec au cours de l'année 1990-1991 dans les domaines de l'économie, de la science et de la technologie, des transports, de l'éducation, de la culture et de l'environnement. Il s'agit principalement :

- de l'Entente de coopération culturelle entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de la Louisiane, le 18 avril 1990;
- de l'Entente en matière de droits de scolarité sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement du Québec et la CONFESJES, le 15 mai 1990;
- de la Déclaration conjointe des ministres responsables de TV5 pour la Communauté française de Belgique, le Canada, la France, le Québec et la Suisse, le 21 mai 1990;
- de l'Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française dans le domaine des droits des femmes, le 4 juin 1990;
- de la Convention de Mystic - Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, le 19 juin 1990;
- de la Modification à l'Entente signée le 10 décembre 1988 par le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française concernant les Collèges Marie de France et Stanislas, le 27 août 1990;
- de l'Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York en matière de vérification mécanique des autobus, le 25 septembre 1990;
- du Protocole d'entente sur la coopération financière suédo-québécoise pour le développement des industries de la culture et du cinéma entre la Société générale des industries culturelles et l'Institut suédois de la cinématographie, le 27 septembre 1990;
- de l'Arrangement administratif relatif à la mise en oeuvre des dispositions concernant le transfert de technologie et de savoir-faire contenues dans l'Entente de coopération institutionnelle, économique et technologique, signée le 1^{er} février 1989, entre le gouvernement du Québec et l'Exécutif régional wallon, le 30 octobre 1990;
- de l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Agence de coopération culturelle et technique relative à un programme de bourses de stages de perfectionnement au profit des pays membres de l'Agence, le 27 novembre 1990;
- de l'Entente de coopération en matière de protection de l'environnement et de l'équilibre écologique entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du District fédéral de Mexico, le 28 février 1991;
- de l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de Mexico, le 27 février 1991;

- de l'Entente de coopération terminologique entre l'Office de la langue française et l'Organisation des Nations Unies, le 11 mars 1991;
- du Mémoire d'entente concernant la coopération dans les domaines économique, scientifique, technologique, de la formation et de la culture entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Pologne, le 14 mars 1991.

Orientations 1991-1992

La conclusion d'ententes en matière d'adoption internationale est le meilleur moyen d'assurer aux Québécois et Québécoises des conditions d'adoption qui respectent les droits des personnes en cause et de garantir que le processus s'effectue conformément aux procédures internationales reconnues. Des efforts seront faits encore cette année, en coordination avec le Secrétariat à l'adoption internationale, pour la mise en oeuvre d'un processus de négociation d'ententes avec certains pays d'Amérique latine, notamment la Colombie et l'Équateur.

En matière de fiscalité, le Québec a intérêt à poursuivre ses démarches en vue de conclure des ententes avec les pays avec lesquels le Canada a déjà conclu de telles ententes. Ces ententes permettent d'éliminer les iniquités résultant de l'application des systèmes fiscaux en déterminant à quel pays appartient le droit d'imposer certains contribuables et en éliminant les fraudes et les évasions fiscales. Des échanges d'informations et des discussions préliminaires ont eu lieu avec l'Italie et une première ronde de négociations se tiendra fin avril 1991. Des approches devraient être faites auprès des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne.

Les ententes internationales en matière d'entraide judiciaire permettent au Québec d'assurer l'exécution des procédures judiciaires malgré la distance géographique et facilitent la coordination des législations relatives à des actes en matières civile, commerciale et administrative. Pour ce faire, le MAI a donc avantage à prioriser la signature d'entente avec des pays dans lesquels de nombreux Québécois et Québécoises résident ou séjournent et vice-versa. La désignation des partenaires penche par conséquent du côté des États-Unis, de la France, de la Belgique, de la République fédérale d'Allemagne, du Mexique, d'Haïti et de certains pays francophones d'Afrique. En concertation avec le ministère de la Justice, les négociations entamées avec certains pays seront poursuivies et d'autres seront amorçées avec les pays qui ont signifié leur intérêt.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le Québec signe des ententes depuis plus de 10 ans. Il s'est, à ce jour, lié avec 16 pays. Plus de 35 000 Québécois et Québécoises ainsi que quelques entreprises en retirent maintenant d'intéressants bénéfices financiers sur une base annuelle. À l'initiative du MAI, le Comité de négociation des ententes de sécurité sociale (CNESS), formé de représentants des ministères (MMSRFP, Travail, MSSS, MCCI, Revenu) et des organismes compétents (RRQ, RAMQ, CSST) continue d'endosser les orientations suivantes établies depuis quelques temps: conclure des ententes avec les pays susceptibles d'être la source du plus grand nombre de pensions payables à des résidents québécois et avec les pays qui sont ou qui deviendront les principaux territoires d'affaires des Québécois et Québécoises; conclure sans délai avec les pays se liant d'abord avec le Canada afin que le même traitement avantageux assuré aux résidents canadiens cotisant au Régime de pensions du Canada (RPC) soit aussi assuré aux résidents québécois cotisant au Régime de rentes du Québec (RRQ); élargir, si possible, à d'autres champs de juridiction québécoise les termes de toute entente portant d'abord sur les rentes. Le BEI prévoit donc, avec l'assentiment des partenaires étrangers, accélérer le rythme des rencontres de négociations avec les pays d'intérêt et réduire les délais dans les procédures visant la mise en oeuvre des ententes. Les négociations engagées avec l'Australie, l'Autriche, l'Irlande, l'Islande, le Maroc, le Sénégal, la Suisse et la Yougoslavie seront poursuivies. Par ailleurs, des négociations seront entreprises avec les Pays-Bas et les îles Jersey et Guernsey. Des ententes de coopération en matière de santé et de services sociaux sont aussi prévues avec le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay.

S'agissant des ententes susceptibles de promouvoir le développement économique du Québec, le BEI se propose de développer des instruments en vue de favoriser la libre circulation des professionnels. Ainsi, la réalisation du Marché unique européen amène le Québec à prévoir des négociations en matière de mobilité professionnelle avec certains pays européens, notamment avec la France, afin d'instaurer avec ces pays des mécanismes comparables à ceux prévus dans le Traité de libre-échange avec les États-Unis pour la libre circulation des services.

Le développement économique du Québec dépendra également de la conclusion d'ententes à caractères commercial et industriel avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Ces ententes devraient permettre aux entreprises et aux firmes québécoises d'accéder à de nouveaux marchés et d'y occuper une position concurrentielle.

La protection de l'environnement constitue un objectif hautement prioritaire pour le gouvernement du Québec qui entend prendre les moyens requis, tant au plan national qu'international, pour lutter efficacement contre les différentes formes de pollution. L'expérience vécue à St-Basile-Le-Grand a mis en lumière la nécessité pour le Québec de se doter d'une technologie éprouvée afin d'éliminer différents déchets toxiques et, notamment, les BPC. La conclusion d'ententes internationales peut constituer un moyen efficace pour avoir accès à une telle technologie disponible dans un autre pays. Par ailleurs, le gouvernement du Québec doit continuer, par le biais d'ententes avec certains États américains limitrophes, à lutter contre les précipitations acides et la pollution des cours d'eau.

En matière de santé et de services sociaux, il est bon de rappeler que le Québec a mis sur pied, à partir des années 60, un système socio-sanitaire original et efficace caractérisé par une approche où se retrouvent les volets santé, social et communautaire. L'excellence des structures socio-sanitaires québécoises et des services qui y sont offerts a été mise en évidence notamment grâce à la participation sans cesse croissante d'experts québécois à des congrès, des colloques, des projets multilatéraux. De plus en plus de pays souhaitent bénéficier du savoir-faire québécois, notamment dans les domaines de la planification, de l'organisation, de la gestion et de l'évaluation des services de soins primaires, de la formation du personnel socio-sanitaire et de la mise en place de systèmes nationaux de services de santé et de services sociaux. Les projets d'ententes avec le Brésil et l'Uruguay visent ce dernier domaine; quant à celui avec l'Argentine, il porte sur l'implantation et la gestion de 11 hôpitaux dans certaines provinces de ce pays.

En ce qui concerne les transports, les accords de réciprocité en matière d'immatriculation automobile conclus depuis 1981 entre le Québec et une quarantaine d'États américains ont permis aux transporteurs, tant américains que québécois, d'éviter la multiplication des frais d'immatriculation tout en favorisant la libre circulation des personnes et des marchandises.

Le gouvernement du Québec a l'intention d'élargir cette coopération en matière de transport avec les États américains aux domaines de la sécurité routière et de la reconnaissance des permis de conduire. Il se propose notamment de conclure de nouvelles ententes dans ces domaines avec certains États américains, notamment le Maine et le Vermont. Ces ententes devraient permettre de promouvoir le respect des lois relatives à la circulation routière et de renforcer la sécurité routière au Québec et aux États-Unis.

Le Québec procédera également au cours de la prochaine année à la modification de l'ensemble des ententes en matière d'immatriculation automobile afin d'en élargir la portée et d'exempter d'une double immatriculation tout véhicule commercial immatriculé sur un territoire autre que celui des parties à l'entente et qui effectue du transport entre un point sur le territoire d'une partie et un autre point sur le territoire de l'autre partie. Ces modifications visent également à inclure dans les ententes des dispositions permettant une réciprocité pour certaines opérations non commerciales dans chacune des juridictions.

Depuis 1969, le Québec a conclu des ententes en matière de droits de scolarité avec plus de 40 pays et cinq organisations internationales. La très grande majorité de ces ententes ont été conclues avec des pays en développement ne disposant pas de compétences ou d'infrastructures suffisantes au plan de la formation de niveaux collégial et universitaire. Pour la prochaine année, le MAI entend poursuivre cette forme d'aide au développement en favorisant le rayonnement des institutions québécoises d'enseignement et de recherche à l'étranger. Par ailleurs, dans le cadre d'une mise à jour de sa politique à l'égard des étudiants étrangers, le MESS, de concert avec le MAI, entend également favoriser la conclusion d'ententes entre le Québec et des pays développés, notamment des pays d'Europe, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants québécois d'avoir accès à des grandes écoles ou à des universités renommées ou de poursuivre des études supérieures ou de recherches poussées, sans que les droits de scolarité élevés représentent un obstacle à leur formation.

**DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA GESTION
DES PROGRAMMES FINANCIERS**

Mandat

La Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers a pour mandat de :

- concevoir, organiser et coordonner des activités de formation en matière de commerce international à l'intention des entreprises québécoises exportatrices ou potentiellement exportatrices;
- assurer la gestion administrative et financière des programmes d'aide APEX et Acheteurs étrangers;
- définir et satisfaire les besoins informationnels des Affaires bilatérales.

Bilan 1990-1991

Gestion des programmes financiers

La répartition du budget APEX et EMPLOI en marketing international était la suivante :

<u>Volets</u>	<u>Budget</u>
1- Mission individuelle	
2- Exposition	
3- Études et Stratégies	2 212 100 \$
4- Adaptation au marché	
5- Préparation de soumissions	
6- Emploi en marketing international	<u>2 350 000 \$</u>
TOTAL :	<u>4 562 100 \$</u>

Pour l'ensemble des volets, le Ministère a reçu, au cours de l'exercice 1990-1991, 777 demandes comparativement à 779 en 1989-1990. La constance dans la demande tend à démontrer que le programme a atteint son rythme de croisière.

Au 1991-03-18, le Ministère avait reçu, pour les cinq premiers volets, 716 demandes dont 127 étaient encore à l'étude. Des 589 demandes traitées :

- 418 (71,0%) ont été approuvées;
- 126 (21,4%) ont été refusées;
- 45 (7,6%) ont été annulées par les demandeurs.

Comparativement à l'année dernière, le taux d'acceptation est en hausse de près de 7%. Une meilleure connaissance du programme par la clientèle, suite aux efforts de communication du Ministère, en serait l'explication.

La compilation des résultats fournis par 326 entreprises (incluant 85 dossiers approuvés en 1989-1990) dont les dossiers sont fermés, indiquait des ventes sur place de 11,8 millions \$ et des ventes projetées sur 12 mois de 79,3 millions \$. Le coût des subventions accordées à ces 326 entreprises a été de 920 790 \$.

Pour le volet EMPLOI en marketing international, le Ministère avait reçu au 1991-03-18, 61 demandes dont 12 étaient encore à l'étude. Des 49 demandes traitées, 25 ont été acceptées, 22 refusées et 2 annulées à la demande de l'entreprise.

Les 25 demandes acceptées représentent la création d'autant d'emplois de spécialistes en marketing international auprès de PME québécoises.

Au 1991-03-18, le Ministère a effectué 85 versements dans 54 dossiers pour des déboursés totaux de 810 655 \$. Les entreprises bénéficiaires ont indiqué dans leur rapport d'activités avoir réalisé des ventes des 6,8 millions \$ au cours de la période précédente (6 à 12 mois) et elles prévoient de nouvelles ventes de 52,3 millions \$.

Pour le programme ACHETEURS ETRANGERS, 335 demandes (contre 323 en 1989-1990) ont été reçues, dont 326 ont été réalisées et 9 annulées. Les missions réalisées ont rejoint 471 entreprises québécoises et ont coûté au MAI 265 167 \$. Le coût des titres de transport s'est accru en 1990-1991 de 20%. Cette hausse s'explique par une augmentation générale du prix des billets d'avion et par la venue au Québec d'un plus grand nombre d'acheteurs en provenance de destinations éloignées.

Ces acheteurs ont, soit rencontré directement des entreprises québécoises, soit visité des salons à caractère international, comme la Foire de la botte et chaussure, le Salon international de la mode féminine ou le Salon nautique de Montréal, soit rencontré des industriels lors de séminaires, comme celui de l'agro-export de Saint-Hyacinthe ou d'activités comme la promotion "Taste of Quebec". Les résultats connus au 1991-03-18 de 105 missions d'acheteurs impliquant 149 entreprises québécoises rencontrées indiquaient des achats sur place de 1,92 million \$ et projetés sur un an de 24,3 millions \$.

Formation

Conformément à son mandat, le Service de la formation de la Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers compte mener à bonne fin ses activités de formation internationale destinées aux gens d'affaires du Québec avec un budget de fonctionnement de 185 000 \$.

Ces activités ont pris la forme de cours, publications, colloques, ateliers ou séminaires. On a procédé au lancement de deux nouveaux cours, à savoir "*Le négociant international : avancé*" et "*Savoir exporter ses compétences*", sans pour autant négliger la tenue des autres cours déjà au programme.

Suite aux efforts consentis pour rejoindre une nouvelle clientèle, le service a réussi à sensibiliser de nouvelles classes de gens d'affaires. De plus, des contacts avec d'autres ministères, comme le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, ont été initiés afin d'offrir à leur clientèle les programmes de formation du MAI; de même, a été recruté, comme diffuseur de cours, le "Centre international de recherche et de formation en gestion des grands projets" afin de mieux atteindre le secteur des services, notamment pour le nouveau cours "*Savoir exporter ses compétences*".

Onze sessions de cours ont été tenues au terme desquelles un grand total de 234 participants provenant du milieu des affaires québécois ont obtenu une attestation du Ministère. À l'heure actuelle, les partenaires dans la diffusion et l'animation des cours sont l'Association des manufacturiers du Québec, la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, l'Association des professionnels en commerce international, l'Association des maisons de commerce extérieur du Québec et, depuis peu, le Centre international de recherche et de formation en gestion des grands projets.

Pour ce qui est des séminaires, leur nombre progresse sensiblement, en particulier en régions. Le dernier né, "*Comment tirer le maximum d'un agent manufacturier*", a été très bien reçu par la clientèle, tant à Montréal, qu'à Québec et Sherbrooke.

Le séminaire conjoint MICT/MAI portant sur l'Exportation dans le marché du Nord-Est américain s'est tenu successivement à Joliette, Longueuil, Sherbrooke et Granby. Le MAI a pris part à Rendez-vous international 1990, en collaboration avec le Bureau de commerce de Montréal et travaillé avec cet organisme dans la tenue d'une série de déjeuners-causeries portant sur la Grande-Bretagne, Hong Kong, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et la Tchécoslovaquie.

Les séminaires du MAI "Exposer à une foire commerciale" et "Préparer un voyage d'affaires" ont été présentés en collaboration avec l'Association des Professionnels en commerce international à Montréal, Québec, Chicoutimi, Sherbrooke, Laval, Longueuil et Saint-Jean.

Un séminaire a été organisé avec la SDI afin de présenter aux gens d'affaires québécois les programmes d'aide à l'exportation qui sont disponibles au gouvernement du Québec.

Les marchés visés par les séminaires ont été les suivants :

- Les Antilles, en collaboration avec le Bureau de commerce de Montréal.
- Taiwan, avec la participation du Bureau commercial de Taiwan à Montréal et le Centre de commerce mondial.
- La France, avec l'étude d'avocats Godin, Raymond, Harris, Thomas.
- La Grande-Bretagne, avec le Consulat général de ce pays à Montréal et le Centre de commerce mondial.
- La Thaïlande, avec l'Association des manufacturiers du Québec (anciennement Association des manufacturiers canadiens, section Québec).
- Les pays nordiques, avec la collaboration du Centre de commerce mondial et les différentes représentations consulaires de ces pays.
- Le Chili, avec le consulat du Chili et le Centre de commerce mondial.

La participation aux séminaires en 1990-1991 a atteint 2 319 personnes.

Sur le plan des publications, le service a assuré une distribution trimestrielle, à l'échelle du Québec et du Canada, du calendrier des activités de formation internationales. Cette initiative a connu un franc succès si on en juge par le nombre d'appels qu'elle provoque. De même, le développement de "*La filière du contrat international*" est terminé et le MAI finance en partie son édition. Sa mise en vente à travers les services du ministère des Communications commencera avant la fin de l'exercice 1990-1991.

Le développement de "*La Filière des échanges internationaux de technologie*" (titre provisoire) a aussi débuté. Ce document remplacera avantageusement auprès des gens d'affaires le séminaire sur les projets conjoints et les transferts technologiques.

Orientations 1991-1992

Gestion des programmes financiers

Au cours de 1991-1992, une bonne part de l'effort de la DFGPF portera sur l'introduction du programme APEX révisé, incluant la préparation de la documentation et des formulaires nécessaires.

La DFGPF a déjà établi un programme de suivi des résultats du programme ACHETEURS ÉTRANGERS. Dans le cas d'APEX, des améliorations seront apportées.

La DFGPF continuera à informer le plus adéquatement possible les autorités du Ministère sur l'évolution de la situation des budgets et des dossiers, tout en gérant l'ensemble des programmes avec efficacité et vigilance.

Formation

En 1991-1992, l'accent sera mis sur la consolidation des acquis de formation, l'enrichissement du programme existant, l'élargissement de l'action aux autres secteurs de l'économie et une plus grande présence en régions.

La tenue de sessions de courte durée sera favorisée et les divers cours offerts par le Ministère seront remis à jour.

Le service prévoit organiser une vingtaine de sessions de cours, certaines d'entre elles portant sur des secteurs spécifiques et d'autres consistant en petits déjeuners-causerie qui traiteront de sujets techniques relatifs à l'exportation ou à des territoires particuliers. Le MAI participera à "Rendez-vous International" et il organisera trois ateliers de concertation : deux sur l'Europe 93 et un troisième sur l'ouverture des économies des pays de l'Europe centrale et de l'Est.

Quelque 14 séminaires techniques portant sur les foires commerciales, les voyages d'affaires, les agents manufacturiers et les institutions financières internationales sont prévus, de même que la tenue d'environ 30 séminaires géographiques : 15 sur les États-Unis, 7 sur des marchés européens spécifiques, 1 sur le marché européen de 93, 1 sur l'Inde, 1 sur le Mexique, 1 sur le marché composé par la SADCC (South African Development Co-ordination Conference), 3 sur le Japon et 1 sur Hong Kong. Les activités seront élargies au secteur des affaires culturelles, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles, notamment par un séminaire de sensibilisation pour la clientèle du domaine de l'édition et un séminaire sur les occasions d'affaires aux États-Unis.

Gestion de l'information

Ce nouveau service vise à répondre aux besoins d'informations des unités bilatérales du Ministère. Au cours de l'exercice 1991-1992, les priorités seront la mise à jour de la fiche entreprise cliente du MAI, l'intégration de l'information entre le siège et le réseau et la coordination des demandes des unités bilatérales dans l'implantation du Plan directeur de la gestion informatique au MAI.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

Mandat

Dans le cadre des orientations et priorités définies et approuvées par la direction du Ministère, élaborer et proposer une politique commerciale permettant, par tous les moyens appropriés, de maintenir et d'améliorer l'accès aux marchés extérieurs tout en protégeant l'accès au marché québécois de façon compatible avec la constitution canadienne et les obligations internationales du Canada et du Québec; concevoir et proposer aux différents partenaires les mesures appropriées et en évaluer la pertinence et les résultats.

DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC L'AMÉRIQUE DU NORD

Mandat

Cette direction assume les responsabilités de la Direction générale de la politique commerciale pour ce qui touche les échanges avec l'Amérique du Nord. Son mandat consiste à examiner le contexte législatif aux États-Unis, à traiter les différends commerciaux qui surviennent entre le Canada et les États-Unis et ayant une incidence sur l'économie québécoise, à remplir le mandat confié au ministère des Affaires internationales dans le suivi et le développement de l'Accord de libre-échange et à coordonner le développement de la position du Québec dans le cadre de la négociation d'un accord trilatéral de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. La direction est également impliquée directement dans certains dossiers des négociations commerciales multilatérales ainsi que dans le développement de la position du Québec dans les discussions portant sur l'élimination des obstacles au commerce interprovincial.

Bilan 1990-1991

Les activités de la direction ont principalement porté sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les discussions concernant la libéralisation du commerce entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, les négociations commerciales multilatérales et les conditions d'accès aux marchés des États-Unis et des autres provinces canadiennes.

En ce qui concerne l'Accord de libre-échange canado-américain, la direction a assumé la coordination de l'ensemble de ce dossier au sein du gouvernement du Québec et elle a participé aux activités et réunions du Comité fédéral-provincial de l'Accord de libre-échange. Parmi les principaux dossiers qui ont retenu l'attention, mentionnons les différends canado-américains sur le homard et la viande de porc, l'élimination accélérée des tarifs douaniers, les travaux du Comité sélect de l'industrie automobile, les travaux préparatoires aux négociations sur les subventions et le dumping et les groupes de travail sur les normes agricoles.

Le différend canado-américain sur la viande de porc a suscité beaucoup de travail et d'intérêt. En collaboration avec les conseillers juridiques de Steptoe & Johnson, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Régie des assurances agricoles du Québec, le MAI est intervenu auprès du Groupe spécial binational de l'Accord de libre-échange pour défendre notamment le programme d'assurance-stabilisation des revenus agricoles. Cet effort concerté a amené le Groupe spécial à

demander au Département du commerce des États-Unis de revoir sa décision de subventionnement; la réaction de celui-ci sera connue d'ici le 28 mars. La révision de la décision de préjudice par un autre groupe spécial binational de l'ALE s'est avérée un succès pour le Québec, puisque la Commission du commerce international des États-Unis a dû renverser sa décision concernant la menace de préjudice susceptible d'être causé par les exportations canadiennes de viande de porc aux États-Unis.

La remise en question de l'entente canado-américaine sur le bois d'oeuvre et la renégociation de la valeur de la mesure de remplacement de la taxe à l'exportation sur ce produit ont certes constitué le dossier majeur de la direction en ce qui concerne les conditions d'accès au marché des États-Unis dans les volets non couverts par l'Accord de libre-échange. En collaboration avec le MER, le gouvernement fédéral et les autres provinces, la direction participe aux analyses devant permettre de définir la stratégie canadienne pour mettre fin au cours des prochains mois au mémorandum d'entente canado-américain sur le bois d'oeuvre. En outre, à la suite de négociations avec les États-Unis, la taxe à l'exportation pour les produits du Québec est réduite de façon significative: 6,2% en 1990-1991, 3,1% en 1991-1992 et 3% en 1992-1993 et 1993-1994.

Les discussions et les négociations de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont suscité beaucoup d'intérêt au cours des derniers mois. La DRCAN, en collaboration avec les principaux ministères intéressés, a développé la position préliminaire du Québec dans ce dossier. Les analyses se poursuivent afin de préciser cette position. En outre, au cours des dernières semaines, la direction a débuté, en collaboration avec les ministères des Transports et du Tourisme, l'analyse des intérêts du Québec en ce qui a trait à la négociation entre le Canada et les États-Unis sur le transport aérien.

Bien que la responsabilité de coordonner le dossier des négociations commerciales multilatérales incombe à la Direction des relations commerciales intercontinentales, la DRCAN, en collaboration avec plusieurs ministères, a poursuivi ses analyses et précisé la position du Québec dans plusieurs dossiers importants de ces négociations, comme par exemple les marchés publics, les subventions et droits compensateurs, les mesures d'investissement liées au commerce et la propriété intellectuelle.

Comme par les années passées, la direction a contribué aux travaux sur la libéralisation du commerce interprovincial de façon à s'assurer que les analyses québécoises tiennent compte de l'évolution des relations commerciales internationales et que les positions dans ce dossier soient cohérentes avec celles prises sur le plan international.

La préparation, la participation et le suivi de trois Conférences fédérales-provinciales des ministres du Commerce extérieur ont également été coordonnés par la direction.

Par ailleurs, de façon à obtenir de l'information spécialisée pour les besoins du MAI et des autres ministères sur la politique commerciale américaine, la DRCAN a maintenu le lien contractuel avec VanGrassteck Communications pour la production du Washington Trade Report.

Orientations 1991-1992

Au cours de 1991-1992, les orientations de la direction seront de nouveau axées sur le maintien et l'amélioration de l'accès des biens et services québécois aux marchés nord-américains, tout en défendant les intérêts des producteurs québécois qui sont aux prises avec des problèmes causés par les importations. Les priorités seront évidemment l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la négociation d'une entente trilatérale de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, la remise en question de l'entente canado-américaine sur le bois d'oeuvre, la libéralisation du transport aérien entre le Canada et les États-Unis et les négociations commerciales multilatérales pour les sujets dont la direction a la responsabilité de la coordination.

Il faudra également défendre les intérêts québécois lorsque les politiques, les législations et les mesures prises par les partenaires commerciaux de l'Amérique du Nord sont susceptibles de libéraliser ou de freiner les échanges de biens et services du Québec. Les politiques, législations et réglementations québécoises ou fédérales qui pourraient affecter les conditions d'accès au marché québécois retiendront aussi l'attention.

La direction maintiendra et développera ses liens avec l'administration fédérale, les autres administrations provinciales ainsi que les États américains afin de faire valoir et défendre les intérêts québécois en matière de relations commerciales. Elle continuera également à assurer la coordination, à l'intérieur de l'administration québécoise, de la définition et de la défense des intérêts du Québec dans les divers dossiers dont elle a la responsabilité.

DIRECTION DES RELATIONS COMMERCIALES INTERCONTINENTALES

Mandat

Cette direction assume les responsabilités de la Direction générale de la politique commerciale en rapport avec les organisations multilatérales, ainsi que les pays autres que les États-Unis et le Mexique.

Ses préoccupations portent surtout sur le maintien et l'élargissement du système multilatéral des échanges et sur l'amélioration du cadre réglementaire de ce système; cette direction assume ainsi le mandat du ministère des Affaires internationales dans la préparation et le suivi des positions du Québec dans l'actuelle ronde de négociations commerciales multilatérales (GATT). Cette approche globale se double d'une préoccupation touchant, particulièrement, l'accès aux marchés de régions spécifiques (CEE, Asie-Pacifique, Europe de l'Est) et, à l'inverse, aux difficultés d'accès de ces pays au marché canadien. Les dossiers touchent des secteurs industriels majeurs du Québec (Accord multifibres sur les textiles et vêtements, agriculture, chaussures, ...), les services, ou ont trait à des aspects spécifiques des pratiques commerciales, telles celles des sociétés des alcools.

Bilan 1990-1991

Les négociations et accords commerciaux internationaux constituent le noyau des activités de la DRCI. En ce qui a trait aux négociations commerciales multilatérales en cours, la DRCI a assuré la coordination des travaux engagés à l'intérieur du gouvernement du Québec en préparation de la réunion ministérielle du GATT qui s'est tenue à Bruxelles, en décembre 1990. Elle a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial permanent des négociations commerciales multilatérales, assumé le secrétariat du Comité technique interministériel et celui du Groupe restreint de coordination. De façon générale, elle coordonne la préparation des positions québécoises dans le cadre de ces négociations. Au cours de l'année, quatre (4) mémoires ont été soumis au Conseil des ministres à partir desquels le gouvernement du Québec a précisé ses positions dans le contexte des négociations commerciales multilatérales (NCM).

Par ailleurs, bien que la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange négocié avec les États-Unis relève surtout, au Québec, de la Direction des relations commerciales avec l'Amérique du Nord, la DRCI a été impliquée au premier chef, en particulier, à l'égard des secteurs suivants: textiles et vêtements, boissons alcooliques, mesures tarifaires, meubles.

La DRCI a entrepris de cerner les principaux éléments de politiques commerciales nationales et régionales de divers pays et entités. A ce titre, la contribution de la DRCI s'est traduite, notamment, par un suivi étroit des travaux de la CEE qui aboutiront au Marché unique de 1993. Des documents d'analyses sur la signification d'Europe 1993 ont été produits à l'intention des autres directions et ministères concernés. La direction continue d'ailleurs de participer aux réunions des groupes intra et interministériels visant à déterminer les impacts de ce marché sur les relations commerciales du Québec. Par exemple, la directive communautaire sur la radiodiffusion télévisuelle a posé la question de l'accès au marché français pour l'audiovisuel doublé au Québec et, de façon plus générale, l'accès à l'Europe audiovisuelle pour les coproductions impliquant le Québec ou le Canada.

A l'égard de dossiers sectoriels, tel celui des boissons alcooliques, le Québec s'est préoccupé tant des conditions d'accès aux marchés étrangers que des conditions d'accès aux marchés québécois et canadien. Les pratiques de commercialisation de la bière, en vigueur dans les États américains, ont ainsi donné lieu à des représentations du Québec auprès des instances fédérales canadiennes. Depuis, des consultations canado-américaines ont été entreprises à ce sujet.

À l'issue d'un litige entre le Canada et la CEE sur les pratiques des monopoles provinciaux des alcools, le Québec s'était engagé à mettre en oeuvre, à compter du 1^{er} avril 1989, les termes d'un accord intervenu entre le Canada et la CEE. La mise en oeuvre de l'accord a donné lieu jusqu'ici à diverses consultations fédérales-provinciales auxquelles a continué à être associée la DRCI. Les engagements québécois de réduction des écarts de majoration, ainsi que les rapports de vérification des frais de services produits par la SAQ, ont donné lieu à des réactions positives de la part des partenaires européens; les discussions des représentants de la CEE et du Canada se sont, par ailleurs, poursuivies sur la question de la distribution sans qu'une entente ne soit encore conclue.

Le suivi de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange (ALE) a aussi donné lieu à une attention de la part de la DRCI sur la question des boissons alcooliques. Les principales mesures ont été prises pour assurer la mise en oeuvre des dispositions de l'ALE et plusieurs rencontres ont eu lieu à cet égard aux niveaux fédéral-provincial et canado-américain. Dans le dossier de la bière, les États-Unis ont toutefois choisi de porter leur désaccord devant les instances du GATT, un comité spécial étant constitué pour entendre la plainte américaine. Dans l'évolution de ce dossier, le Québec a fait des représentations diverses auprès du United States Trade Representative (USTR), en mettant à contribution l'expertise d'avocats américains.

Orientations 1991-1992

En 1991-1992, trois (3) types de dossiers occuperont principalement les activités de la DRCI: les négociations commerciales multilatérales (NCM) de l'Uruguay Round, l'avènement d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, le suivi des politiques commerciales nationales et régionales. L'échec de la réunion ministérielle, qui devait conclure la ronde de l'Uruguay, ne marque pas la fin de ces négociations. Le processus de négociations a d'ailleurs repris malgré des difficultés majeures. Outre le nécessaire développement en agriculture, l'autre grande difficulté, à court terme, concerne la nécessité pour le Président Bush d'obtenir du Congrès un prolongement de son mandat de négociation selon la procédure de "fast track, no amendment".

Les divers sujets en cause ne présentent pas des enjeux égaux pour l'économie québécoise. Le gouvernement attache une importance particulière aux échanges dans le domaine de l'agriculture, des textiles et des vêtements ainsi que dans celui des services. De plus, en raison de leurs répercussions sur plusieurs groupes de négociations, les travaux sur les mesures de sauvegarde, de même que ceux qui traitent des subventions et des mesures compensatoires, sont très importants. Toutefois, puisque plusieurs de ces questions sont liées, la DRCI suit de près l'évolution de l'ensemble des dossiers afin de s'assurer que les intérêts du Québec soient pris en considération dans l'élaboration des positions canadiennes.

En plus de coordonner l'ensemble des travaux du gouvernement du Québec à cet égard, la DRCI fournira l'appui nécessaire au fonctionnement des comités de concertation et de coordination que sont le Comité technique interministériel sur la libéralisation des échanges et le Groupe restreint de coordination. Par ailleurs, la DRCI veillera à coordonner la définition des positions que le Québec fera valoir, plus particulièrement, sur les sujets suivants: l'agriculture, les services, les textiles, les barrières tarifaires et non tarifaires, les mesures de sauvegarde, le règlement des différends, le fonctionnement du système du GATT, les obstacles techniques au commerce, l'évaluation en douane, les produits tropicaux et les licences d'importation.

L'avènement d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique intéressera par ailleurs la DRCI sur des aspects particuliers: agriculture, services, textiles et vêtements, barrières tarifaires et mesures de sauvegarde.

Le suivi des politiques commerciales nationales et régionales retiendra aussi l'attention de la DRCI. Les conditions d'accès aux marchés des partenaires commerciaux sont définies par les politiques commerciales mises en oeuvre individuellement par les pays ou, de plus en plus, établies au sein de blocs commerciaux régionaux. Dans cette perspective, le dossier de l'Europe 1993 continuera, notamment, à retenir l'attention de la direction au cours des prochains mois.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POLITIQUES ET PRIORITÉS

Mandat

Élaborer, avec le concours des directions bilatérales, multilatérales et de la Politique commerciale et en concertation avec les autres ministères concernés ainsi qu'avec les partenaires privés, et proposer une politique cohérente et des stratégies d'affaires internationales devant favoriser le rayonnement du Québec et son développement, notamment sur les plans commercial, culturel, économique, politique et social. Définir les priorités entre les secteurs d'activités, ainsi qu'entre les régions.

Bilan 1990-1991

Les activités de la direction générale se sont concentrées au cours de l'exercice 1990-1991 sur l'élaboration d'une politique d'affaires internationales, la mise au point du processus de programmation intégrée, la diffusion d'informations sur les échanges internationaux du Québec et l'amorce de l'analyse stratégique par le biais d'analyses sectorielles.

La direction générale a, dans le cadre de l'élaboration de la politique d'affaires internationales, assumé la préparation et le suivi des réunions du Comité consultatif du ministre et d'un certain nombre de groupes de travail, notamment sur les services, le développement technologique, l'agro-alimentaire, le financement des exportations, le rayonnement et la culture et les communications. Des discussions ont également eu lieu à l'intérieur du Ministère ainsi qu'avec les unités, les ministères et organismes et divers représentants du secteur privé.

De concert avec la Direction générale de l'administration, et après la tenue de consultations auprès des diverses unités administratives concernées, des modifications au processus de programmation intégrée et de revue de mi-année ont été soumises, acceptées et diffusées. Le processus met l'accent sur la définition des orientations, des priorités et des stratégies et non seulement sur la programmation des activités; l'affectation des ressources est déterminée en conséquence.

La direction générale a produit un document de travail proposant des indications préliminaires d'orientations pouvant servir à la préparation de la programmation 1991-1992. Ce document a servi de base aux discussions qui ont eu lieu avec les directeurs généraux ainsi qu'avec les chefs de poste aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Il a été remis aux représentants des divers ministères afin de les guider dans la préparation de leur plan d'activités internationales. Des rencontres entre les représentants du MAI et de chaque ministère ont également eu lieu pour discuter des propositions de priorités et des projets.

La structuration et la diffusion d'informations sur les échanges internationaux du Québec et l'analyse stratégique constituent également des mandats majeurs pour la DGPP. La direction générale a poursuivi ses travaux sur les secteurs prioritaires de chacun des sous-domaines et une quarantaine d'analyses ont été soumises pour discussion. D'autres textes ont été mis en circulation, notamment le Bilan 1989 et Perspectives 1990 (par domaine et région), l'Évolution mensuelle des échanges extérieurs du Québec, l'Évolution des échanges de biens du Québec avec chacune des régions du monde et des fiches pays préparées à la demande des autorités et des unités du MAI.

En plus de l'analyse des données sur le commerce extérieur du Québec, la DGPP travaille à recueillir et à structurer des données sur d'autres sous-domaines, notamment celles provenant de l'OCDE, de l'ONU et de l'UNESCO, afin de les diffuser au sein du Ministère et du gouvernement. Ces données devraient être utiles à l'élaboration de stratégies d'action par secteur et territoire.

Orientations 1991-1992

La formulation de la politique d'affaires internationales occupera l'essentiel des ressources de la direction générale d'ici sa publication. Par la suite, compte tenu qu'il s'agit d'un processus continu, l'une des tâches principales consistera à travailler, en collaboration avec les divers partenaires concernés à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère, à expliciter certains éléments de la politique et à collaborer à sa traduction en stratégies appropriées.

Les travaux menés au cours des derniers mois devraient permettre de développer la capacité d'analyse stratégique en conjuguant les analyses sectorielles plus poussées avec une connaissance plus grande des réalités internationales, grâce notamment à une collaboration soutenue avec certains organismes québécois et étrangers, et en envisageant ces analyses comme un exercice continu.

Le développement d'une concertation active représente l'un des mandats majeurs de la direction générale. Cette concertation passe par le rôle de la DGPP pour les réunions du CCAI et du Comité consultatif du ministre, ainsi que par l'animation de certains comités de concertation (développement technologique, services, culture et communications, rayonnement) qui seront convoqués une ou deux fois au cours de l'année pour faire le point sur les propositions et discuter des priorités à privilégier pour l'année suivante. La préparation de ces réunions donnera lieu à des concertations préalables avec les divers ministères concernés dont certains seront d'ailleurs associés aux réunions des groupes de travail.

Le développement de l'expertise professionnelle demeurera à nouveau une priorité puisque celle-ci constitue l'élément déterminant de l'activité de la DGPP. Cela suppose pour chaque cadre et chaque professionnel de développer des rapports suivis avec certains organismes québécois et étrangers, oeuvrant dans les domaines de sa compétence.

Le processus de programmation intégrée représente l'un des instruments les plus importants pour permettre au Ministère d'assumer le mandat qui lui est confié par la loi. Un processus "normalisé", dont les grandes étapes seraient pratiquement les mêmes à chaque année, sera mis au point de concert avec la Direction générale de l'administration.

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Bilan 1990-1991

La Direction des affaires économiques a concentré ses activités en 1990-1991 sur l'élaboration de la politique d'affaires internationales.

En développement industriel et investissement, des textes ont été préparés sur l'agro-alimentaire, la transformation du bois, l'industrie papetière, l'énergie, l'aluminium, l'aéronautique, le spatial, les produits électriques et électroniques, l'électricité, l'automobile, les produits pharmaceutiques, le meuble, l'habillement, le génie-conseil, les professions et les services financiers. Ces textes couvrent à la fois les sous-domaines du développement industriel et investissement et du commerce, en plus de toucher dans plusieurs cas à celui des ressources humaines. Un document synthèse a été produit pour discussions interne et externe.

La DAE a également participé au groupe de travail interministériel sur les services, notamment en produisant le document de discussion, et à celui sur la révision du programme APEX; elle a coordonné les travaux sur l'agro-alimentaire et sur le financement des exportations, ces deux derniers avec le secteur privé.

Une collaboration a été amorcée avec le Groupe de recherche sur l'industrie militaire (GRIM) de l'UQAM qui a produit une étude sur les perspectives québécoises face à l'évolution prévisible du marché international et de l'industrie mondiale de l'aéronautique.

Le MAI a convenu avec le ministère du Tourisme d'un programme de travail portant à la fois sur l'énoncé de politique d'affaires internationales et sur celui en matière touristique. Un document de discussion visant l'énoncé de politique du MAI a été mis au point.

La DGPP a assumé le secrétariat du sous-comité sur le développement technologique, en plus de préparer le document de discussion sur les orientations.

Orientations 1991-1992

Les premiers mois de l'exercice devraient être principalement consacrés à la mise en forme finale du document de politique d'affaires internationales. Par la suite, la direction approfondira et complétera certains éléments et, pour l'ensemble des orientations décidées, collaborera, avec les directions responsables à la définition des stratégies d'action qui en permettront la mise en oeuvre.

En effet, la direction entend poursuivre ses travaux d'analyse et de prospective des échanges économiques internationaux du Québec.

Ces travaux sont articulés selon un double découpage: sectoriel d'une part, thématique d'autre part. Par thème, le découpage est le suivant: les marchés financiers internationaux, les investissements transnationaux, l'analyse des marchés mondiaux, le marketing international, les intermédiaires du commerce, le financement des exportations, les transferts de technologie et la coopération internationale en R&D.

Par secteur, le découpage reste le même: produits à base de ressources, produits manufacturés, services et tourisme.

Ces travaux ont deux objectifs: d'abord assurer un monitoring minimal de l'évolution du contexte économique mondial et des relations économiques internationales du Québec. Ensuite, un certain nombre de dossiers devraient faire l'objet d'une analyse plus poussée, d'une concertation plus suivie des intervenants et, possiblement, de recherches spécifiques réalisées en collaboration avec des équipes externes et cela, dans la perspective de développer une capacité d'analyse stratégique lorsque le sujet s'y prête. Même si un choix final de ces dossiers ne sera fait qu'une fois complété le processus d'élaboration de la politique, il est d'ores et déjà possible d'en proposer quelques-uns: les flux d'investissements transnationaux, le financement des exportations, les produits électriques et électroniques, les nouveaux matériaux, les services aux entreprises et les biotechnologies (surtout liées à la santé).

La direction voudra également accorder une attention particulière, dans le cours de ses travaux, à l'établissement de relations d'échange d'informations avec les directions opérationnelles du Ministère, à la consultation des intervenants non gouvernementaux (notamment par la réunion de comités de concertation: services, développement technologique, etc.) et à la diffusion des résultats de ses travaux.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, POLITIQUES ET SOCIALES

Bilan 1990-1991

Les travaux de la Direction des affaires culturelles, politiques et sociales ont fait une large place à l'élaboration de la politique d'affaires internationales.

Des documents de travail ont été rédigés pour chacun des domaines et sous-domaines relevant de la responsabilité de la direction, soit : la recherche scientifique, la culture, les communications et la langue, le développement des ressources humaines, le développement social et environnement, le rayonnement, les relations intergouvernementales et institutionnelles. Les documents de travail ont été mis au point en concertation avec les principaux ministères et organismes concernés et ont fait l'objet d'une consultation suivie auprès d'intervenants tant du secteur public que du secteur privé.

Orientations 1991-1992

Au cours du prochain exercice, la DACPS poursuivra ses travaux d'analyse des tendances et enjeux internationaux dans les domaines et sous-domaines de sa responsabilité. Elle développera à cette fin une collaboration étroite avec certains organismes québécois et étrangers spécialisés dans l'étude et l'évaluation de la réalité internationale. Une attention toute particulière sera accordée à l'approfondissement des connaissances des politiques et priorités retenues par certains pays étrangers afin d'accroître leurs échanges et leur coopération notamment dans les domaines de la recherche scientifique, de la culture et des communications ainsi que de l'environnement.

Les résultats de ces travaux, qui feront l'objet d'une diffusion, devraient permettre de préciser les orientations servant à encadrer l'action internationale du Québec ainsi que les stratégies d'action et de mise en oeuvre qui en découlent. La direction entend collaborer avec les unités responsables de la diffusion et de l'élaboration de ces stratégies.

DIRECTION DES ÉTUDES ET ANALYSES

Mandat

Le mandat de la direction consiste à appuyer, d'une part, les Directions des affaires économiques et des affaires culturelles, politiques et sociales de la Direction générale des politiques et priorités dans l'élaboration et la mise à jour d'une politique d'affaires internationales et de stratégies d'action par domaine d'intervention et, d'autre part, les unités du Ministère dans la préparation et la révision de stratégies d'intervention par région géographique et pays. A cette fin, la direction prépare et diffuse des informations structurées et des analyses sur les domaines d'intervention, les échanges extérieurs du Québec, les échanges internationaux et les marchés étrangers.

Bilan 1990-1991

Tout au long de l'exercice 1990-1991, la direction a poursuivi la structuration de séries statistiques sur la plupart des domaines et sous-domaines d'intervention du Ministère. Ces séries ont fait l'objet d'analyses dont les résultats ont été incorporés dans les documents préparés sous la responsabilité des Directions des affaires économiques et des affaires culturelles, politiques et sociales dans le cadre de l'élaboration de la politique d'affaires internationales.

La direction a par ailleurs continué à fournir aux intervenants du MAI, des ministères et organismes et du secteur privé des informations sur l'action internationale du Québec et de ses partenaires étrangers.

Parmi les réalisations les plus significatives, autres que celles touchant la politique, se retrouvent la préparation et la diffusion à l'interne d'un bulletin mensuel sur l'évolution du commerce international de marchandises du Québec, d'un bulletin trimestriel sur l'évolution des échanges de marchandises par région géographique (États-Unis, Europe, Afrique et Moyen-Orient, Amérique latine et Asie et Océanie) et de fiches par pays faisant le point sur la situation politique, économique, sociale, commerciale, financière et sur les échanges commerciaux de ces pays avec le Québec.

En matière de développement industriel et d'investissement, de courts documents ont été produits sur l'évolution de la structure industrielle du Québec comparée à celle d'autres pays, l'investissement étranger et les fusions et acquisitions au Québec et dans le monde.

Toujours dans le cadre de la politique, des notes ont été produites sur plusieurs sujets relatifs au commerce international, notamment le financement des exportations dans plusieurs pays développés, la comparaison APEX-PDME, la Banque Mondiale, la SEE, l'ACDI et les produits performants à l'exportation. D'autre part, les échanges internationaux du Québec ont fait l'objet de nombreuses compilations utilisées tant au MAI qu'à l'extérieur du Ministère et du gouvernement.

Un document de référence a été produit pour les besoins de la DGPP sur les activités de R&D au Québec et dans le monde, précisant les secteurs de force du Québec et de ses principaux partenaires. La DEA a également participé à la coordination au sein du MAI de l'enquête de Statistique Canada sur les activités scientifiques et techniques des administrations publiques.

Les documents de discussion portant sur les industries de la culture (disque, cinéma, livre, spectacle) et des communications (télévision, publicité, technologies de l'information et industries de la langue) ont donné lieu à la préparation de notes sur les échanges et les acteurs internationaux dans ces secteurs.

Finalement, les analyses requises par la politique pour les relations intergouvernementales et institutionnelles ont donné lieu à des compilations spéciales sur les ententes internationales du Québec et du Canada.

Orientations 1991-1992

En 1991-1992, la DEA appuiera par ses recherches et analyses les travaux de la DAE et de la DACPS. Sur les thèmes prioritaires retenus, la DEA tentera de quantifier l'action internationale du Québec et des partenaires et d'en dégager des tendances utiles au développement de l'action internationale du Québec. Le commerce international, les services, l'investissement, les transferts de technologie, la recherche scientifique, le développement technologique et les communications feront l'objet d'une attention toute spéciale. Le premier trimestre de l'exercice sera principalement consacré aux contributions à l'élaboration de la politique d'affaires internationales.

De plus, la direction poursuivra ses travaux en vue de doter le MAI d'une banque de données utiles sur les actions internationales du Québec et de ses partenaires, tout en poursuivant la diffusion d'informations structurées par domaine, sous-domaine, région et pays au profit des unités du MAI et des ministères et organismes.

En matière commerciale, la direction utilisera graduellement les données du Système Harmonisé pour les échanges du Québec et des partenaires. Des statistiques sur des variables telles la production, l'emploi et la valeur ajoutée seront graduellement incorporées à la banque de données.

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'ÉVALUATION

Mandat

Élaborer, en concertation avec les directions concernées, le cadre général des relations avec le gouvernement fédéral pour les affaires internationales et veiller à la cohérence des interventions faites dans ce cadre par les différentes directions; élaborer, en concertation avec les directions concernées, un cadre général d'évaluation des programmes et activités et conseiller les directions dans l'évaluation effective de leurs activités; servir de canal d'entrée au Ministère pour les villes et municipalités.

Bilan 1990-1991

En substance, la DCÉ donnait la priorité à la coordination des relations fédérales-provinciales et, de façon plus spécifique, à la proposition d'éléments d'un cadre permettant d'analyser et de gérer les incidences fédérales-provinciales des affaires internationales du Québec.

Au-delà et parallèlement à la confection de ce cadre, la DCÉ a dû maintenir son rôle traditionnel de coordonnateur de multiples interventions quotidiennes entre le MAI et le MAE dans le domaine international: visites ministérielles ou de Chefs d'État, participation de hauts fonctionnaires du Québec à certaines rencontres internationales multilatérales, colloque international de l'OPDQ, dossier d'Abidjan, et autres.

Par ailleurs, la DCÉ a dû assumer, en collaboration étroite avec le Service juridique, le Bureau des ententes et les directions générales, le leadership fédéral-provincial de certains dossiers ayant des incidences à plus long terme. Mentionnons, à titre d'exemple, la négociation des ententes d'occupation en matière d'immigration et de la présence d'agents économiques du Québec dans les missions canadiennes, la structure d'information stratégique, les rencontres avec le SAIC, le dossier d'Oka et la requête d'Ottawa à propos de Taiwan.

Également, la DCÉ fut responsable d'une analyse des programmes et organismes fédéraux au Québec, dossier sollicité par le ministère des Finances et le SAIC, à l'occasion de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Relativement au mandat d'évaluation, la DCÉ a conclu l'opération d'évaluation de certaines activités et réalisé un bilan de cette expérience. La direction a produit une seconde version du Cadre général d'évaluation, approuvé par les autorités du Ministère, et qui prône une approche de gestion axée sur l'utilité d'évaluer les programmes et les activités de façon continue, en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficacité. La direction est aussi responsable de la production d'une analyse des rapports des conseillers économiques à l'étranger, travail qui a connu une diffusion restreinte au sein du Ministère.

En ce qui touche les activités internationales des villes et municipalités, le mandat de la direction consiste essentiellement à leur servir de canal d'entrée au Ministère. La direction s'est employée à mettre en place des moyens lui permettant de jouer son rôle de canal d'entrée. Une demande a été adressée à l'ensemble des directions du Ministère pour identifier les dossiers en cours avec des municipalités, communautés urbaines ou avec les regroupements municipaux que sont l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ). Des réunions ont eu lieu avec les représentants des villes de Montréal et de Québec, de l'UMQ ainsi que du ministère des

Affaires municipales. Une documentation a été réunie sur les activités internationales des villes.

C'est principalement avec la ville de Montréal, et son Secrétariat aux Affaires internationales, que les actions de la direction ont été orientées cette année. La direction a ainsi tenu, avec les représentants du Secrétariat, des réunions préliminaires afin de discuter des dossiers d'intérêt commun, et un appui a été donné à certains de ces dossiers (Osaka, visite Mandela, OACI). Le travail de la direction a ensuite permis de tenir en deux parties une première réunion de concertation avec les représentants du Secrétariat aux Affaires internationales de la ville de Montréal sur des dossiers impliquant les directions du Ministère.

Orientations 1991-1992

Dans les relations fédérales-provinciales, les orientations, priorités et stratégies devront refléter les intérêts du Québec. La direction, comme l'ensemble du Ministère, devra orienter son action dans le sens proposé par la politique d'affaires internationales.

Au chapitre de l'évaluation, la direction poursuivra son action en vue d'intégrer la fonction évaluation au processus de gestion. Elle apportera son appui aux directions dans l'évaluation de programmes jugés prioritaires. Enfin, elle fera un effort en vue d'étendre au réseau de représentations les préoccupations d'évaluation et de rendre plus efficace l'action du Québec à l'étranger.

En ce qui a trait aux activités internationales des villes, les priorités de la direction s'articulent autour de la concertation avec la ville de Montréal et les autres acteurs du monde municipal. La direction sensibilisera les représentants des villes et municipalités aux orientations et priorités du MAI.

DIRECTION DU PROTOCOLE

Mandat

Assurer les relations officielles entre le gouvernement québécois et les membres du Corps diplomatique et consulaire établis à Ottawa et au Québec; administrer les immunités et privilèges qui leur sont accordés dans l'esprit des Conventions de Vienne; planifier et organiser les visites officielles au Québec de Chefs d'État et de gouvernements étrangers; participer à l'organisation des missions effectuées par le Premier Ministre, le ministre des Affaires internationales et le ministre délégué à la Francophonie; entretenir les relations appropriées dans ce cadre avec les gouvernements d'Ottawa et des autres provinces; participer à l'organisation d'événements spéciaux au Québec.

Bilan 1990-1991

Plusieurs activités marquantes se sont déroulées au Québec au cours de la présente année. Soulignons parmi les plus importantes : les visites officielles du secrétaire général des Nations Unies, S.E.M. Javier Pérez de Cuellar, du président de la République fédérale d'Allemagne, S.E.M. Richard von Weizsäcker, du premier ministre de la Tchécoslovaquie, S.E.M. Marian Calfa, du président du gouvernement du Royaume d'Espagne, S.E.M. Felipe Gonzalez Marquez, du premier ministre de Pologne, S.E.M. Tadeuzs Mazowiecki, de Sa Majesté la reine Elizabeth II, du président de la République centrafricaine, S.E.M. André Kolingba, du président de l'ANC, monsieur Nelson Mandela, et du président de l'Assemblée nationale de France, monsieur Laurent Fabius.

En outre, il faut souligner la visite de quelque 22 consuls généraux, 41 ambassadeurs et 72 ministres étrangers, ainsi que plusieurs groupes de législateurs de différents pays.

Enfin, le Protocole a été associé à la réalisation d'activités dans le cadre d'événements importants, notamment: la Journée mondiale de la Francophonie, la Fête nationale du Québec, les cérémonies d'installation du 25^e Lieutenant-gouverneur du Québec, le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone et la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Orientations 1991-1992

Le Protocole visera essentiellement par ses stratégies à:

- développer un dialogue constant avec le bureau du Protocole du ministère des Affaires extérieures du Canada pour préserver les intérêts québécois dans ses relations avec l'étranger et solidifier ses assises en matière d'expertise protocolaire afin d'être à la hauteur des temps qui changent. Demeurer une autorité fiable dans l'application des règles, dans le respect des traditions québécoises, tout en souscrivant aux pratiques et aux usages sur le plan international;
- administrer l'octroi des privilèges et immunités à l'égard des diplomates exerçant leur juridiction au Québec, en fonction des dispositions des Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires, des législations et réglementations québécoises adoptées en conséquence. Appliquer le régime de prérogatives de courtoisie, non prévu aux Conventions précitées, à l'intention des représentants des gouvernements étrangers, des organismes internationaux établis au Québec, ainsi que des membres de leur personnel identifiés à cet effet par le ministère des Affaires internationales.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Mandat

La direction a pour mandat de planifier et coordonner, en concertation avec les directions et les délégations concernées, les activités de communication du gouvernement à l'étranger, de faire connaître la politique, les programmes et les activités du Ministère au Québec et à l'étranger, de contribuer à promouvoir la connaissance à l'étranger des réalités, produits et services du Québec, et de fournir aux directions et aux délégations les instruments d'information et de communication appropriés.

Bilan 1990-1991

Dans le cadre de son mandat de coordination de l'image du Québec à l'étranger, la Direction des communications a mené une série de rencontres avec les Directions de communications de ministères sectoriels pour dresser un portrait des outils, des messages et des activités de communications menés par le Québec à l'étranger. La direction a ensuite élaboré, avec le MICT, un plan conjoint de promotion visant à unifier les messages et les budgets consacrés à la promotion économique du Québec à l'étranger.

Ce plan de promotion a également été présenté aux autres ministères à vocation économique afin qu'ils inscrivent leurs activités promotionnelles dans la même approche.

Le MAI a de plus proposé aux ministères sectoriels une intégration visuelle des publications destinées à l'étranger afin de raffermir l'image de marque du Québec.

Sur un autre plan, la Direction des communications a procédé à l'évaluation de la revue Québec Economique International distribuée en 6 langues dans plus de 40 pays. Cette évaluation visait à améliorer le contenu et la distribution de la revue en regard des besoins des bureaux et délégations et à réduire les coûts de production en développant des «partenariats» avec l'entreprise privée et les ministères sectoriels. Cette collaboration a permis de réduire de 30% les coûts de production et confirme l'à-propos des modifications apportées au contenu de la revue.

Enfin, la Direction des communications a apporté une attention particulière à la diffusion d'information aux bureaux et délégations du Québec lors des événements marquants de l'actualité québécoise (Projet d'accord du Lac Meech, Crise autochtone, Commission Bélanger-Campeau). Ces informations constituées notamment de bulletins de nouvelles, d'articles de presse, documents officiels, copies de discours, communiqués de presse et de résumés d'événements, ont pour objectifs de favoriser à l'étranger la diffusion d'information plus détaillée sur l'actualité québécoise et de faciliter le travail des délégués et chefs de poste appelés à expliquer ces événements.

Orientations 1991-1992

Au cours du prochain exercice financier, la Direction des communications poursuivra les activités amorcées en vue d'assurer une meilleure coordination des efforts de promotion du Québec à l'étranger. Ainsi, le plan de promotion élaboré avec le MICT se concrétisera par des actions publicitaires ciblées, par la mise en place d'un programme d'accueil de journalistes étrangers axé sur les priorités et par la publication de documents d'information sur les secteurs de pointes.

Les villes, les universités et certains organismes parapublics seront rencontrés pour identifier les objectifs et les projets que l'on pourrait mettre en commun en vue d'accroître le rayonnement du Québec sur la scène internationale.

Au Québec, la Direction des communications développera les outils et les activités qui permettront au Ministère de se rapprocher de la clientèle d'affaires et permettront à celle-ci d'avoir un accès plus direct aux orientations, programmes et services en matière d'affaires internationales.

Enfin, la Direction des communications entend collaborer étroitement à la compilation et à l'analyse des données de connaissance internationale en vue de se doter d'outils de marketing stratégique propres à accroître l'efficacité et la pénétration de nos actions de communication à l'étranger.

DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Mandat

Assurer une appréciation objective et indépendante de la gestion des activités du Ministère afin d'en informer la direction supérieure et la conseiller sur la mise en place des contrôles internes requis pour s'assurer que les décisions soient prises conformément aux lois, règlements, directives et que les ressources soient gérées avec économie, efficience et efficacité.

Bilan 1990-1991

La direction a effectué des vérifications portant sur la gestion des délégations du Québec à Atlanta, Dusseldorf et Stockholm, des bureaux du Québec à Lafayette et à Lisbonne et de la délégation générale du Québec à New York. Elle a également procédé à la vérification des programmes de subventions APEX et du programme de Formation - gens d'affaires. Des vérifications financières et de conformité ont été réalisées portant sur la gestion de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse et sur les fonds locaux en usage au Ministère.

Orientations 1991-1992

Pour l'exercice 1991-1992, le programme de vérification portera sur la gestion de la délégation générale du Québec à Mexico, des bureaux à Bogota et à Port-au-Prince, l'émission et le paiement des titres de transport, la gestion du temps supplémentaire, de l'assiduité, des contrats, la gestion des conditions de travail des employés affectés à l'étranger et la gestion des fonds locaux en usage.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

Mandat

Assurer le développement, l'organisation, la mise en oeuvre et le contrôle des services de soutien administratif, technique, d'expertise et de conseil requis par les gestionnaires et la direction du Ministère ainsi que par les organismes de gestion centrale afin d'administrer avec efficacité et efficience les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles mises à la disposition du Ministère.

Bilan 1990-1991

Pour 1990-1991, les axes principaux d'intervention de la Direction générale de l'administration étaient d'améliorer l'interface avec les autres unités du Ministère (siège et réseau) de même qu'avec les autres ministères, de poursuivre les efforts en vue d'aider les directions bilatérales à assumer un rôle plus grand dans la gestion budgétaire du réseau qui leur est rattaché et de poursuivre la modernisation des instruments de communication et de gestion du Ministère, dans la perspective de l'efficacité et de l'efficience de chacune des unités et représentations, dans la conduite de l'action internationale du gouvernement du Québec.

Dans le secteur des ressources humaines, ces objectifs se sont traduits par la mise en place des premiers jalons d'une politique cadre des ressources humaines, par l'élaboration d'un plan de délégation en gestion des ressources humaines et par la préparation d'un mémoire au Conseil du trésor visant à déterminer le niveau des effectifs requis au Ministère. Cette direction a en outre finalisé l'élaboration d'un nouveau régime de conditions de travail du personnel recruté à l'extérieur du Québec et a participé à différentes opérations visant à rationaliser l'organisation et le fonctionnement du réseau des délégations, dont la révision des plans d'effectifs à Paris, Bruxelles et New York et ce, en collaboration avec les Services administratifs à Montréal.

Au plan de la gestion financière, les principales activités poursuivies en 1990-1991 ont consisté à réaliser la première phase de l'intégration des données des deux systèmes en usage au Ministère (SIG-SIF), en collaboration avec la Direction de la gestion de l'information, à développer un mécanisme de gestion des projets de l'ACDI en concertation avec le Conseil du trésor et à amorcer l'élaboration d'un manuel de gestion pour l'ensemble du Ministère (volet réseau finalisé).

Cette direction a en outre procédé à la mise en place d'un certain nombre d'instruments de planification et de suivi budgétaire et elle a participé à la consolidation du processus de programmation.

Dans le secteur de la gestion de l'information, une des principales activités fut la préparation et le cheminement sur le plan administratif du plan directeur de la gestion de l'information (autorisations à divers niveaux). Cette direction a aussi procédé à l'implantation d'un système de gestion documentaire à Québec et à Montréal de même qu'à l'implantation d'une nouvelle structure organisationnelle. Elle a en outre oeuvré à l'acquisition et à l'installation de plus de 230 micro-ordinateurs, participé à la formation s'y rattachant et débuté la standardisation des postes de travail tant à Québec qu'à l'étranger. Elle a participé, en collaboration avec la Direction de la formation et de la gestion des programmes financiers, à la concertation auprès des délégations sur le système INFO-DEL. Elle a enfin procédé à l'implantation de la sécurité informatique et réalisé des analyses de besoins en dessin assisté par ordinateur et éditique.

En matière de gestion des biens et services, les principaux axes d'intervention furent au cours de l'exercice 1990-1991, de poser les premiers jalons d'une politique d'intervention immobilière, par la recherche d'une structure de financement particulière en prévision notamment des importants travaux prévus à la Délégation générale du Québec à Paris, de réaliser des travaux majeurs de rénovation aux bureaux de Londres et Bruxelles ainsi qu'à la résidence de Bruxelles, et de déterminer des normes de logement pour les villes de Paris et Hong Kong.

Cette direction a aussi procédé à la mise en place d'un système informatisé permettant le suivi de l'inventaire des biens attribués aux employés à titre personnel et aux modifications au système des voyages afin de doter le Ministère d'informations statistiques pertinentes.

Orientations 1991-1992

Au cours du prochain exercice, la Direction générale de l'administration entend procéder à la consolidation de ce qui fut entrepris depuis la création du Ministère pour doter celui-ci de processus administratifs adéquats, d'outils de gestion simples et efficaces et d'instruments de communication modernes et performants. Elle compte d'autre part responsabiliser davantage les différentes unités administratives du Ministère en décentralisant vers celles-ci la préoccupation gestion, et en transférant le plus possible les connaissances administratives et les outils de gestion développés. En toile de fond, la DGA conserve toujours le souci d'utiliser de façon optimale les ressources humaines à sa disposition et celui d'atteindre la meilleure qualité de services. Elle entend en outre entretenir des relations harmonieuses avec les organismes centraux.

Dans le secteur des ressources humaines, la DGA procédera au développement d'une philosophie de gestion qui tiendra compte des particularités du Ministère, de même qu'elle élaborera un plan directeur des ressources humaines dont les préoccupations principales sont de favoriser la mobilité et de contribuer au développement de l'expertise et du professionnalisme. Au plan de la formation, les activités tiendront compte de l'importance de voir le personnel partager les objectifs principaux du Ministère, eu égard à sa nouvelle mission et bientôt à sa politique d'affaires internationales. La direction verra également à fournir un appui additionnel au personnel en poste à l'étranger lors de sa réinsertion au Ministère et au Québec et veillera à ce que les conditions de travail des attachés tiennent compte de celles des conseillers à l'étranger.

Au plan de la gestion financière, la direction continuera à assurer une gestion rigoureuse des ressources et verra en outre à entretenir des relations étroites avec les diverses unités administratives afin de s'assurer d'une bonne compréhension et d'une bonne utilisation des outils de gestion qui ont été ou qui seront développés. Cette direction consentira aussi des efforts pour que les indemnités de voyage des employés, lors de leurs voyages à l'étranger, soient réalistes.

En matière de gestion des biens et services, la direction verra principalement à assurer un suivi étroit des divers travaux envisagés au plan immobilier, soit les projets d'installation à Québec et à Montréal et le projet de rénovation majeure à l'édifice de la Délégation générale du Québec à Paris. La préoccupation la plus immédiate concernant ce dernier projet est de présenter au Conseil du trésor un mémoire établissant la planification des travaux ainsi que les implications administratives et financières. Parallèlement à cette démarche, la direction mettra en place les modalités de gestion du fonds spécial de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger qui servira notamment au financement du projet de rénovation à Paris.

Quant à la gestion de l'information, la direction procédera à l'ajustement des propositions de son PDGI pour les rendre conformes aux recommandations du Conseil du trésor et elle verra à ce que la mise en place des différents outils comporte des bénéfices perceptibles pour les utilisateurs. Elle a aussi comme préoccupation de répondre aux besoins particuliers du réseau.

VENTILATION DES CREDITS 1990-1991 VS 1991-1992

PROGRAMME 01: PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

		1990-1991	1991-1992
		90-04-01	91-04-01
ELEMENT 01:	DIRECTION ET SOUTIEN ADMINISTRATIF		
	TOTAL ELEMENT 01:	25 405,1	26 417,2
ELEMENT 02:	REPRESENTATION DU QUEBEC A L'ETRANGER		
	. RESEAU - ETATS-UNIS	8 651,3	9 498,4
	. RESEAU - EUROPE	9 011,1	12 485,1
	. RESEAU - ASIE ET OCEANIE	6 672,1	7 916,8
	. RESEAU - AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT	443,6	918,8
	. RESEAU - AMERIQUE LATINE ET ANTILLES	2 110,8	2 231,8
	. RESEAU - FRANCE	6 385,8	8 780,5
	. RESEAU - CANADA	721,0	787,5
	. RESEAU - SOUTIEN QUEBEC	7 507,5	8 196,5
	TOTAL ELEMENT 02:	41 503,2	50 815,4
ELEMENT 03:	DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES BILATERALES ET MULTILATERALES		
	. DIRECTION GENERALE DES ETATS-UNIS	4 436,8	4 250,0
	. DIRECTION GENERALE EUROPE	3 940,9	4 079,0
	. DIRECTION GENERALE ASIE ET OCEANIE	2 686,2	2 103,7
	. DIRECTION GENERALE AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT, AMERIQUE LATINE ET ANTILLES	5 422,8	2 629,1
	. DIRECTION GENERALE FRANCE	3 671,2	3 933,4
	. DIRECTION GENERALE DES INSTITUTIONS FRANCOPHONES ET MULTILATERALES	7 222,2	9 836,6
	. DIRECTION DE LA FORMATION ET ET DE LA GESTION DES PROGRAMMES FINANCIERS	5 827,7	5 886,5
	. BUREAU DES ENTENTES INTERNATIONALES	361,8	415,9
	. BUREAU DE LIAISON DE L'EST DU QUEBEC	184,3	26,8
	TOTAL ELEMENT 03:	33 753,9	33 161,0
ELEMENT 04:	OFFICE FRANCO-QUEBECOIS POUR LA JEUNESSE (OFQJ)	1 945,6	2 164,3
ELEMENT 05:	COORDINATION DES AFFAIRES INTERNATIONALES		
	. DIRECTION GENERALE DES POLITIQUES ET PRIORITES	2 058,1	2 145,9
	. DIRECTION GENERALE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	1 633,7	2 032,0
	. DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'EVALUATION	284,6	318,7
	TOTAL ELEMENT 05:	3 976,4	4 496,6
	TOTAL MINISTERE:	106 584,2	117 054,5

CREDITS VOTES VS CREDITS MODIFIES 1990-1991
(En k \$)

ELEMENT	CREDITS VOTES AU 90-04-01	MODIFICATIONS DU CT (1)	CREDITS MODIFIES AU 91-03-31 LIVRE DES CREDITS
01	25 405,1	246,2	25 651,3
02	41 503,2	1 397,2	42 900,4
03	33 753,9	64,1	33 818,0
04	1 945,6		1 945,6
05	3 976,4	24,9	4 001,3
TOTAL:	106 584,2	1 732,4	108 316,6

(1) Explications des modifications du CT:

ELEMENT 01

CT-173587 - Avis de cotisation CSST	83,3
CT-174649 - Transfert poste et credits MTO	47,9
CT-175150 - Traitement des cadres	115,0
	246,2

ELEMENT 02

CT-174649 - Transfert postes et credits MTO	1 346,9
CT-175150 - Traitement des cadres	50,3
	1 397,2

ELEMENT 03

CT-175150 - Traitement des cadres	64,1
-----------------------------------	-------------

ELEMENT 05

CT-17150 - Traitement des cadres	24,9
----------------------------------	-------------

CREDITS MODIFIES 1990-1991 VS CREDITS 1991-1992
(En k \$)

ELEMENT	CREDITS MODIFIES AU 91-03-31	MODIFICATIONS DU CT (1)	CREDITS 1991-1992
01	25 651,3	765,9	26 417,2
02	42 900,4	7 915,0	50 815,4
03	33 818,0	(657,0)	33 161,0
04	1 945,6	218,7	2 164,3
05	4 001,3	495,3	4 496,6
TOTAL:	108 316,6	8 737,9	117 054,5

MINISTERE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

CREDITS MODIFIES 1990-1991 VS CREDITS 1991-1992
 Par super-categories et categories (en k \$)

NO	SUPER-CATEGORIES/CATEGORIES	1990-1991	1991-1992	VARIATION
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL				
01	Traitements	38 076,7	38 407,0	330,3
02	Autres remuneration	15 186,3	16 538,3	1 352,0
Sous-total:		53 263,0	54 945,3	1 682,3
FONCTIONNEMENT - AUTRES DEPENSES				
03	Communications (1)	15 583,6	16 914,2	1 330,6
03	Permanents	100,0	100,0	
04	Services (1)	7 613,0	8 977,2	1 364,2
05	Entretien	1 120,3	1 320,1	199,8
06	Loyers (1)	8 080,6	12 247,6	4 167,0
07	Fournitures	1 359,3	1 461,6	102,3
08	Equipement	510,2	522,6	12,4
11	Autres depenses	910,1	878,1	(32,0)
Sous-total:		35 277,1	42 421,4	7 144,3
CAPITAL - AUTRES DEPENSES				
08	Equipement	1 645,1	2 081,5	436,4
09	Immobilisation		1 018,2	1 018,2
Sous-total:		1 645,1	3 099,7	1 454,6
TRANSFERT				
10	Transfert	17 831,4	16 288,1	(1 543,3)
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES				
13	Prets, placements et avances (2)	300,0	300,0	
TOTAL:		108 316,6	117 054,5	8 737,9

(1) Une somme de 2 462,7 k \$ a ete enregistree (1 862,7 k \$ au poste "Communications" et 600,0 k \$ a celui des "Services") alors qu'elle aurait du apparaitre au poste "Loyers" au Livre des credits 1991-1992

(2) A noter que les PPA ne sont pas des credits budgetaires

MINISTERE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

CREDITS MODIFIES 1990-1991 VS DEPENSES PROBABLES 1990-1991

Par super-categories et categories (en k \$)

NO	SUPER-CATEGORIES/CATEGORIES	1990-1991	DEPENSES PROBABLES LIVRE CREDITS	VARIATION
FONCTIONNEMENT - PERSONNEL				
01	Traitements	38 076,7	36 089,8	1 986,9
02	Autres remuneration	15 186,3	14 393,8	792,5
Sous-total:		53 263,0	50 483,6	2 779,4
FONCTIONNEMENT - AUTRES DEPENSES				
03	Communications	15 583,6	14 770,4	813,2
03	Permanents	100,0	94,8	5,2
04	Services	7 613,0	7 215,7	397,3
05	Entretien	1 120,3	1 061,8	58,5
06	Loyers	8 080,6	7 658,9	421,7
07	Fournitures	1 359,3	1 288,4	70,9
08	Equipement	510,2	483,6	26,6
11	Autres depenses	910,1	862,6	47,5
Sous-total:		35 277,1	33 436,2	1 840,9
CAPITAL - AUTRES DEPENSES				
08	Equipement	1 645,1	1 559,3	85,8
09	Immobilisation	0,0	0,0	0,0
Sous-total:		1 645,1	1 559,3	85,8
TRANSFERT				
10	Transfert	17 831,4	16 484,2	1 347,2
PRETS, PLACEMENTS ET AVANCES				
13	Prets, placements et avances (1)	300,0	300,0	0,0
TOTAL:		108 316,6	102 263,3	6 053,3

(1) A noter que les PPA ne sont pas des credits budgetaires